



Bulletin Officiel

N° 4622 Mercredi 11 Juin 2014

— 18^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

COMMUNIQUE DU CME

PROROGATION DE LA PERIODE DE SOUSCRIPTION RELATIVE A L'OPERATION D'EMISSION D' ACTIONS CORRELATIVE A LA TRANSFORMATION DE LA FORME JURIDIQUE DE LA SOCIETE ASSURANCES MUTUELLE ITTIHAD -AMI ASSURANCES - EN SOCIETE ANONYME 2

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES

SOCIETE NEW BODY LINE 3

STIP - AGO - 4

STIP - AGE - 5

PROJET DE RESOLUTIONS AGO - AGE

GIF FILTER - AGE - 6-7

STIP - AGO - 8-10

STIP - AGE - 11

SIMPAR - AGE - 12

SIMPAR - AGO - 13-15

CLOTURE DES SOUSCRIPTIONS

EMPRUNT OBLIGATAIRE « ATTIJARI LEASING 2014-1 » 16

INFORMATIONS POST AGO

LA CARTE - AGO - 17-22

GAT VIE - AGO - 23-26

SOTRAPIL - AGE - 27-28

SOTRAPIL - AGO - 29-34

EMISSION D' ACTIONS CORRELATIVE A LA TRANSFORMATION DE LA FORME JURIDIQUE DE MUTUELLE EN SOCIETE ANONYME

ASSURANCES MUTUELLE ITTIHAD - AMI ASSURANCES - 35-41

EMISSION D'EMPRUNTS OBLIGATAIRES

EMPRUNT OBLIGATAIRE « AIL 2014-1 » 42-45

COURBE DES TAUX

46

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

47-48

ANNEXE I

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS ARRETEES AU 31/12/2013

- AMEN BANK

- STIP

ANNEXE II

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETEES AU 31/12/2013

- GAT ASSURANCES

- SIMPAR

COMMUNIQUE DU CMF

A la demande de la société Assurances Mutuelle Ittihad -AMI Assurances- émettrice d'actions corrélativement à la transformation de sa forme juridique de mutuelle en société anonyme (objet du prospectus visé par le CMF en date du 30/04/2014 sous le n°14-0862) de proroger la période de souscription à ladite opération au 20/06/2014, dans la mesure où la société a relevé que « malgré l'avancement des procédures de souscription pour les trois catégories d'assurés : A, B et C et malgré l'obtention de l'accord d'une banque pour le financement de leur participation, la finalisation des formalités bancaires pourrait ne pas aboutir dans les délais prévus pour la souscription, soit le 6 juin 2014 »,

le CMF porte à la connaissance des personnes concernées par l'opération que la période de souscription, initialement prévue comme prenant fin le 06/06/2014, sera prorogée **au 20/06/2014 inclus**.

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE

SOCIETE NEW BODY LINE

SIEGE SOCIAL: AVENUE ALI BALHAOUANE 5199 MAHDIA TUNISIE

La société New Body Line invite ses actionnaires à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le Mardi 24 juin 2014 à 15 h 30 à l'IACE, Rue du Lac Turkana 1053 Les Berges du Lac Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2013.
2. Lecture des rapports général et spécial, du commissaire aux comptes et approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2013,
3. Approbation des conventions réglementées visées par les articles 200 et suivants du Code des sociétés Commerciales.
4. Quitus aux administrateurs pour l'exercice 2013.
5. Affectation du résultat de l'exercice 2013.
6. Fixation de la rémunération des membres du comité permanent d'audit.
7. Pouvoirs.

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

**SOCIETE TUNISIENNE DES INDUSTRIES
DE PNEUMATIQUES "STIP"**

Siège social : Centre Urbain Nord – Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra

La Société Tunisienne des Industries de Pneumatiques « STIP » porte à la connaissance de ses actionnaires qu'ils sont convoqués en assemblée générale ordinaire, le jeudi 19 juin 2014, à 14 heures à l'Hôtel RAMADA PLAZA TUNIS - sis aux Côtes de Carthage – Zone Touristique Gammarth –Tunis –, à l'effet de délibérer sur les questions portées sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2013.
2. Lecture des rapports des Commissaires aux Comptes sur l'exercice 2013 ainsi que le rapport spécial.
3. Approbation des dits rapports et des états financiers de l'exercice 2013.
4. Fixation des jetons de présence.
5. Approbation des états financiers consolidés de l'exercice 2013.
6. Quitus aux Administrateurs
7. Affectation des résultats de l'exercice 2013.
8. Mandat des co-commissaires aux comptes de la « STIP ».
9. Renouvellement partiel du Conseil d'Administration conformément à l'article 19 des statuts

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

**SOCIETE TUNISIENNE DES INDUSTRIES DE PNEUMATIQUES
"STIP"**

Siège social : Centre Urbain Nord – Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra

La Société Tunisienne des Industries de Pneumatiques « STIP » porte à la connaissance de ses actionnaires qu'ils sont convoqués en Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le jeudi 19 juin 2014, à 15h30 à l'Hôtel RAMADA PLAZA TUNIS - sis aux Côtes de Carthage – Zone Touristique Gammarth Tunis –, à l'effet de délibérer sur :

1. continuité de l'activité de l'entreprise.
2. Réduction du capital.

AVIS DES SOCIETES

Projet de résolutions AGE

GENERALE INDUSTRIELLE DE FILTRATION

GIF FILTER SA

Siège social : GP1 km 35 – 8030 Grombalia

Projet de résolutions à soumettre à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra en date du 17 juin 2014.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire, approuve le rapport du Conseil d'Administration relatif à l'augmentation du capital social par l'incorporation de réserves.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide d'augmenter le capital social par l'incorporation de la réserve pour réinvestissement d'un montant de 145.000DT et d'une partie des Résultats Reportés d'un montant de 28.316 DT pour le porter de 10.268.973 DT à 10.442.289 et ce par l'émission de 173.316 actions gratuites d'un valeur nominale de 1 Dinars à raison de 4 Actions nouvelles pour 237 actions anciennes.

Cette Augmentation du capital sera réalisée au cours de l'exercice 2014.

Les nouvelles actions porteront jouissance à partir du 01 Janvier 2014.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide la dissociation entre les fonctions du Président du Conseil d'Administration et celles du Directeur Général.

A cet effet l'Assemblée fait appel au Conseil d'Administration pour procéder aux nominations nécessaires afin de se conformer aux nouvelles dispositions statutaires.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire, sur proposition du Conseil d'Administration, décide de préciser le nom de la société GIF FILTER comme étant un nom commercial de la société et effectuer les procédures nécessaires à l'inscription de ce nom commercial aux documents juridiques de la société.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

- Suite -

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de modifier en conséquence les articles 2, 6, 21 et 22 des statuts.

A cet effet l'Assemblée Générale Extraordinaire, décide d'approuver le nouveau texte des statuts mis à jour à la date de la présente Assemblée, annexé au présent procès verbal.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

SIXIEME RESOLUTION

Tous les pouvoirs sont donnés au représentant légal de la société ou à toute autre personne déléguée pour l'accomplissement de toutes les formalités nécessaires de dépôt, d'enregistrement et de publication.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

AVIS DES SOCIETES

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

**SOCIETE TUNISIENNE DES INDUSTRIES
DE PNEUMATIQUES "STIP"**

Siège social : Centre Urbain Nord – Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra

Projet de résolutions de la Société Tunisienne des Industries de Pneumatiques « STIP » à soumettre à l'approbation de son assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 19 juin 2014.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration se rapportant à l'activité de l'exercice 2013 et du rapport général des Commissaires aux Comptes, relatif à ce même exercice, approuve le rapport du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers arrêtés au 31/12/2013.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes se rapportant à l'exercice 2013, en prend acte et approuve les conventions réglementées dans leur intégralité.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne aux Administrateurs quitus entier et sans réserve de leur gestion pour l'exercice 2013.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer au titre de l'exercice 2013 des jetons de présence à hauteur de Dinars par séance avec un maximum de Dinars par an pour chaque Administrateur.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

- Suite -

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer au titre de l'exercice 2013 une rémunération de 1000 Dinars par réunion avec un maximum de 4000 Dinars par an pour chaque Administrateur membre du comité permanent d'audit.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire enregistre les résultats déficitaires de l'exercice clos le 31 Décembre 2013 soit 16 771 261,082 Dinars.

Elle décide son affectation comme suit :

Amortissements différés	8 575 985,507 Dinars
Report déficitaire (perte 2013)	8 195 275,575 Dinars

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire de la Société Tunisienne des Industries de Pneumatiques « STIP » après avoir entendu la lecture du rapport des Commissaires aux Comptes relatifs aux états financiers consolidés de l'exercice 2013, approuve ces états financiers tels qu'ils ont été présentés.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

HUITIEME RESOLUTION

Conformément aux dispositions de l'article 31 des statuts, l'Assemblée Générale Ordinaire nomme les Cabinets & comme co-commissaires aux comptes de la STIP pour une période de trois ans prenant fin à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur l'exercice 2016.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

NEUVIEME RESOLUTION

En application de l'Article 19 des Statuts et notamment le troisième Alinéa relatif au renouvellement du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale prend acte de la désignation par le Conseil d'Administration lors de sa réunion tenue le des Administrateurs suivants comme sortants :

- Monsieur Lamine CHERNI
- La Banque Tuniso-Koweïtienne « B.T.K »
- Société Tunisienne des Industries Automobiles « S.T.I.A. »
- Société El Boniene

- Suite -

Le bureau de l'Assemblée a reçu candidatures pour les quatre sièges objet de ce renouvellement.

-
-
-
-

L'opération de vote a donné les résultats suivants :

-
-
-
-

Ainsi les quatre sièges objet de ce renouvellement sont affectés à :

1)
2)
3)
4)

Leur mandat prendra fin à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur l'exercice 2016.

De ce fait le Conseil d'Administration se trouve composé des Administrateurs suivants :

- PIRELLI TYRE SPA
- BID
- STUSID
- STB
- OCT
-
-
-
-

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne au représentant légal, tout pouvoir à l'effet d'accomplir les formalités légales de publicité.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

AVIS DES SOCIETES

PROJET DE RESOLUTIONS AGE

**SOCIETE TUNISIENNE DES INDUSTRIES
DE PNEUMATIQUES "STIP"**

Siège social : Centre Urbain Nord – Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra

Projet de résolutions de la Société Tunisienne des Industries de Pneumatiques « STIP » à soumettre à l’approbation de son Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra en date du 19 juin 2014.

1ERE RESOLUTION :

L’Assemblée Générale Extraordinaire après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d’Administration décide la continuité de l’activité de l’entreprise.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

2EME RESOLUTION :

L’Assemblée Générale Extraordinaire, après lecture du rapport de l’intermédiaire en bourse « COFIB CAPITAL », ayant pour objet la régularisation de l’erreur de calcul de la parité relative à l’augmentation de capital de la STIP pour l’année 2003, décide de réduire le capital social par le rachat et l’annulation d’une action dont le nominal est de 3 dinars et le rachat et l’annulation de quatre (4) droits d’attribution « STIP DA 2003 ».

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

3EME RESOLUTION :

L’Assemblée Générale Extraordinaire donne au représentant légal, tout pouvoir à l’effet d’accomplir les formalités légales de publicité.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

AVIS DES SOCIETES

مشروع قرارات الجلسة العامة الخارقة للعادة

الشركة العقارية وللمساهمات

المقر الاجتماعي : 14 نهج مصمودة - ميتوال فيل - تونس 1082

مشروع اللوائح التي ستعرض للمصادقة في الجلسة العامة الخارقة للعادة التي ستعقد يوم 27 جوان 2014.

القرار الأول:

بعد الإطلاع على تقرير مجلس الإدارة المتعلق بالترفيغ في رأس المال وتنقيح الفصل السادس من العقد التأسيسي للشركة بما يتماشى مع الترفيع في رأس المال، قررت الجلسة العامة الخارقة للعادة الترفيع في رأس مال الشركة العقارية و للمساهمات من 4.500.000 إلى 5.500.000 د وذلك بإدماج مبلغ 1.000.000 د من الإحتياطي الخارق للعادة مقابل إنشاء 200.000 سهم إسمي جديد ذات قيمة إسمية 5 دنانير للسهم الواحد و يكون إنتفاع الأسهم الجديدة بالأرباح بداية من غرة جويلية 2014.

تسند الأسهم المجانية الجديدة لحاملي الأسهم المكونة لرأس المال الحالي للشركة أو لمن يشتري حقوق الإسناد بالبورصة حسب نسبة الإسناد المقررة و هي سهمين جديدين (2) عن كل تسعة أسهم قديمة (9) ابتداء من غرة جويلية 2014 بعد القيام بالإجراءات الإدارية.

تمت المصادقة على هذا القرار بـ.....

القرار الثاني:

تفوض الجلسة العامة الخارقة للعادة لمجلس الإدارة الممثل في شخص رئيسه، كل الصلاحيات للقيام بالإجراءات العملية والقانونية المتعلقة بالترفيغ في رأس المال ومعاينة تحقيق الترفيع وتنقيح العقد التأسيسي على أساس ذلك. تمت المصادقة على هذا القرار بـ.....

القرار الثالث:

بشروط إنجاز الترفيع في رأس المال، قررت الجلسة العامة الخارقة للعادة تنقيح الفصل السادس من العقد التأسيسي للشركة بما يتماشى مع مبلغ رأس المال وعدد الأسهم :

الفصل السادس الجديد:

حدد رأس المال بمبلغ 5.500.000 د مقسمة إلى 1.100.000 سهم ذات قيمة إسمية خمسة دنانير للسهم الواحد. تمت المصادقة على هذا القرار بـ.....

القرار الرابع:

تفوض الجلسة العامة الخارقة للعادة كامل الصلوحيات إلى الممثل القانوني للشركة للقيام بكل إيداع و نشر كلما إقتضى الأمر ذلك.

تمت المصادقة على هذا القرار بـ.....

AVIS DES SOCIETES

مشروع قرارات الجلسة العامة العادية**الشركة العقارية وللمساهمات**

المقر الاجتماعي : 14 نهج مصمودة – ميتوال فيل – تونس 1082

مشروع اللوائح التي ستعرض للمصادقة في الجلسة العامة العادية التي ستعقد يوم 27 جوان 2014.

القرار الأول :

بعد إستماعها إلى تلاوة :

- تقارير مجلس الإدارة المتعلقة، بنشاط الشركة والقوائم المالية المنفردة، وبنشاط تجمّع الشركة والقوائم الماليّة المجمّعة، للسنة المالية 2013.

- وتقارير مراقبي الحسابات المتعلقة بالقوائم المالية المنفردة للشركة وبالقوائم المالية المجمّعة للسنة المالية المختومة في 31 ديسمبر 2013.

تسجل الجلسة العامة العادية إطلاعها على ما جاء في تقارير مراقبي الحسابات وتصادق على تقارير مجلس الإدارة وعلى القوائم المالية المنفردة والمجمّعة للسنة المالية المختومة في 31 ديسمبر 2013 كما وقع عرضها عليها. وبالتالي فهي تعطي إبراء تاما وشاملا وبدون أي إحتراز لأعضاء مجلس الإدارة بخصوص تصرفهم طيلة المالية 2013.

تمت المصادقة على هذا القرار .

القرار الثاني :

بعد إستماعها للتقرير الخاص لمراقبي الحسابات الذي قُدم طبقا لأحكام الفصل 200 والفصول الموالية والفصل من مجلة الشركات التجارية وافقت الجلسة العامة العادية على محتوى هذا التقرير والإتفاقيات المدرجة به.

تمت المصادقة على هذا القرار .

- Suite -

القرار الخامس :

طبقاً لمقتضيات الفصل 18 من العقد التأسيسي للشركة، قررت الجلسة العامة العادية :

تجديد مهام السيد المنصف الكعلي عضو مجلس الإدارة وذلك لمدة ثلاث سنوات تنتهي بإنعقاد الجلسة العامة العادية التي ستعقد في حسابات السنة المحاسبية 2016.

تمت المصادقة على هذا القرار

القرار السادس :

طبقاً لمقتضيات الفصل 19 من القانون عدد 117 لسنة 1994 تم تنقيحه بالفصل السابع من القانون عدد 92 لسنة 1999 المؤرخ في 17 أوت 1999، تجددت الجلسة العامة العادية لمدة سنة، موافقتها لتقوم الشركة العقارية وللمساهمات بشراء وبيع قسط من أسهمها بهدف تعديل سعرها بالبورصة وتعطي في هذا الإطار كل الصلوحيات لمجلس الإدارة لتحديد الثمن الأدنى للشراء والبيع والعدد الأقصى للأسهم وآجال الشراء.

تمت المصادقة على هذا القرار

القرار السابع :

عملاً بمقتضيات الفصلين 192 و 209 من مجلة الشركات التجارية، أخذت الجلسة العامة العادية علماً أن السيد المنصف الكعلي رئيس مدير عام "الشركة العقارية وللمساهمات" يشغل خطة مدير عام "عقارية القرنفل".

تمت المصادقة على هذا القرار

القرار الثامن :

تخول الجلسة العامة العادية كل الصلوحيات إلى الممثل القانوني للشركة للقيام بكل إيداع ونشر كلما إقضى الأمر ذلك.

تمت المصادقة على هذا القرار

AVIS DES SOCIETES

CLOTURE DES SOUSCRIPTIONS

EMPRUNT OBLIGATAIRE
« ATTIJARI LEASING 2014-1 »

Attijari Intermédiation, intermédiaire en Bourse, porte à la connaissance du public que les souscriptions à l'emprunt obligataire «**ATTIJARI LEASING 2014-1**» de **20 000 000 DT** susceptible d'être porté à un maximum de **30 000 000 DT**, ouvertes au public le 12 mars 2014, ont été clôturées le **05 juin 2014**, pour un montant de **25 154 0600 DT**.

AVIS DES SOCIETES

INFORMATIONS POST AGO

Compagnie d'Assurances et de Réassurances Tuniso-Européenne « CARTE »

Siège social : Immeuble CARTE, Entrée B Lot BC4 – Centre Urbain Nord, 1082 Tunis

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 05 juin 2014, La Compagnie d'Assurances et de Réassurances Tuniso-Européenne « CARTE » publie ci-dessous :

- ♦ Les résolutions adoptées,
- ♦ Le bilan après affectation du résultat comptable,
- ♦ L'état d'évolution des capitaux propres.

1. Les résolutions adoptées :

Première résolution :

Le Président fait lecture, à l'assemblée, du rapport de la société présenté par le Conseil d'Administration ayant trait à la gestion de la société se rapportant à l'exercice clos au 31/12/2013.

Après discussions et échanges de vues, les actionnaires approuvent le rapport tel qu'il leur est présenté.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution :

Les commissaires aux comptes font lecture aux actionnaires du rapport général et présentent les états financiers arrêtés au 31/12/2013. Les actionnaires approuvent les états financiers ayant trait à l'exercice clos au 31/12/2013 tels qu'ils leur sont présentés.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution :

Après lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes, et en application des articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales, les actionnaires approuvent les conventions réglementées objet du rapport spécial des commissaires aux comptes.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

- Suite -

Quatrième résolution :

Les actionnaires donnent quitus entier et définitif aux administrateurs pour la gestion ayant trait à l'exercice clos au 31/12/2013.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Cinquième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire constate que les mandats d'administrateurs de

- Monsieur Hassine DOGHRI
- Monsieur Néjib DOGHRI
- Monsieur Abdesslem BEN AYED
- Monsieur Christian Huyghues Despointes
- Monsieur Abderrahmen FATMI
- La Société S.E.P.C.M.
- L'Union Tunisienne de Participation

Arrivent à échéance lors de la présente assemblée et décide de nommer :

- Monsieur Hassine DOGHRI
- Monsieur Néjib DOGHRI
- Monsieur Christian Huyghues Despointes
- Monsieur Abderrahmen FATMI
- Monsieur Bernard DELAS
- La Société S.E.P.C.M.
- L'Union Tunisienne de Participation

En qualité d'administrateurs pour une durée expirant lors de l'assemblée générale ordinaire qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2016.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Sixième résolution :

Compte tenu du report de l'exercice précédent, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat net de l'exercice de la manière suivante :

✓ Bénéfice net exercice 2013	6.059.950,210
✓ Report à nouveau exercice 2012	1.083.947,246
BENEFICE DISTRIBUABLE	7.143.897,456
✓ Réserve pour fonds social	300.000,000
✓ Réserve spéciale de réinvestissement	2.523.787,848
✓ Dividende (0,8 dinar/action ou CI)	2.000.000,000
✓ Report à nouveau	2.320.109,608

- Suite -

En conséquence un dividende de 0,800 dinar par action ou certificat d'investissement sera mis en paiement à partir du 20 juin 2014.

L'assemblée précise que les réserves spéciales de réinvestissement au 31/12/2013 sont de 6 727 144,646 dinars.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Septième résolution :

L'assemblée générale ordinaire après avoir entendu le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés relatifs à l'exercice 2012, approuve les états financiers consolidés tels qu'ils lui sont présentés.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Huitième résolution :

L'assemblée générale ordinaire décide d'allouer un montant net de cent vingt quatre mille (124 000) Dinars au titre de jetons de présence aux administrateurs de la société. Ce montant est mis à la disposition du Conseil d'Administration qui en fixera la répartition entre ses membres.

L'Assemblée générale ordinaire fixe la rémunération du Comité Permanent d'Audit à trente sept mille cinq cent (37 500) Dinars nets.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Neuvième résolution :

Les actionnaires donnent tous pouvoirs au représentant légal à l'effet de procéder à toutes les formalités d'enregistrement.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

- Suite -

2-Le bilan après affectation du résultat :

ACTIF SITUATION ARRETE AU 31/12/2013		2013		2012
		BRUT	Amortissements et Provisions	NET
APRES AFFECTATION DU RESULTAT				
AC1	Actifs incorporels			
AC12	Concessions, brevets, licences, marques	600 929,974	354 817,235	246 112,739
AC13	Fonds commercial	63 210,000		63 210,000
		664 139,974	354 817,235	309 322,739
AC2	Actifs corporels d'exploitation			
AC21	Installations techniques et machines	4 376 150,932	2 918 763,872	1 457 387,060
AC22	Autres installations, outillage et mobilier	1 263 489,173	406 614,291	856 874,882
		5 639 640,105	3 325 378,163	2 314 261,942
AC3	Placements			
AC31	Terrains et constructions			
AC311	Terrains et constructions d'exploitation	19 369 436,994	1 277 004,621	18 092 432,373
AC312	Terrains et constructions hors exploitation	10 900 117,590	2 150 383,478	8 749 734,112
AC32	Placements dans les entreprises liées et participations			
AC323	Parts dans les entreprises avec un lien de participation	62 976 480,059		62 976 480,059
AC33	Autres placements financiers			
AC331	Actions, autres titres à revenu variable et part dans les FCP	30 295 503,059	894 092,390	29 401 410,669
AC332	Obligations et autres titres à revenus fixe	33 787 575,000		33 787 575,000
AC334	Autres prêts	8 196 000,000		8 196 000,000
AC335	Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers			
AC34	Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	30 000,000		30 000,000
		165 555 112,702	4 321 480,489	161 233 632,213
AC4	Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unité de compte			
AC5	Part de réassureurs dans les provisions techniques			
AC510	Provision pour primes non acquises	9 271 560,730		9 271 560,730
AC531	Provision pour sinistres non vie	28 598 696,543		28 598 696,543
		37 870 257,273	0,000	37 870 257,273
AC6	Créances			
AC61	Créances nées d'opérations d'assurance directe			
AC611	Primes acquises et non émises	2 402 349,497		2 402 349,497
AC612	Autres créances nées d'opération d'assurance directe	2 482 6 149,360	6 127 887,395	18 698 261,965
AC62	Créances nées d'opérations de réassurance	3 679 465,710	188 195,977	3 491 269,733
AC63	Autres créances			
AC631	Personnel	129 044,149		129 044,149
AC632	Etat, organisme de sécurité sociale, collectivités publiques	1 494 455,337		1 494 455,337
AC633	Débiteur divers	1 154 241,819		1 154 241,819
		33 685 705,872	6 316 083,372	27 369 622,500
AC7	Autres éléments d'actif			
AC71	Avoirs en banque, CCP, chèques et caisse	14 604 175,028		14 604 175,028
AC72	Charges reportées			
AC721	frais d'acquisition reportés	1 740 169,224		1 740 169,224
AC722	Autres charges à répartir	2 151 562,521	2 151 562,521	0,000
		18 495 906,773	2 151 562,521	16 344 344,252
AC73	Comptes de régularisation Actif			
AC731	Intérêts et loyers acquis et non échus	1 841 689,424	605 897,167	1 235 792,257
AC733	Autres comptes de régularisation	182 220,980		182 220,980
		2 023 910,404	605 897,167	1 418 013,237
		20 519 817,177	2 757 459,688	17 762 357,489
		263 934 673,103	17 075 218,947	246 859 454,156
	Total de l'actif			249 632 173,721

- Suite -

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS			
SITUATION ARRETE AU 31/12/2013		2013	2012
APRES AFFECTATION DU RESULTAT			
Propres			
CP1	Capital social ou fonds équivalent	25 000 000,000	25 000 000,000
CP2	Réserves et primes liées au capital	52 377 407,042	56 770 463,245
CP4	Réserves spéciales pour réinvestissement	6 727 144,646	
CP5	Résultat reporté	2 320 109,608	1 083 947,246
Total capitaux propres après affectation		86 424 661,296	82 854 410,491
Provisions pour risques et charges		490 837,000	
		490 837,000	0,000
Provisions techniques brutes			
PA310	Provision pour primes non acquises	23 506 509,852	22 502 887,116
PA331	Provision pour sinistres (non vie)	91 586 035,584	88 689 226,210
PA331	Prévisions de recours à décaisser (non vie)	-8 550 872,191	-7 149 390,696
PA361	Autres provisions techniques (non vie)	4 391 474,082	6 502 735,441
		110 933 147,327	110 545 458,071
Provisions techniques de contrats en unités de compte			
Dettes pour dépôts en espèces reçus des réassureurs		22 265 908,622	35 941 492,120
Autres dettes			
PA61	Dettes nées d'opérations d'assurance directe	7 517 800,980	6 706 160,065
PA62	Dettes nées d'opérations de réassurance	13 630 042,833	7 135 600,650
PA63	Autres dettes		
PA631	Dépôts et cautionnements reçus	129 435,602	129 435,602
PA632	Personnel	585 232,379	507 940,301
PA633	Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	1 563 212,819	1 475 869,243
PA634	Créditeurs divers	3 176 106,815	4 204 510,780
		26 601 831,428	20 159 516,641
Autres passifs			
PA71	Comptes de régularisation Passif		
PA712	Autres comptes de régularisation Passif	143 068,483	131 296,398
		143 068,483	131 296,398
		159 943 955,860	166 777 763,230
Total du passif		160 434 792,860	166 777 763,230
Total des capitaux propres et du passif		246 859 454,156	249 632 173,721

- Suite -

3-L'état d'évolution des capitaux propres :

	Capital	Prime d'émission	Réserve légale	Réserve statutaire	Réserve spéciale de réévaluation	Fonds social	Réserve pour risques exorbité disponible	Réserve pour risques exorbité indisponible	Réserve d'origine spéciale	Réserve d'origine spéciale devenue disponible	Résultat de l'exercice	Résultat reporté	Modifications Comptes	Total
Résultat de l'exercice 2009											10 715 186,505			10 715 186,505
Balpe au 31/12/2009 avant attribution	25 000 000,000	1 960 000,000	1 000 000,000	21 728 803,862	4 262 417,473	679 737,267					10 715 186,505	670 669,271		65 816 814,503
Attribution de résultat suivant AGO du			669 292,738	1 000 000,000		400 000,000					-8 090 186,505	120 393,717		0,000
Dividendes distribués											-2 625 000,000			-2 625 000,000
Balpe au 31/12/2009 après attribution	25 000 000,000	1 960 000,000	1 669 292,738	23 728 803,862	4 262 417,473	879 737,267	0,000	0,000	0,000	0,000	791 662,968	0,000	0,000	63 191 814,503
Résultat de l'exercice 2010											11 056 015,277			11 056 015,277
Balpe au 31/12/2010 avant attribution	25 000 000,000	1 960 000,000	1 669 292,738	23 728 803,862	4 262 417,473	821 651,159					11 056 015,277	791 662,968		74 229 744,187
Attribution de résultat suivant AGO du			99 4378,945	1 000 000,000		400 000,000					-8 056 015,277	101 636,932		0,000
Dividendes distribués											-3 000 000,000			-3 000 000,000
Balpe au 31/12/2010 après attribution	25 000 000,000	1 960 000,000	2 163 671,733	26 728 803,862	4 262 417,473	1 221 651,159	0,000	0,000	0,000	0,000	893 199,900	0,000	0,000	71 229 744,187
Résultat de l'exercice 2011											9 429 665,540			9 429 665,540
Balpe au 31/12/2011 avant attribution	22 500 000,000	1 960 000,000	2 163 671,733	26 728 803,862	4 262 417,473	679 041,130					9 429 665,540	893 199,900		71 676 789,708
Attribution de résultat suivant AGO du			519 143,273	5 750 000,000		300 000,000					-6 429 665,540	-79 477,733		0,000
Dividendes distribués											-3 000 000,000			-3 000 000,000
Balpe au 31/12/2011 après attribution	22 500 000,000	1 960 000,000	2 882 815,006	41 478 803,862	4 262 417,473	979 041,130	0,000	0,000	0,000	0,000	813 722,167	0,000	0,000	74 676 789,708
Résultat de l'exercice 2012											9 070 225,099			9 070 225,099
Balpe au 31/12/2012 avant attribution	25 000 000,000	1 960 000,000	2 882 815,006	41 478 803,862	4 262 417,473	596 426,904					9 070 225,099	813 722,167		85 284 410,491
Attribution de résultat suivant AGO du				5 500 000,000		300 000,000					-6 070 225,099	270 225,099		0,000
Dividendes distribués											-3 000 000,000			-3 000 000,000
Balpe au 31/12/2012 après attribution	25 000 000,000	1 960 000,000	2 882 815,006	46 978 803,862	4 262 417,473	896 426,904	0,000	0,000	0,000	0,000	1 083 947,266	0,000	0,000	82 284 410,491
Résultat de l'exercice 2013											6 099 960,210			6 099 960,210
Balpe au 31/12/2013 avant attribution	25 000 000,000	1 960 000,000	2 882 815,006	46 978 803,862	4 262 417,473	366 727,499					6 099 960,210	1 083 947,266		88 424 961,296
Attribution de résultat suivant AGO du				-4 203 356,758		300 000,000		6 727 144,546			-4 099 960,210	1 236 162,362		0,000
Dividendes distribués											-2 000 000,000			-2 000 000,000
Balpe au 31/12/2013 après attribution	25 000 000,000	1 960 000,000	2 882 815,006	42 775 447,104	4 262 417,473	666 727,499	0,000	6 727 144,546	0,000	0,000	2 330 109,608	0,000	0,000	86 424 961,296

AVIS DES SOCIETES

INFORMATIONS POST AGO

GAT VIE

Siège social : 92-94, Avenue Hédi Chaker, 1002 Tunis

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 22 mai 2014, la société GAT VIE publie ci-dessous :

- ♦ Les résolutions adoptées,
- ♦ Le bilan après affectation du résultat comptable,
- ♦ L'état d'évolution des capitaux propres.

1. Les résolutions adoptées :

1^{ère} RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2013, approuve ledit rapport.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des présents ou représentés

2^{ème} RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Commissaires aux Comptes, approuve les états financiers de la société relatifs à l'exercice 2013 tels qu'ils ont été présentés.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des présents ou représentés

3^{ème} RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes relatif aux opérations prévues par les articles 200 et suivants et article 475 du Code des Sociétés Commerciales, approuve les conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des présents ou représentés

4^{ème} RESOLUTION

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter le résultat net de l'exercice 2013 comme suit :

Résultat net de l'exercice 2013 bénéficiaire : 274.602 dinars

Résultats reportés déficitaire : (2.181.957) dinars

Solde du compte résultats reportés après affectation déficitaire : (1.907.355) dinars

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des présents ou représentés

- Suite -

5^{ème} RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne quitus global, définitif et sans réserves aux administrateurs au titre de leur gestion pour l'exercice 2013.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des présents ou représentés

6^{ème} RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'allouer au Conseil d'Administration à titre de jetons de présence pour l'année 2013 la somme totale de 24.000 dinars en brut. L'Assemblée Générale décide aussi d'allouer au Comité Permanent d'Audit des jetons de présence pour l'exercice 2013 la somme totale de 12.000 dinars en brut.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des présents ou représentés

7^{ème} RESOLUTION

L'Assemblée Générale constate que le mandat des administrateurs, membres du Conseil d'Administration de la société, prend fin au terme de l'exercice 2013, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer en tant qu'administrateurs pour une période de trois années (2014-2015-2016) qui prendra fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2016, les membres suivants :

- GROUPE DES ASSURANCES DE TUNISIE - GAT ASSURANCES (3 sièges)
- MAGHREB PARTICIPATION HOLDING
- MAGHREB PRIVATE EQUITY FUND II
- M. Mohamed DKHILI
- M. Aziz MEBAREK
- M. Tahar LADJIMI

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des présents ou représentés

8^{ème} RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au représentant légal porteur d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales d'enregistrement et de publicité.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des présents ou représentés

- Suite -

2-Le bilan après affectation du résultat :

ACTIF	BRUT	AMT & PROV	OPÉRATIONS NETTES	
			2013	2012
Actifs incorporels	249 568	248 416	1 152	39 157
Actifs corporels d'exploitation	223 436	151 715	71 721	74 763
Placements	23 880 205	815 625	23 064 580	17 062 612
Part des réassureurs dans les provisions techniques	90 154		90 154	0
Créances	2 709 692	146 417	2 563 275	2 019 229
Autres éléments d'actif	1 038 236	42 083	996 153	785 004
TOTAL ACTIF	28 191 291	1 404 256	26 787 035	19 980 764

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	2013	2012
Capitaux propres		
Capital Social	7 000 000	3 000 000
Réserves Légales	67 270	67 270
Réserves Facultatives	213 511	213 511
Modifications comptables liés à un changement de méthode	443 314	443 314
Fonds Social	52 000	52 000
Résultats Reportés	-1 907 355	-2 181 957
Total capitaux propres après affectation	5 868 740	1 594 138
Passif		
Provisions pour risques et charges	706 102	113 457
Crédit Fournisseur d'immobilisation	4 485	6 242
Provisions techniques brutes	16 896 618	15 159 374
Provisions pour unité de compte	2 973 141	1 532 827
Autres dettes	682 330	1 227 641
Autres passifs	255 619	347 085
Total passif	21 518 295	18 386 626
Total des capitaux propres et du passifs	27 387 035	19 980 764

- Suite -

Etat d'Evolution des Capitaux Propres (en DT) au 31/12/2013

	Capital	Réserve légale	Réserves facultatives	Réserve spéciale de réévaluation	Réserve pour réserves excédentaire disponible	Réserve pour réserves excédentaire indisponible	Réserve à régime spécial	Réserve à régime spécial de versement disponible	Réserve de garantie	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Fonds sociale	Modifications comptables	Total
Soldes au 31/12/2009 Avant affectation,	3 000 000	67 270	213 511							-977 243	-87 248	52 000	194 170	2 462 460
Affectation des résultats suivant décision de l'AGO du 30/06/2010										-87 248	87 248			0
Dividendes distribués											0			0
Soldes au 31/12/2009 Après affectation	3 000 000	67 270	213 511	0	0	0	0	0	0	-1 064 491	0	52 000	194 170	2 462 460
Résultats de l'exercice 2010											-270 624		240 144	-21 481
Soldes au 31/12/2010 Avant affectation,	3 000 000	67 270	213 511	0	0	0	0	0	0	-1 064 491	-270 624	52 000	443 314	2 440 980
Affectation des résultats suivant décision de l'AGO du 16/11/2011										-270 624	270 624			0
Dividendes distribués											0			0
Soldes au 31/12/2010 Après affectation	3 000 000	67 270	213 511	0	0	0	0	0	0	-1 335 115	0	52 000	443 314	2 440 980
Résultats de l'exercice 2011											-997 305			-997 305
Soldes au 31/12/2011 Avant affectation,	3 000 000	67 270	213 511	0	0	0	0	0	0	-1 335 115	-997 305	52 000	443 314	1 443 675
Affectation des résultats suivant décision de l'AGO du 14/06/2013										-997 305	997 305			0
Dividendes distribués											0			0
Soldes au 31/12/2011 Après affectation	3 000 000	67 270	213 511	0	0	0	0	0	0	-2 332 420	0	52 000	443 314	1 443 675
Résultats de l'exercice 2012											150 463			150 463
Soldes au 31/12/2012 Avant affectation,	3 000 000	67 270	213 511	0	0	0	0	0	0	-2 332 420	150 463	52 000	443 314	1 594 137
Affectation des résultats suivant décision de l'AGO du 14/06/2013										150 463	-150 463			0
Dividendes distribués											0			0
Soldes au 31/12/2012 Après affectation	3 000 000	67 270	213 511	0	0	0	0	0	0	-2 181 958	0	52 000	443 314	1 594 137
Augmentation de capital	4 000 000													
Résultat de l'exercice 2013											274 602			
Soldes au 31/12/2013 Avant affectation	7 000 000	67 270	213 511	0	0	0	0	0	0	-2 181 958	274 602	52 000	443 314	5 968 740
Affectation des résultats suivant décision de l'AGO du 22/05/2014										274 602	-274 602			0
Dividendes distribués											0			0
Soldes au 31/12/2013 Après affectation	7 000 000	67 270	213 511	0	0	0	0	0	0	-1 907 355	0	52 000	443 314	5 968 740

AVIS DES SOCIETES

شركة النقل بواسطة الأنابيب

المقرّ الاجتماعي: شارع الأرض - المركز العمراني الشمالي-1003- تونس الخضراء

إثر انعقاد الجلسة العامّة الخارقة للعادة بتاريخ 5 جوان 2014 تنشر شركة النقل بواسطة الأنابيب مايلي:

اللائحة الأولى :

إنّ الجمعية العامّة الخارقة للعادة لشركة النقل بواسطة الأنابيب بعد الإستماع إلى تقرير مجلس الإدارة ، و بعد النقاش، تقرر الترفيع في رأس مال الشركة من 17.697.680 دينار إلى 18.738.720 دينار وذلك بإدماج:

- مبلغ 895.879,257 دينار يؤخذ من عنوان " حساب خاص بالإستثمار " بعد توزيع أرباح سنة 2013،

- مبلغ 145.160,743 دينار يؤخذ من عنوان " النتائج المؤجلة " .

و يتمثل هذا الترفيع في رأس المال في إصدار 208.208 سهما جديدا يقع إسنادها للمساهمين القدامى وحاملي

حقوق الإسناد على أساس سهم (1) جديد لكل سبعة عشرة (17) سهما قديما.

صادقت الجمعية العامّة الخارقة للعادة على هذه اللائحة بالإجماع.

اللائحة الثانية :

تتمتع الأسهم الجديدة المصدرة بحق الانتفاع انطلاقا من غرة جانفي 2014 .

يقع اقتطاع قسيمة الإسناد انطلاقا من 20 جوان 2014.

صادقت الجمعية العامّة الخارقة للعادة على هذه اللائحة بالإجماع.

- Suite -

اللائحة الثالثة :

ينقح الفصل السادس من العقد التأسيسي كآآتي : حدد رأس المال الإجماعي للشركة بـ **18.738.720** دينار ديناراً مقسمة إلى **3.747.744** سهماً بقيمة اسمية قدرها خمسة (5) دنانير للسهم الواحد، محررة كلياً. صادقت الجمعية العامة الخارقة للعادة على هذه اللائحة بالإجماع.

اللائحة الرابعة :

تفوض الجمعية العامة الخارقة للعادة لمجلس الإدارة الممثل في شخص رئيسه كل الصلاحيات للقيام بالإجراءات العملية والقانونية المتعلقة بالترفيح في رأس المال والتأكد من إتمام عملية الترفيع وتنقيح العقد التأسيسي على أساس ذلك.

صادقت الجمعية العامة الخارقة للعادة على هذه اللائحة بالإجماع.

اللائحة الخامسة :

تمنح الجمعية العامة الخارقة للعادة كل الصلاحيات للممثل القانوني للشركة للقيام بالإجراءات المتعلقة بالتسجيل والإشهار وكل ما ينص عليه القانون.

صادقت الجمعية العامة الخارقة للعادة على هذه اللائحة بالإجماع.

AVIS DES SOCIETES

INFORMATIONS POST AGO

**SOCIETE DE TRANSPORT DES HYDROCARBURES PAR PIPELINES
-SOTRAPIL-**

Siège social: Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1003 Tunis -

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 05 juin 2014, la Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines « SOTRAPIL » publie ci-dessous :

- ♦ Les résolutions adoptées,
- ♦ Le bilan après affectation du résultat comptable,
- ♦ L'état d'évolution des capitaux propres.

1. Les résolutions adoptées :**اللائحة الأولى :**

إنّ الجمعية العامة العادية بعد الاستماع إلى تقرير مجلس الإدارة والتقاريرين العام والخاص لمراقب الحسابات بالنسبة للسنة المحاسبية 2013 ، وبعد النقاش، تصادق على تقرير مجلس الإدارة وعلى القوائم المالية المختتمة في 31 ديسمبر 2013.
صادقت الجمعية العامة العادية على هذه اللائحة بالإجماع.

اللائحة الثانية :

إنّ الجمعية العامة العادية تبرئ ذمة أعضاء مجلس الإدارة إبراء تامًا بخصوص تصرفهم بالنسبة للسنة المالية 2013.
صادقت الجمعية العامة العادية على هذه اللائحة بالإجماع.

اللائحة الثالثة :

تقرّر الجمعية العامة العادية تخصيص المرباح الصافية للسنة المالية 2013 والنتائج المؤجلة كالاتي :

- Suite -

النتيجة المحاسبية الصافية لسنة 2013	دينار	3 510 917,739
نتائج مؤجلة (قبل التخصيص)	دينار	8 087 823,926
المجموع القابل للتوزيع	دينار	11 598 741,665
احتياطات قانونية	دينار	52 052,000
حساب خاص بالاستثمار	دينار	895 879,257
توزيع حصص الأسهم	دينار	1 769 768,000
المساهمة الصافية في الصندوق الاجتماعي	دينار	400 000,000
نتائج مؤجلة (بعد التخصيص)	دينار	8 481 042,408

وتحدّد بذلك مبلغ 500 مليم كحصّة مرابيح يتمّ توزيعها بداية من 20 جوان 2014. صادقت الجمعية العامة العادية على هذه اللائحة بالإجماع.

اللائحة الرابعة :

تحدّد الجمعية العامة العادية مكافأة حضور أعضاء مجلس الإدارة بعنوان سنة 2013 بمبلغ ألفي دينار خام (2.000 دينار) سنويًا بالنسبة لكلّ عضو. صادقت الجمعية العامة العادية على هذه اللائحة بالإجماع.

اللائحة الخامسة :

تحدّد الجمعية العامة العادية منحة أعضاء اللجنة الدائمة للتدقيق بعنوان سنة 2013 بمبلغ ألفي دينار خام (2.000 دينار) سنويًا بالنسبة لكلّ عضو. صادقت الجمعية العامة العادية على هذه اللائحة بالإجماع.

اللائحة السادسة :

طبقا لمقتضيات الفصل 19 من العقد التأسيسي ترخّص الجمعية العامة العادية لمجلس الإدارة ولمدّة سنة واحدة في إصدار، باسم الشركة، قرض رقاعي إجمالي أو على عدّة أقساط وذلك في حدود 30 مليون دينار (30.000.000 دينار) وتحديد كفيّة إصداره وخصائصه. صادقت الجمعية العامة العادية على هذه اللائحة بالإجماع.

- Suite -

اللائحة السابعة :

تصادق الجمعية العامة العادية على تعيين السيدين:

- عبد العزيز بربرية كمتصرف ممثل للشركة التونسية لصناعات التكرير عوضا عن السيد علي بنصر للمدة المتبقية والتي تنتهي بإنعقاد الجمعية العامة العادية التي تتولى المصادقة على القوائم المالية لسنة 2014،
- خالد الفندري كمتصرف ممثل ل شركة المالية "سوفي ايلان" عوضا عن السيد نجيب الحجري للمدة المتبقية والتي تنتهي بإنعقاد الجمعية العامة العادية التي تتولى المصادقة على القوائم المالية لسنة 2015.

صادقت الجمعية العامة العادية على هذه اللائحة بالإجماع.

اللائحة الثامنة :

تصادق الجمعية العامة العادية على تجديد عضوية المتصرفين الآتي ذكرهم بمجلس إدارة الشركة:

- علي الفريخة كمتصرف ممثل للشركة التونسية لصناعات التكرير لمدة ثلاثة سنوات تنتهي بإنعقاد الجمعية العامة العادية التي ستصادق على القوائم المالية لسنة 2016،
- مراد ورديان كمتصرف ممثل للشركة التونسية لصناعات التكرير لمدة ثلاثة سنوات تنتهي بإنعقاد الجمعية العامة العادية التي ستصادق على القوائم المالية لسنة 2016،
- كوثر الغمراسني ممثلة للشركة التونسية لصناعات التكرير لمدة ثلاثة سنوات تنتهي بإنعقاد الجمعية العامة العادية التي ستصادق على القوائم المالية لسنة 2016.

صادقت الجمعية العامة العادية على هذه اللائحة بالإجماع.

اللائحة التاسعة :

تمنح الجمعية العامة العادية كلّ الصلاحيات للممثل القانوني للشركة للقيام بالإجراءات المتعلقة بالتسجيل والإشهار وكلّ ما ينصّ عليه القانون.

صادقت الجمعية العامة العادية على هذه اللائحة بالإجماع.

- Suite -

2-Le bilan après affectation du résultat :

B I L A N

APRES AFFECTATION

Exprimé en dinars

Au 31 Décembre

DESIGNATIONS	2013	2012
Actifs		
<u>Actifs non courants</u>		
Actifs immobilisés		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	234 557,000	207 917,000
Moins : Amortissements + provisions	-211 617,000	-207 917,000
	22 940,000	0,000
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	45 126 673,000	44 209 582,000
Moins : Amortissements + provisions	-30 350 885,000	-28 463 846,000
	14 775 788,000	15 745 736,000
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	374 945,000	358 925,000
Moins : Provisions	-20 709,000	-20 709,000
	354 236,000	338 216,000
Total des actifs immobilisés	15 152 964,000	16 083 952,000
Autres actifs non courants		
Total des actifs non courants	15 152 964,000	16 083 952,000
<u>Actifs courants</u>		
Stocks	632 354,000	657 857,000
Moins : Provisions		
	632 354,000	657 857,000
Clients et comptes rattachés	5 240 227,000	3 435 323,000
Moins : Provisions		
	5 240 227,000	3 435 323,000
Autres actifs courants	740 412,000	637 624,000
Moins : Provisions	-152 873,000	-152 873,000
	587 539,000	484 751,000
Placements et autres actifs financiers	11 870 757,000	11 341 772,000
Liquidité et équivalents de liquidités	3 121 458,000	1 521 199,000
Total des actifs courants	21 452 335,000	17 440 902,000
Total des actifs	36 605 299,000	33 524 854,000

- Suite -

BILAN

APRES AFFECTATION

Exprimé en dinars

Au 31 Décembre

DESIGNATIONS	2013	2012
Passifs		
<u>Capitaux propres et passifs</u>		
Capitaux propres		
Capital Social	17 697 680,000	17 177 160,000
Réserves	2 860 760,000	2 668 672,000
Autres capitaux propres	139 510,000	139 510,000
Résultat reportés	8 481 042,000	8 127 883,000
Compte spécial d'investissement	895 879,000	480 460,000
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice	30 074 871,000	28 593 685,000
Résultat de l'exercice		
Total des capitaux propres après affectation	30 074 871,000	28 593 685,000
Passifs		
<u>Passifs non courants</u>		
Provisions	741 313,000	592 563,000
Total des passifs non courants	741 313,000	592 563,000
<u>Passifs courants</u>		
Fournisseurs et comptes rattachés	564 596,000	693 445,000
Autres passifs courants	5 218 754,000	3 639 396,000
Concours bancaire et autres passifs ,F	5 765,000	5 765,000
Total des Passifs Courants	5 789 115,000	4 338 606,000
Total des passifs	6 530 428,000	4 931 169,000
Total des capitaux propres et des passifs	36 605 299,000	33 524 854,000

- Suite -

3-L'état d'évolution des capitaux propres :

	Capital	Réserves	Réserves pour	Réserves	Autres	Résultats	Compte	Resultat	Total
	Social	Légales	Fonds social	Extraordinaire	Capitaux	Reportés	special d'inv	de l'exercice	
Solde au 31/12/2013	17 697 680	1 717 716	530 787	160 205	139 510	8 087 823		3 510 918	31 844 639
affectation approuvée par l'A.G.O du 05/06/2014		52 052	400 000			2 162 987	895 879	-3 510 918	0
Dividendes 2013						-1 769 768			-1 769 768
Solde au 31/12/2013près affectation	17 697 680	1 769 768	930 787	160 205	139 510	8 481 042	895 879	0	30 074 871

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D' ACTIONS CORRELATIVE A LA TRANSFORMATION DE LA FORME JURIDIQUE DE MUTUELLE EN SOCIETE ANONYME VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.**

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

ASSURANCES MUTUELLE ITTIHAD -AMI ASSURANCES -

Siège Social : 15, Rue de Mauritanie, 1002 Tunis

Décision à l'origine de l'émission

Autorisation de la transformation juridique

L'AGE du 29/06/2013, a approuvé la restructuration de l'AMI Assurances et le principe de transformation de sa forme juridique de mutuelle en société anonyme et ce, suite aux discussions et négociations réalisées au sein des structures de direction de l'AMI Assurances, en concertation et coordination avec le Comité Général des Assurances (conformément aux termes du rapport du Conseil d'Administration de l'AMI Assurances soumis pour approbation à l'AGE du 28/12/2013).

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 28/12/2013*, a décidé dans sa 2ème résolution, la transformation de la forme juridique d'AMI Assurances de mutuelle en société anonyme, régie par le Code des Sociétés Commerciales, ses statuts et le Code des Assurances, et a délégué au Conseil d'Administration les pouvoirs d'achever la procédure légale exigée pour la transformation de l'AMI Assurances particulièrement la publication des nouveaux statuts, l'organisation des souscriptions au capital social, la convocation de l'AGE de la société transformée ainsi que l'obtention des autorisations si nécessaire.

Le Comité Général des Assurances, après avoir exposé le cas de la transformation de la forme juridique de l'AMI Assurances de mutuelle en société anonyme à son collègue réuni le 28/04/2014, a décidé qu'il ne voyait aucune objection à ladite transformation.

Autorisation de conversion du fonds commun en capital social

Le Conseil d'Administration, réuni le 10/12/2013, a proposé de convertir le montant du fonds commun arrêté fin décembre 2012 et tel qu'il sera actualisé à la date du 28/12/2013, pour la constitution du nouveau capital social, à répartir entre les adhérents figurant dans une liste nominative qui sera arrêtée à la date du 28/12/2013.

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 28/12/2013, a décidé dans sa 4ème résolution, la conversion du fonds commun en capital social, à répartir entre tous les adhérents figurant dans la liste initialement arrêtée au 28/12/2013, et telle qu'elle sera mise à jour ultérieurement.

Autorisation de rallonger la période d'adhésion

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 28/12/2013, a décidé dans sa 8ème résolution, de fixer au 31 janvier 2014 la date limite, pour les assurés qui disposent d'une police d'assurance valide à la date du 28/12/2013, afin de régulariser leur situation en payant le droit d'adhésion, ce qui leur procure légalement la qualité d'adhérent.

- Suite -

Fixation du nouveau capital social de l'AMI Assurances SA

Le Conseil d'Administration d'AMI Assurances, réuni le 10/12/2013, a décidé d'atteindre un capital minimum de 10 millions DT, tel qu'est exigé par la législation en vigueur régissant le secteur des assurances, réparti sur des actions de valeur nominale égale à 1 DT.

Après l'opération de conversion du fonds commun, le reliquat du montant du capital social nécessaire pour atteindre au moins le capital minimum, sera constitué au moyen d'une souscription au capital, réservée aux assurés, (adhérents et non adhérents) de la société et d'une opération d'incorporation de réserves.

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 28/12/2013, a décidé dans sa 5ème résolution, que l'ensemble des assurés à la date du 28/12/2013 participeront à ladite souscription.

La souscription au capital social pour atteindre au moins le capital minimum légal, sera ouverte :

- Aux assurés à la date du 28/12/2013, adhérents et non adhérents,
- Au personnel de l'AMI Assurances,
- A l'UGTT
- Aux agents Généraux.

L'AGE du 28/12/2013 a approuvé les pourcentages réservés aux différentes catégories tels que prévus par le Conseil d'Administration du 10/12/2013 et a délégué au Conseil d'Administration le pouvoir de fixer définitivement ces pourcentages.

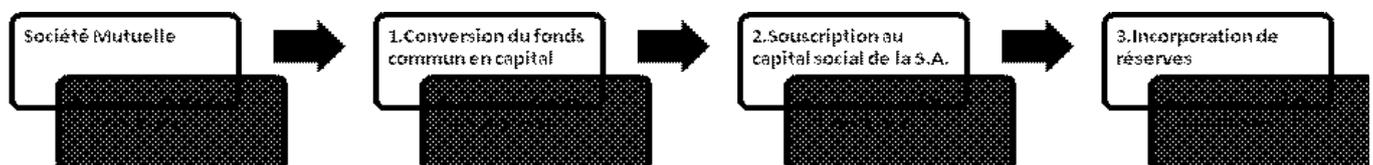
Fixation du nombre définitif des adhérents

Le Procès Verbal de l'huissier notaire, établi à la date du 27/12/2013, a validé la liste des adhérents arrêtée à cette date, contenant 68 688 adhérents.

Suite au rallongement de la période d'adhésion au 31/01/2014, le Procès Verbal de l'huissier notaire, établi à cette date, a validé la liste des adhérents arrêtée à cette même date, ayant procédé à la régularisation de leur situation. Cette liste contient désormais 20 832 nouveaux adhérents.

Après des opérations de vérification réalisées par AMI Assurances, les adhérents et les agents généraux, le Procès Verbal de l'huissier notaire, établi à la date du 10/04/2014, a validé la liste définitive des adhérents arrêtée à la date du 31/01/2014, contenant 86 757 adhérents.

Ainsi, la constitution du capital social d'AMI Assurances suite à l'opération de transformation de sa forme juridique de mutuelle en société anonyme se fera en trois étapes:



La conversion du fonds commun en capital de 1 735 140 DT composé de 1 735 140 actions, de nominal de 1 DT :

La valeur finale du fonds commun, constituée de la somme des adhésions acquittées jusqu'au 31/01/2014, suivant la décision de l'AGE du 28/12/2013, est de 1 735 140 DT. Ce montant sera converti en actions de nominal de 1 DT, à répartir entre tous les adhérents d'AMI Assurances, adhérents qui disposent d'une police d'assurance valide à la date du 28/12/2013 et ayant payé le droit d'adhésion de 20 DT.

Au 31 janvier 2014, ce montant a atteint les 1 735 140 DT du fait que l'AGE ait décidé de rallonger la période d'adhésion à cette date, et ce uniquement pour les assurés qui disposent d'une police d'assurance valide à la date du 28 décembre 2013, mais qui n'ont pas payé le droit d'adhésion. Ces derniers ont été appelés à se présenter pour régulariser leur situation et pouvoir bénéficier de la conversion du fonds commun en capital social, avant la date limite.

- Suite -

STRUCTURE DU FONDS COMMUN		AGE Du 28/12/2013	CONSTITUTION DU CAPITAL SOCIAL	
Nombre d'adhérents	86 757		DECISION DE TRANSFORMATION DE MUTUELLE EN SOCIETE ANONYME	Création d'actions
Montant de l'adhésion unitaire	20 DT	Valeur par action (nominal)		1 DT
Montant total du fonds commun	1 735 140 DT		Capital initial (conversion fonds commun)	1 735 140 DT
			Nombre d'actionnaires	86 757
			Prime d'émission	29 830 000 DT
			Nombre d'actions octroyées / actionnaire	20 actions

La souscription au capital en numéraire :

La souscription en numéraire au capital pour un montant de 1 570 000 DT se fera par l'émission de 1 570 000 actions émises à 20 DT chacune, de nominal de 1 DT et une prime d'émission de 19 DT.

Cette souscription est réservée exclusivement à l'UGTT, au personnel d'AMI Assurances, aux agents généraux et aux assurés**, adhérents et non adhérents, d'AMI Assurances.

Tous ces souscripteurs devront être assurés à la date du 28/12/2013 et ce indépendamment de leur statut d'adhérent.

Par ailleurs, le prix par action à appliquer pour la souscription au capital d'AMI Assurances a été fixé à 20 DT par action. Cette valeur a été arrêtée après l'application d'une décote de 19,79% sur la valeur par action issue du processus d'évaluation réalisé par la Banque d'Affaires de Tunisie, soit 24,934 DT.

VALORISATION		STRUCTURE DU CAPITAL		STRUCTURE DES FONDS PROPRES	
Valorisation Post-Money	74 663 854 DT	Produit de la souscription	31 400 000 DT	Capital social après souscription	3 305 140 DT
Produit de la souscription	31 400 000 DT	Prix par action (après décote)	20 DT	Capital initial (conversion fonds commun)	1 735 140 DT
Valorisation Pre-Money	43 263 854 DT			Capital social (souscription)	1 570 000 DT
Nombre d'actions	1 735 140	Nombre d'actions émises	1 570 000		
Valeur par action	24,934 DT	Nombre initial d'actions	1 735 140	Prime d'émission	29 830 000 DT
Décote	20 %	Nombre total d'actions	3 305 140		
Prix par action (après décote)	20 DT	Capital social après souscription	3 305 140 DT		

- Suite -

L'incorporation de réserves par attribution gratuite d'actions

A l'issue de ces deux étapes, et afin de se conformer aux exigences légales de capital social minimum pour les sociétés d'assurances et sous réserve de la réalisation des étapes antérieures, une augmentation de capital par incorporation de réserves sera décidée par une AGE, à convoquer ultérieurement, portant sur un montant à prélever sur les réserves de la société issu de l'opération de souscription et ce par incorporation d'une partie de la prime d'émission, et la création d'actions nouvelles à attribuer gratuitement aux actionnaires détenteurs des actions anciennes créées suite aux opérations de conversion du fonds commun et de souscription au capital.

**INCORPORATION DE RESERVES ENVISAGEE:
ATTRIBUTION DE 3 NOUVELLES ACTIONS GRATUITES POUR UNE ACTION ANCIENNE**

Capital social après attribution	13 220 560 DT
Capital social après souscription	3 305 140 DT
Capital social issu de l'émission de nouvelles actions gratuites	9 915 420 DT
Prime d'émission	19 914 580 DT

Toutes les actions à émettre seront nominatives et seront de catégorie ordinaire.

Caractéristiques de l'opération de souscription au capital en numéraire

Le capital social sera souscrit à hauteur de 1 570 000 DT par souscription en numéraire et par émission de 1 570 000 actions, tel que décidé par l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 28 décembre 2013.

Prix d'émission des actions à souscrire :

L'émission va être opérée à un prix d'émission égal à **20 DT par action**, représentant un **(1) dinar** de valeur nominale et **19 dinars** de prime d'émission. Le prix de l'émission est à libérer intégralement à la souscription.

Personnes concernées par l'opération :

La souscription au capital en numéraire est réservée exclusivement à l'UGTT, au personnel d'AMI Assurances, aux agents généraux et aux assurés**, adhérents et non adhérents, d'AMI Assurances. Tous les souscripteurs doivent être assurés à la date du 28/12/2013 et ce indépendamment de leur statut d'adhérent.

Période de souscription :

La souscription aux 1 570 000 actions nouvelles à émettre en numéraire se fera du **16/05/2014 au 06/06/2014 inclus**.

Modalités de souscription :

Les souscripteurs au capital d'AMI Assurances devront en faire la demande auprès de Maxula Bourse, sis Rue du Lac Lemman Centre Nawrez, 1053, Les Berges du Lac, en remplissant la demande de souscription.

Maxula Bourse recevra les demandes de souscription des souscripteurs des catégories A, B, C et D pour qui elle ouvrira des comptes titres et espèces et y inscrira les souscriptions respectives, sauf pour les souscripteurs qui disposent déjà d'un compte titres et espèces chez Maxula Bourse.

Toute demande de souscription signée vaudra acceptation d'ouverture d'un compte titres et espèces chez Maxula Bourse, et fera office de spécimen de signature.

Etablissements domiciliaires :

Les souscriptions seront reçues au siège de Maxula Bourse, sis Rue du Lac Lemman Centre Nawrez, 1053, Les Berges du Lac. Les versements à l'appui des souscriptions seront effectués, sans frais***, soit directement auprès de Maxula Bourse, sis Rue du Lac Lemman Centre Nawrez, 1053, Les Berges du Lac, soit par virement au compte bancaire de Maxula Bourse ouvert auprès de l'AMEN BANK.

AMEN BANK (Kheireddine Pacha) : **07 401 00491 01 11004 2 31**

En souscrivant, il devra être versé le montant de 20 DT par action souscrite. Toute souscription ne sera reçue qu'après la justification du versement du montant total correspondant (mention du

- Suite -

Pour les versements effectués directement auprès de Maxula Bourse, un reçu de versement mentionnant également la police d'assurances donnant droit à la souscription sera remis aux souscripteurs.

A la clôture de l'opération, le montant global des fonds versés à l'appui des demandes de souscription, correspondant au montant de souscription au capital, soit 31 400 000 DT (soit un nominal de 1 570 000 DT et une prime d'émission de 29 830 000 DT), sera versé dans le compte indisponible d'AMI Assurances, réservé à cette opération :

RIB : 0700 1000 134 000 096 529

TITULAIRE DU COMPTE : ASSURANCES AMI

DOMICILIATION : AMEN BANK, Agence place pasteur 150 avenue de la liberté Tunis.

N° IBAN : TN 59 0700 1000 134 000 096 529 TND

Après répartition, les sommes restant disponibles sur les fonds versés à l'appui des souscriptions, seront restituées, sans intérêts, par Maxula Bourse, par virement ou par chèque, sur demande du souscripteur.

Modalités et délais de livraison des titres :

Une fois la liste des souscriptions arrêtée, Maxula Bourse procédera à sa vérification en se référant à la liste des assurés éligibles à la souscription, la liste du personnel, la liste des agents généraux, communiquées par AMI Assurances. Tout souscripteur non assuré à la date du 28 décembre 2013, et donc non listé sur la base de sa police d'assurance, sa carte d'identité nationale, ou son nom et prénom, sera rejeté.

Les souscriptions au capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre de titres souscrits, délivrée par Maxula Bourse et ce dès la réalisation définitive de l'opération.

Mode de placement :

L'opération de souscription au capital en numéraire est réservée exclusivement à des souscripteurs assurés à la date du 28/12/2013, telle que décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28/12/2013, et porte sur 1 570 000 actions. Ces souscripteurs sont répartis sur les quatre (4) catégories suivantes :

CATEGORIES	REPARTITION EN %	NOMBRE DE TITRES OFFERTS
Catégorie A : U.G.T.T	20%	314 000
Catégorie B : Personnel AMI Assurances	10%	157 000
Catégorie C : Agents Généraux	10%	157 000
Catégorie D : Assurés (Adhérents et non adhérents)	60%	942 000
Total	100%	1 570 000

- **Catégorie A** : 20% des titres offerts, soit 314 000 actions réservées à l'Union Générale Tunisienne du Travail, U.G.T.T.
- **Catégorie B** : 10% des titres offerts, soit 157 000 actions réservées au personnel d'AMI Assurances et répartis selon les modalités fixées par la Direction Générale d'AMI Assurances.
- **Catégorie C** : 10% des titres offerts, soit 157 000 actions réservées aux agents généraux d'AMI Assurances.
- **Catégorie D** : 60% des titres offerts, soit 942 000 actions réservées aux assurés adhérents et non adhérents d'AMI Assurances.

• Pour les catégories B et C, une partie des titres respectivement offerte à chaque catégorie, sera allouée de manière préfixée garantissant l'allocation d'un nombre minimum de titres à chaque souscripteur des catégories B et C. Dans ce cadre, la Direction Générale d'AMI Assurances a décidé d'allouer à chaque souscripteur 100 titres, auxquels il souscrira de manière garantie, si sa demande de souscription correspond à un nombre de titres égal ou supérieur à 100 titres. Si la demande correspond à un nombre inférieur à 100 titres, cette demande sera intégralement satisfaite.

- Suite -

Pour le reliquat des titres offerts aux catégories B et C, les demandes de souscription seront satisfaites au prorata sur la base d'un taux d'allocation, déterminé par le rapport :

Quantité offerte (Reliquat) / Quantité demandée (Non Satisfaite)

• Pour la catégorie D, les demandes de souscription seront satisfaites au prorata sur la base d'un taux d'allocation, déterminé par le rapport :

Quantité offerte / Quantité demandée

• Pour toutes les catégories, l'allocation d'actions se fera par nombre entier. Le reliquat sera réparti sur les souscripteurs, de manière unitaire par ordre des quantités demandées, du plus grand au plus petit.

• En cas d'excédent de titres offerts non demandés par l'une des catégories A, B et C, le reliquat sera affecté à la catégorie D.

Dans ce cas, les demandes de souscription de la catégorie D seront satisfaites au prorata sur la base d'un taux d'allocation, déterminé par le rapport :

Quantité offerte et reliquat / Quantité demandée

• En cas d'excédent de titres offerts non demandés par la catégorie D, le reliquat sera affecté par ordre de priorité aux catégories A, B et C.

La répartition de ce reliquat de titres offerts sur les souscripteurs de chaque catégorie se fera par ordre des quantités demandées, du plus grand au plus petit.

• Tout souscripteur ne peut émettre qu'une seule demande de souscription correspondant à une seule catégorie.

En cas de demandes de souscription multiples correspondant à plusieurs catégories, seule une demande par souscripteur sera retenue, selon l'ordre suivant des catégories : A, B, C, D.

Dépouillement et déclaration des résultats :

Maxula Bourse procédera au dépouillement des demandes de souscription, affectera les quotas et établira un procès-verbal à cet effet.

Dès la réalisation de l'opération de dépouillement des demandes de souscription, le résultat de l'opération de souscription au capital d'AMI Assurances fera l'objet d'un avis qui sera publié par Maxula Bourse sur les Bulletins Officiels de la BVMT et du CMF.

Jouissance des actions émises

Les actions souscrites, soient 1 570 000 actions porteront jouissance en dividendes à compter du 01 janvier 2014.

But de l'émission

Les principaux objectifs assignés à cette opération sont :

- Favoriser le renforcement des fonds propres d'AMI Assurances et par conséquent, constituer une marge de solvabilité conforme aux exigences réglementaires ;
- Se conformer aux exigences de capital social réglementaire pour les sociétés d'assurances ;
- Consolider sa position sur le marché local ;
- Accéder à de nouveaux marchés et s'attaquer ainsi à couvrir des risques élevés. Ceci lui permettra de diversifier son portefeuille produits et d'améliorer en conséquence, sa compétitivité ;

CHAPITRE 1. Améliorer sa notoriété ; etc.

- Suite -

Renseignements généraux sur les valeurs mobilières émises

Droits attachés aux valeurs mobilières offertes

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires, proportionnellement au nombre des actions émises.

Les dividendes non réclamés dans les cinq ans de leur exigibilité seront prescrits conformément à la loi.

La détention individuelle ou collective de dix (10) actions ouvre le droit à la participation aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Régime de négociabilité

Les actions sont librement négociables.

Régime fiscal applicable

Droit commun. Les dividendes sont soumis à l'impôt selon les dispositions légales en vigueur.

Marché des titres

Les actions d'AMI Assurances sont négociables sur le marché hors-cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Négociation en bourse des actions émises

Les actions issues de la souscription au capital seront négociables en bourse à partir de la réalisation définitive de l'opération et la publication de la notice conséquente au Journal Officiel de la République Tunisienne (JORT) et aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier (CMF) et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis (BVMT). Conformément à l'article 320 du CSC, les actions sont négociables à compter de l'immatriculation de la société au Registre de Commerce. Elles seront dès lors, négociées sur le marché hors cote.

Tribunaux compétents en cas de litiges

Tout litige pouvant surgir suite à cette opération sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Prise en charge de la STICODEVAM

Les actions souscrites ne seront pas prises en charge par la STICODEVAM.

Un prospectus d'émission visé par le CMF sous le n°**14-0862** en date du **30 avril 2014**, sera incessamment mis à la disposition du public, sans frais, auprès de l'AMI ASSURANCES, de Maxula Bourse, intermédiaire en Bourse chargé de l'opération sis à la Rue du Lac Lemman, Centre Nawrez, 1053 Les Berges du Lac, ainsi que sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn.

*Un extrait du Procès Verbal de l'AGE du 28/12/2013 approuvant le rapport du Conseil d'Administration relatif à la transformation de l'AMI Assurances en une société anonyme ainsi que la structure de son capital, l'affectation de son fonds commun et la réservation de la souscription à la couverture du capital social, la détermination de la valeur de l'action et des avantages attribués aux adhérents au capital social, a été publié au JORT n°15 du 04/02/2014.

** Est considéré comme assuré, toute personne détenant un contrat d'assurance valide à la date du 28/12/2013, tel que décidé par l'AGE tenue à la même date.

***La souscription, l'ouverture et la clôture d'un compte titre et espèces inhérent à cette opération se feront sans frais.

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE**VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2013 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2014. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

EMPRUNT OBLIGATAIRE « AIL 2014-1 »

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMPRUNT OBLIGATAIRE :

Lors de sa réunion tenue le 06 juin 2013, l'Assemblée Générale Ordinaire de L'Arab International Lease "AIL" a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires durant l'année 2014 d'un montant total ne dépassant pas 60 millions de dinars et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les caractéristiques et les conditions des émissions envisagées.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration, réuni le 04 avril 2014, a décidé d'émettre un emprunt obligataire pour un montant de 20 millions de dinars, susceptible d'être porté à 30 millions de dinars, pour une durée de 5 ans avec des taux d'intérêts compris entre :

- Taux variable : TMM+1,5% et TMM+2,25% brut l'an au maximum
- Taux fixe : 7% et 7,30% brut l'an au maximum.

Le Conseil d'Administration a également donné tout pouvoir au Directeur Général de l'AIL pour réaliser le dit emprunt. A cet effet, le Directeur Général a décidé d'émettre l'emprunt pour une durée de 5 ans, pour un montant de 20 millions de dinars, susceptible d'être porté à 30 millions de dinars, à deux taux d'intérêts au choix du souscripteur : un taux variable TMM + 1,90% et/ou un taux fixe de 7,30% brut l'an.

RENSEIGNEMENT RELATIFS A L'OPERATION :

Dénomination de l'emprunt : «AIL 2014-1 »

Montant : 20 000 000 de dinars susceptible d'être porté à un montant maximum de 30 000 000 de dinars.

Prix d'émission : 100 dinars par obligation payables intégralement à la souscription.

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Forme des obligations : Les obligations sont nominatives.

Taux d'intérêt : Les obligations du présent emprunt seront offertes à deux taux d'intérêts différents au choix du souscripteur :

Durée	Taux d'intérêt
5 ans	TMM + 1,9% et / ou 7,3%

- Suite -

- *Taux variable*

Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 1,9 % brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 190 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de juillet de l'année n-1 au mois de juin de l'année n.

- *Taux fixe*

7,3% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **7,30%** pour le présent emprunt.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) :

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtés au mois de mars 2014 (à titre indicatif) qui est égale à 4,7158%, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 6,6158%.

Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **1,90%** et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale :

Les obligations de l'emprunt obligataire « AIL 2014-1 » sont émises pour une durée de 5 ans.

Durée de vie moyenne :

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement puis divisée par le nominal.

C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Cette durée est de **3 ans** pour le présent emprunt.

Duration (souscription à taux fixe) :

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,741 années**.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **31/07/2014**, seront décomptés et déduits du prix de souscription.

- Suite -

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **31/07/2014**, et ce même en cas de prorogation de cette date

Amortissement et remboursement :

Toutes les obligations émises seront remboursables à partir de la première année suivant la date limite de clôture des souscriptions d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation soit le (1/5) de la valeur nominale de chaque obligation. L'emprunt sera amorti en totalité le **31/07/2019**.

Paiement :

Les paiements annuels des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **31 juillet** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **31/07/2015**.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **31/07/2015**.

Le paiement des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM..

Période de souscriptions et de versements :

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **13/05/2014** et clôturées sans préavis et au plus tard le **31/07/2014**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission 30 000 000 dinars est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des obligations émises, soient 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **31/07/2014**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **31/07/2014**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **12/08/2014**. Avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société. Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **13/05/2014** auprès de la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière - SCIF, intermédiaire en bourse, rue du Lac Oubeira Immeuble Al Faouz Les Berge du Lac - 1053 Tunis.

Intermédiaire agréée mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière - SCIF - Intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité d'obligations y afférente.

Fiscalité des titres :

Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Notation de la société :

En date du 8 novembre 2013, l'agence de notation Fitch Ratings a attribué à la société Arab International Lease – AIL sur son échelle de notation nationale les notes suivantes:

- ✓ Note nationale à long terme : AA + (tun) ;
- ✓ Perspective de la note nationale à long terme : Stable
- ✓ Note à court terme : F1 + (tun) ;
- ✓ Note nationale de dette senior : AA+ (tun).

Cette note a été confirmée le 14 mars 2014.

- Suite -

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, en date du 22 avril 2014, la note AA+ (tun) à l'emprunt « AIL 2014-1 » objet de la présente note d'opération.

Cotation en bourse :

Dès la clôture des souscriptions du présent emprunt, l'Arab International Lease s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse «SCIF» de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt « AIL 2014-1 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par la STICODEVAM :

L'Arab International Lease s'engage dès la clôture de l'emprunt obligataire « AIL 2014-1» à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le n° 14-0859 en date du 25 avril 2014, du document de référence « AIL 2014 » enregistré par le CMF sous le n° 14-001 en date du 25 avril 2014, des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2013 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2014.

La note d'opération et le document de référence sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de l'Arab International Lease, 11 rue Hédi Nouria - 1001 Tunis, sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn et auprès de la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière, intermédiaire en bourse chargé de l'opération, rue du Lac Oubeira Immeuble Al Faouz Les Berges du Lac - 1053 Tunis.

Les états financiers relatifs à l'exercice 2013 de l'AIL seront publiés sur le bulletin officiel du CMF au plus tard le 30 avril 2014.

A V I S

COURBE DES TAUX DU 11 JUIN 2014

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,765%		
TN0008000127	BTA 12 ans " 8,25% 9 juillet 2014 "	4,223%		1 002,901
TN0008002875	BTC 52 SEMAINES 05/08/2014		4,285%	
TN0008002883	BTC 52 SEMAINES 02/09/2014		4,350%	
TN0008002891	BTC 52 SEMAINES 30/09/2014		4,415%	
TN0008002909	BTC 52 SEMAINES 04/11/2014		4,495%	
TN0008002917	BTC 52 SEMAINES 02/12/2014		4,560%	
TN0008002925	BTC 52 SEMAINES 23/12/2014		4,608%	
TN0008002933	BTC 52 SEMAINES 27/01/2015		4,689%	
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		4,719%	1 015,344
TN0008002941	BTC 52 SEMAINES 24/02/2015		4,754%	
TN0008002958	BTC 52 SEMAINES 24/03/2015		4,818%	
TN0008002974	BTC 52 SEMAINES 21/04/2015	4,883%		
TN0008000309	BTA 4 ans " 5% octobre 2015"		5,033%	999,317
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"		5,163%	1 001,845
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		5,347%	885,384
TN0008000325	BTA 4 ans " 5,25% décembre 2016"		5,400%	996,210
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		5,582%	1 032,198
TN0008000341	BTA 4 ans " 5,3% janvier 2018"	5,744%		985,562
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"		5,885%	985,282
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		5,915%	772,064
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		5,963%	981,845
TN0008000333	BTA 7 ans " 5,5% février 2020"		6,138%	970,516
TN0008000358	BTA 6 ans " 5,5% octobre 2020"	6,266%		960,774
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"	6,370%		1 032,372
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"		6,387%	950,799

^[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2013	VL antérieure	Dernière VL		
OPCVM DE CAPITALISATION							
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>							
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	148,068	150,237	150,250		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
2 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	13,039	13,246	13,247		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
3 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,343	1,363	1,364		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>							
4 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	36,333	36,816	36,819		
5 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	49,325	50,034	50,038		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
6 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	02/04/08	149,679	152,845	153,374		
7 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	AXIS GESTION	02/04/08	533,979	550,058	550,652		
8 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	113,085	109,129	110,193		
9 FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	120,930	122,007	122,248		
10 FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	116,190	117,860	117,824		
11 FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	110,871	111,205	111,593		
12 FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	84,103	86,030	85,851		
13 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	129,917	127,341	127,462		
14 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	93,426	91,199	91,486		
15 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	106,398	106,110	105,903		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
16 FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 341,133	1 367,326	1 370,601		
17 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	AXIS GESTION	05/02/04	2 213,247	2 247,059	2 249,549		
18 FCP AMEN PERFORMANCE	AMEN INVEST	01/02/10	100,089	101,637	101,534		
19 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	100,769	100,886	101,112		
20 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	122,556	125,112	125,412		
21 FCP FINA 60	FINACORP	28/03/08	1 189,670	1 198,243	1 198,796		
22 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	122,412	118,494	119,862		
23 AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	14,752	15,137	15,315		
24 FCP VALEURS QUIETUDE 2014 *	TUNISIE VALEURS	23/03/09	5 879,069	En liquidation	En liquidation		
25 FCP VALEURS QUIETUDE 2017	TUNISIE VALEURS	01/10/12	5 060,226	5 142,530	5 188,681		
26 FCP VALEURS QUIETUDE 2018	TUNISIE VALEURS	01/11/13	5 000,000	5 038,040	5 057,998		
27 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,117	2,152	2,152		
28 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	1,862	1,891	1,892		
29 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,054	1,050	1,058		
OPCVM DE DISTRIBUTION							
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2013	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>							
30 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	13/05/14	4,094	108,216	106,060	106,072
31 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	02/10/95	14/04/14	3,727	104,217	101,960	101,969
32 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	17/04/14	3,865	105,764	103,758	103,770
33 ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	26/05/14	4,080	102,679	100,430	100,441
34 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07/05/07	12/05/14	4,012	103,526	101,414	101,426
35 SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	26/05/14	3,612	106,814	104,882	104,892
36 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	26/05/14	4,223	104,112	101,886	101,897
37 SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	05/05/14	4,127	103,499	100,934	100,943
38 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	05/05/14	3,877	104,066	101,449	101,457
39 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	23/05/14	3,802	105,373	103,069	103,078
40 GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	30/05/14	3,639	102,003	100,140	100,151
41 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	19/05/14	3,906	104,182	102,132	102,144
42 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	29/05/14	3,485	103,931	102,053	102,063
43 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	21/05/14	3,888	106,836	104,517	104,528
44 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	22/04/14	3,914	105,568	103,379	103,390
45 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	02/06/14	3,121	103,146	101,493	101,501
46 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	31/03/14	3,703	102,565	100,513	100,523
47 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	29/05/14	3,802	104,577	102,517	102,527
48 SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB-BH	10/11/97	30/05/14	4,035	102,563	100,417	100,428
49 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	06/07/09	29/05/14	3,596	103,540	101,623	101,634
50 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	02/06/14	3,198	104,500	102,918	102,928
51 SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	26/05/14	4,094	102,544	100,269	100,280
52 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	14/04/14	4,013	103,699	101,368	101,378
53 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	30/05/14	3,270	104,696	102,987	102,996
54 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	16/05/14	3,527	102,226	100,313	100,323

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

FCP OBLIGAIRES - VL QUOTIDIENNE								
55	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	21/04/14	0,365	10,514	10,321	10,322
56	FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	30/05/14	3,667	102,940	100,784	100,794
57	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	16/05/14	3,543	103,496	101,705	101,716
FCP OBLIGAIRES - VL HEBDOMADAIRE								
58	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	23/05/14	3,766	101,254	99,209	99,283
SICAV MIXTES								
59	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	13/05/14	0,763	65,776	65,865	65,937
60	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	26/05/14	2,427	140,922	139,036	139,349
61	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	26/05/14	24,533	1 406,845	1 385,713	1 388,861
62	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	05/05/14	3,042	107,539	107,582	107,888
63	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	05/05/14	1,820	105,111	105,773	106,207
64	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	26/05/14	0,559	81,346	79,212	79,681
65	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	19/05/14	0,409	16,637	16,489	16,482
66	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	31/03/14	6,265	256,768	255,950	256,185
67	SICAV BH PLACEMENT	SIFIB-BH	22/09/94	30/05/14	0,950	33,514	31,351	31,730
68	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	30/05/14	26,541	2 270,339	2 274,239	2 279,153
69	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	15/05/14	2,017	75,257	74,438	74,780
70	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	13/05/14	1,369	56,784	56,054	56,163
71	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	16/05/14	1,198	98,306	98,748	99,186
72	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	16/05/14	1,014	107,039	108,514	109,191
73	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	16/05/14	0,178	94,169	95,325	96,532
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
74	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	21/04/14	0,245	11,302	11,282	11,290
75	FCP IRADETT 50	AFC	02/01/07	21/04/14	0,152	11,809	12,124	12,126
76	FCP IRADETT 100	AFC	02/01/07	21/04/14	0,122	14,788	15,354	15,346
77	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	21/04/14	0,273	13,881	14,166	14,203
78	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	26/05/14	0,232	11,452	11,926	11,923
79	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	26/05/14	0,083	10,375	10,615	10,604
80	ATTIJARI FCP HARMONIE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	26/05/14	0,162	10,397	10,398	10,388
81	ATTIJARI FCP SERENITE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	26/05/14	0,259	10,675	10,534	10,531
82	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	20/05/14	1,213	123,066	118,069	119,120
83	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	20/05/14	1,739	123,651	120,554	121,156
84	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	23/05/14	0,278	10,081	10,504	10,512
85	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	05/05/14	2,642	102,604	101,758	102,235
86	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	30/05/14	0,218	19,344	19,509	19,443
87	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	20/05/14	0,202	77,344	73,873	74,163
88	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	-	-	78,827	76,645	76,816
89	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	30/05/14	2,569	96,772	95,568	95,646
90	BIATCAPITAL CROISSANCE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	-	-	87,926	86,339	87,098
91	BIATCAPITAL EQUILIBRE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	-	-	94,496	95,321	95,645
92	BIATCAPITAL PRUDENCE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	06/05/14	0,432	99,919	101,078	101,049
93	FCP GENERAL DYNAMIQUE	CGI	30/09/13	-	-	9,729	9,489	9,569
94	FCP AL BARAKA	CGI	30/09/13	-	-	9,700	8,318	8,329
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
95	FCP AMEN PREVOYANCE	AMEN INVEST	01/02/10	23/04/14	1,978	92,572	93,251	94,125
96	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	23/04/14	1,018	98,591	91,756	93,611
97	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	06/05/14	3,779	124,772	127,416	127,799
98	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25/05/09	23/05/14	0,124	10,513	10,333	10,246
99	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25/02/08	23/05/14	2,674	115,255	117,128	117,086
100	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	23/05/14	3,295	117,508	116,920	116,956
101	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	16/05/14	1,954	100,151	99,449	99,614
102	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	16/05/14	0,103	95,827	98,230	98,330
103	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/14	2,758	172,952	174,987	176,118
104	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/14	2,876	157,659	161,002	161,624
105	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/14	5,168	140,788	139,864	140,222
106	MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	28/04/06	27/05/13	63,142	9 464,991	9 368,364	9 451,370
107	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	18,067	18,176	18,346
108	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	125,746	128,368	128,378
109	FCP SMART EQUITY	SMART ASSET MANAGEMENT	01/09/09	-	-	1 459,206	1 471,933	1 473,216
110	FCP SAFA	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	-	-	102,924	101,936	101,476
111	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	27/01/10	20/07/11	1,582	85,531	84,714	85,291
112	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	21/05/14	0,806	111,085	110,930	112,662
113	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	8 482,335	8 522,677	8 545,046
114	FCP UNIVERS AMBITION CEA	SCIF	26/03/13	30/05/14	0,098	8,870	8,597	8,659
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
115	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	SCIF	12/02/13	30/05/14	0,041	8,792	8,515	8,551

* En liquidation pour expiration de la durée de vie

BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER
 Immeuble CMF - Centre Urbain Nord
 4^{ème} Tranche - Lot B6 Tunis 1003
 Tél : (216) 71 947 062
 Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant
 du Lundi au Vendredi sauf jours fériés
 www.cmf.org.tn
 email 1 : cmf@cmf.org.tn
 email 2 : cmf@cmf.tn

Le Président du CMF
Mr. Salah Essayel

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

AMEN BANK

Siège social : Avenue Mohamed V –1002 Tunis-

L'Amen Bank publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2013 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date 19 juin 2014. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes M Nouredine HAJJI et M Fayçal DERBEL..

BILAN

Arrêté au 31.12.2013
(Unités en milliers de Dinars Tunisiens)

Désignation	Notes	2013	31-déc 2012 Retraité	2012 Publié
AC1 Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	(1-1)	318 400	349 684	349 684
AC2 Créances sur les établissements bancaires et financiers	(1-2)	228 783	267 217	267 217
AC3 Créances sur la clientèle	(1-3)	5 484 548	4 883 301 (*)	4 959 713
AC4 Portefeuille titres commercial	(1-4)	435 616	290 711	290 711
AC5 Portefeuille d 'Investissement	(1-5)	550 493	499 026	499 026
AC6 Valeurs immobilisées	(1-6)	111 765	107 914	107 914
AC7 Autres actifs	(1-7)	96 026	93 129 (*)	92 769
TOTAL ACTIFS		7 225 631	6 490 982	6 567 034
PA1 Banque Centrale	(2-1)	490 081	552 593	552 593
PA2 Dépôts et avoirs des établissements bancaires et Financiers	(2-2)	166 556	214 871	214 871
PA3 Dépôts de la clientèle	(2-3)	4 964 477	4 395 112	4 395 112
PA4 Emprunts et Ressources spéciales	(2-4)	846 029	730 513	730 513
PA5 Autres passifs	(2-5)	190 029	187 526 (*)	187 166
TOTAL PASSIFS		6 657 172	6 080 615	6 080 255
CP1 Capital		122 220	100 000	100 000
CP2 Réserves	(**)	346 012	263 191	327 864
CP4 Autres capitaux propres		423	423	423
CP5 Résultats reportés		-	1	1
CP6 Résultat de l'exercice		99 804	46 752 (*)	58 491
TOTAL CAPITAUX PROPRES	(3)	568 459	410 367	486 779
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		7 225 631	6 490 982	6 567 034

(*) Les chiffres de 2012 ont été retraités pour les besoins de comparabilité.

(**)Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (Cf. Note III-1-1-6).

État des engagements Hors Bilan
Arrêté au 31.12.2013
 (Unités en milliers de Dinars Tunisiens)

Désignation	Notes	31-déc	
		2013	2012
<u>PASSIFS EVENTUELS</u>			
HB 01- Cautions, Avals et autres garanties données	(4-1)	646 178	864 480
HB 02- Crédits documentaires	(4-2)	265 907	239 583
HB 03- Actifs donnés en garantie	(4-3)	490 000	542 000
TOTAL PASSIFS EVENTUELS		1 402 085	1 646 063
<u>ENGAGEMENTS DONNES</u>			
	(4-4)		
HB 04- Engagements de financement donnés		177 782	162 891
HB 05- Engagements sur titres		18 709	18 223
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES		196 491	181 114
<u>ENGAGEMENTS RECUS</u>			
HB 06- Engagements de financement reçus	(4-5)	1 582	2 057
HB 07- Garanties reçues	(4-6)	1 128 408	1 027 660

État de résultat
Période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013
(Unités en milliers de Dinars Tunisiens)

Désignation	Notes	Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre		
		2013	2012 Retraité	2012 Publié
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE		510 708	401 121	401 840
PR1	Intérêts et revenus assimilés (5-1)	394 012	302 436 (*)	302 703
PR2	Commissions en produits (5-2)	58 135	51 736 (*)	51 469
PR3	Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières (5-3)	38 486	27 231 (*)	26 654
PR4	Revenus du portefeuille d'investissement (5-4)	20 075	19 718 (*)	21 014
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE		(261 244)	(200 347)	(200 347)
CH1	Intérêts encourus et charges assimilées (5-5)	(255 194)	(195 059)	(195 059)
CH2	Commissions encourues	(6 050)	(5 288)	(5 288)
PRODUIT NET BANCAIRE		249 464	200 774	201 493
PR5/CH4	Dotation aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif (5-6)	(62 921)	(71 560) (*)	(59 821)
PR6/CH5	Dotation aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement (5-7)	1 731	588 (*)	(131)
PR7	Autres produits d'exploitation	1 907	2 141	2 141
CH6	Frais de personnel (5-8)	(62 127)	(55 627)	(55 627)
CH7	Charges générales d'exploitation (5-8)	(15 203)	(14 602)	(14 602)
CH8	Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations (5-8)	(5 589)	(5 086)	(5 086)
RESULTAT D'EXPLOITATION		107 262	56 628	68 367
PR8/CH9	Solde en gain \ pertes provenant des autres éléments ordinaires (5-9)	(546)	(807)	(807)
CH11	Impôt sur les bénéfices	(6 912)	(9 069)	(9 069)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		99 804	46 752	58 491
Solde en gain \ perte provenant des éléments extraordinaires		-	-	-
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		99 804	46 752	58 491
Effet des modifications comptables (**)		(76 412)	(64 673)	-
RESULTAT NET APRES MODIFICATIONS COMPTABLES		23 392	(17 921)	58 491
RESULTAT DE BASE PAR ACTION (en dinars)		4,274	2,338	2,925
RESULTAT DILUE PAR ACTION (en dinars)		4,274	2,338	2,925

(*) Les chiffres de 2012 ont été retraités pour les besoins de comparabilité.

(**) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (Cf. Note III-1-1-6).

État de flux de trésorerie
Période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013

(Unités en milliers de Dinars Tunisiens)

Désignation	Notes	31-déc	
		2013	2012
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION	(6-1)		
Produits d'exploitation bancaire encaissés (Hors revenus portefeuille d'investissement)		458 640	357 437
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(277 943)	(199 141)
Dépôts / Retraits des dépôts auprès des établissements bancaires et financiers		(22 455)	3 663
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		(681 678)	(737 773)
Dépôts / Retraits de dépôts de la clientèle		585 449	681 418
Titres de placements		(106 502)	(53 786)
Sommes versées au personnel et créiteurs divers		(62 127)	(51 618)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		(2 255)	78 615
Impôt sur le bénéfice		(7 877)	(8 214)
FLUX DE TRÉSorerIE NET PROVENANT DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		(116 748)	70 601
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	(6-2)		
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		23 822	19 465
Acquisition / cessions sur portefeuille d'investissement		(53 483)	(53 959)
Acquisition / cessions sur immobilisations		(9 440)	(5 032)
FLUX DE TRÉSorerIE NET AFFECTES AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		(39 101)	(39 526)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	(6-3)		
Émission d'actions		75 349	-
Émission d'emprunts		5 000	50 000
Remboursement d'emprunts		(26 171)	(23 269)
Augmentation / diminution ressources spéciales		137 299	122 141
Dividendes versés		(17 000)	(14 000)
Mouvements sur fond social et de retraite		(60)	28
FLUX DE TRÉSorerIE NET PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		174 417	134 900
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de la période		18 568	165 975
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période	(6-4)	(270 632)	(436 607)
LIQUIDITÉS ET ÉQUIVALENTS DE LIQUIDITÉS EN FIN DE PÉRIODE		(252 064)	(270 632)

Notes aux états financiers
31 décembre 2013

I. PRESENTATION DE LA BANQUE

Amen Bank est une société anonyme au capital de 122.220.000 dinars, créée le 06 juin 1967, conformément à la loi N°67-51 du 7 décembre 1967 portant réglementation de la profession bancaire telle qu'abrogée par la loi n°2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit et modifiée par la loi 2006-19 du 2 mai 2006.

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 05 mars 2013 a décidé de porter le capital de la banque de 100.000.000 dinars à 122.220.000 dinars.

Cette augmentation de 22.220.000 dinars a été réalisé comme suit :

1. Incorporation des réserves d'un montant de 10 millions de dinars suite à l'émission de 2.000.000 actions nouvelles gratuites attribuées aux anciens actionnaires détenteurs des 20.000.000 actions composant le capital avant l'augmentation par incorporation des réserves.
2. Augmentation de capital d'un montant de 12 220 milles de dinars par l'émission de 2 444 000 actions nouvelles totalement souscrites en numéraire par la Société Financière Internationale -SFI- (IFC) et libérées intégralement à la souscription. Le prix d'émission par action nouvelle souscrite est de 30,830 dinars, soit 5 dinars de valeur nominale et 25,830 dinars de prime d'émission par action.

Le siège social de la banque est sis à l'avenue Mohamed V, 1002, Tunis.

Amen Bank est une banque de dépôt privée. Son capital social, divisé en 24.444.000 actions d'une valeur nominale de cinq (5) dinars chacune, est détenu à hauteur de 12% par des actionnaires étrangers.

Actionnaires	Montant	Pourcentage
Actionnaires Tunisiens	107 612	88%
Actionnaires Étrangers	14 608	12%
Total	122 220	100%

II. REFERENTIEL COMPTABLE D'ELABORATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers d'Amen Bank sont préparés et présentés conformément au système comptable des entreprises approuvé par la loi n° 96- 112 du 30 décembre 1996.

III. METHODES ET PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS APPLIQUES

Les états financiers sont arrêtés au 31 décembre 2013 en appliquant les conventions et principes comptables prévus par le décret n° 96-2459 du 30 décembre 1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité et des méthodes comptables prévus par les normes comptables notamment les normes sectorielles relatives aux établissements bancaires (Normes 21 à 25). Les méthodes comptables les plus significatives se résument comme suit :

1- Créances à la clientèle

1-1 Règles de présentation des créances à la clientèle

Les crédits de gestion à court terme sont présentés au bilan pour leurs valeurs nominales déductions faites des intérêts décomptés d'avance et non encore échus.

Les crédits à moyen et long terme sont présentés au bilan pour leurs valeurs nominales augmentées des intérêts courus et non échus.

Les crédits à moyen terme utilisés progressivement par tranche sont comptabilisés à l'actif du bilan pour leur valeur débloquée.

Les agios réservés et provisions sur créances à la clientèle sont présentés au niveau des postes d'actif correspondants de manière soustractive.

1-2 Classification et évaluation des créances

Les provisions sur engagements sont déterminées conformément aux normes prudentielles de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire de la BCT 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les textes subséquents, qui définit les classes de risque de la manière suivante :

Actifs courants :

Actifs dont le recouvrement est assuré concernant les entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financier compatible avec leurs activités et leurs capacités réelles de remboursement.

Actifs classés :

Classe B1 : Actifs nécessitant un suivi particulier

Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

Classe B2 : Actifs incertains

Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés, et qui, aux caractéristiques propres à la classe 1 s'ajoute l'une au moins de celles qui suivent :

- Un volume de concours financiers non compatible avec le volume d'activité ;
- L'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information ;
- Des problèmes de gestion et des litiges entre associés ;
- Des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement ;
- La détérioration du cash flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais ;
- L'existence de retards de paiement en principal ou en intérêts entre 90 et 180 jours.

Classe B3 : Actifs préoccupants

Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

Classe B4 : Actifs compromis

Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au delà de 360 jours.

Le taux de provisionnement retenu par Amen Bank correspond au taux minimal par classe de risque tel que prévu par la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, appliqué au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues.

Pour les engagements supérieurs à 15 KDT, les provisions sont déterminées selon les taux prévus par la circulaire de la BCT après déduction des garanties considérées comme valables.

Les taux de provision par classe de risque appliqués au risque net non couvert sont les suivants:

- Actifs incertains 20% ;
- Actifs préoccupants 50% ;
- Actifs compromis 100%.

Pour les engagements inférieurs à 15 KDT, la banque détermine la provision requise en appliquant le taux de provision moyen des engagements de plus de 15 KDT aux encours hors les crédits de présalaire et CREDIM (crédit habitat aux particuliers) et ce compte tenu de la qualité de ces risques et des perspectives de recouvrement.

Les garanties prises en compte par la banque se détaillent comme suit :

- Les dépôts affectés auprès d'Amen Bank (bons de caisse, comptes à terme, comptes épargne,...) ;
- Les garanties reçues de l'Etat Tunisien ;
- Les garanties reçues des banques et assurances ;
- Les garanties reçues du FNG (Fonds national de garantie) et la SOTUGAR ;
- Les garanties réelles : Selon les règles édictées par la BCT, les garanties immobilières ne peuvent être prises en compte que si elles remplissent au moins l'une des conditions suivantes :
 - Elle est inscrite sur le titre foncier ;

- Elle est inscrite par l'intervention de deux notaires sur un titre arabe ;
- Il existe une promesse d'hypothèque sur un terrain acquis auprès de l'un des organismes suivants : AFI, AFT, AFH.

Par ailleurs, certaines garanties ont été retenues, depuis l'exercice 2006, en application des articles 327 et 328 du code des procédures civiles et commerciales, sous forme d'oppositions conservatoires. Cette forme de garantie a été retenue compte tenu d'une hypothèse sous-jacente, à savoir, un taux historique de réalisation élevé et compte tenu des conditions cumulatives suivantes :

- Les engagements de la relation emprunteuse sont concentrés exclusivement chez Amen Bank ;
- L'opposition conservatoire est inscrite sur le titre foncier qui ne doit pas comporter d'autres charges hypothécaires au profit d'autres créanciers ;
- La date d'inscription de l'opposition conservatoire remonte à moins de deux ans ;
- Une évaluation récente du titre objet de l'opposition conservatoire ;
- Une décote de 10% de la valeur du titre objet de l'opposition conservatoire.

1-3 Comptabilisation des créances irrécouvrables passées par perte

Les créances irrécouvrables inférieures ou égales à 500 dinars et les autres créances irrécouvrables ayant fait l'objet d'un jugement sont passées par perte. Parallèlement, les provisions et agios réservés y afférents font l'objet de reprise.

1-4 Comptabilisation des revenus des prêts accordés à la clientèle

Les intérêts sur crédits de gestion à court terme sont décomptés d'avance. Ceux ci sont passés en produits pour leur montant total et font l'objet de régularisation pour tenir compte des intérêts non courus à la date d'arrêté des états financiers.

Les intérêts sur crédits à moyen terme matérialisés par des effets ou titres de crédit, sont perçus à terme. Ceux ci sont passés en produits au fur et à mesure de leurs échéances. La partie des intérêts courus mais non encore échus à la date de l'arrêté des états financiers font l'objet de régularisation.

Les intérêts et agios dont le recouvrement est devenu incertain, constatés lors de l'évaluation des actifs et couverture des risques, sont logés dans un compte intitulé « agios réservés ».

Les intérêts et agios relatifs à des créances contentieuses, sont réservés d'office et ne transitent pas par le compte de résultat. Quant aux autres produits liés à des créances classées, ils sont comptabilisés initialement parmi les produits de la Banque puis cernés par le biais d'une application informatique pour être réservés.

La reprise des agios réservés et leur imputation au niveau des revenus de l'exercice sont tributaires de la baisse des engagements directs suite à des encaissements réalisés. A cet effet, les encaissements réalisés sur les créances sont systématiquement imputés, en premier lieu, sur les agios réservés déjà constitués.

1-5 Suivi des mesures conjoncturelles édictées en 2011:

1.5.1 Provision collective:

La provision collective, appliquée pour l'exercice 2011 en tant que mesure conjoncturelle est désormais une disposition permanente à observer pour couvrir les risques latents sur les engagements classe 0 et 1.

Ainsi, et en application des dispositions de la circulaire BCT N° 2012-20, la banque a constitué par prélèvement sur les résultats des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier au sens de l'article 8 de la circulaire 91-24 du 17 décembre 1991.

Pour l'évaluation du montant de la provision requise, la banque a appliqué la méthodologie référentielle édictée par la BCT.

Cette méthodologie prévoit :

- Le regroupement des engagements 0 et 1 en groupes homogènes par nature du débiteur et par secteur d'activité;
- Le calcul d'un taux de migration moyen pour chaque groupe qui correspond aux risques additionnels du groupe considéré de l'année N rapporté aux engagements 0 et 1 du même groupe de l'année N-1;
- La détermination d'un facteur scalaire par groupe traduisant l'aggravation des risques en 2013. Ce facteur scalaire ne peut être inférieur à 1;
- La détermination d'un taux de provisionnement moyen sur le risque additionnel par groupe et l'application de ce taux à l'encours des engagements 0 et 1 du groupe considéré.

Le montant des provisions collectives est revu à chaque date d'arrêté des comptes annuels.

L'augmentation de la provision collective requise entraîne une dotation complémentaire imputée sur les charges de l'exercice et inversement la baisse de la provision collective requise entraîne une reprise correspondant à la baisse et imputée sur les produits de l'exercice.

L'application de ces règles a donné lieu à un montant de provision collective de 34 586 KDT. Ainsi et compte tenu de la provision collective de 28 288 KDT constituée en 2012, une provision complémentaire nette de 6 298 KDT a été dotée au titre de l'année 2013.

1.5.2 Les crédits rééchelonnés au cours de 2011 et le suivi en 2013 :

En 2011, et en application des dispositions de la circulaire de la BCT N° 2011-04, deux mesures ont été appliquées :

Première mesure :

Les rééchelonnements réalisés par la banque conformément à ladite circulaire n'ont pas donné lieu ni à la classification de l'entreprise concernée en classe 2, 3 ou 4 au sens de la circulaire 91-24 ni à la révision de la classification attribuée à l'entreprise au 31 décembre 2010.

En 2013, cette mesure n'est plus en vigueur. La banque a procédé à la classification de tous les engagements conformément aux dispositions de la circulaire 91-24.

Deuxième mesure :

Les produits, agios débiteurs et intérêts impayés sur les rééchelonnements octroyés dans le cadre de la circulaire 2011-04 ont été réservés.

Une reprise de 946 KDT a été constatée au cours de 2013.

1-6 : Provisions additionnelles : changement de méthodes comptables :

En vertu des dispositions de la circulaire de la BCT N° 2013-21 du 30 décembre 2013, les établissements de crédit doivent constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieures ou égale à 8 ans.

En application des dispositions de cette circulaire, les provisions additionnelles sur les actifs classés 4 dont l'ancienneté est supérieure ou égale à 3 ans à fin 2012 sont imputées sur les capitaux propres d'ouverture de l'établissement de crédit au titre de l'exercice 2013.

Cette nouvelle obligation édictée par ladite circulaire a été qualifiée en tant que changement de méthode comptable et appliquée d'une manière rétrospective. A cet effet, les données comparatives de l'exercice 2012 ont été retraitées pour les besoins de la comparabilité.

Conformément aux dispositions de la Norme Comptable Tunisienne n°11 relative aux modifications comptables, cette nouvelle obligation instaurée par ladite circulaire a été traitée en tant que changement de méthode comptable, dont l'effet sur les exercices antérieurs a été imputé sur les capitaux propres d'ouverture de l'exercice 2013.

L'effet de la nouvelle méthode sur les exercices antérieurs qui a été imputé sur les capitaux propres d'ouverture de l'exercice 2013 s'élève à 76 412 KDT. Son effet sur l'exercice 2013 s'est traduit par la constatation d'une dotation de 6 395 KDT et d'une reprise sur provisions de 13 259 KDT.

Par ailleurs, et en application du paragraphe 17 de ladite norme, ce changement de méthode a été traité d'une manière rétrospective. A cet effet, les données comparatives de l'exercice 2012 ont été retraitées pour les besoins de la comparaison, de la façon suivante :

- **Au niveau des postes de bilan :**

	2012 Retraité	2012 Publi�	Variations
AC3 Cr�ances sur la client�le	4 883 301	4 959 713	(76 412)
TOTAL ACTIFS (*)	6 490 622	6 567 034	(76 412)
	2012 Retraité	2012 Publi�	Variations
CP2 R�serves	263 191	327 864	(64 673)
CP6 R�sultat de l'exercice	46 752	58 491	(11 739)
TOTAL CAPITAUX PROPRES	410 367	486 779	(76 412)
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS (*)	6 490 622	6 567 034	(76 412)

(*)La provision sur les affaires en contentieux a  t  reclass e de la rubrique AC 07 «Autres Actifs »   la rubrique PA 05 « Autres Passifs » pour 360 KDT.

- **Au niveau des postes de l'état de résultat:**

		2012 Retraité	2012 Publié	Variations
PR5/CH4	Dotation aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	(71 560)	(59 821)	(11 739)
	RESULTAT D'EXPLOITATION	56 628	68 367	(11 739)
	RESULTAT NET DE L'EXERCICE	46 752	58 491	(11 739)
	Effet des modifications comptables	(64 673)	-	(64 673)
	RESULTAT NET APRES MODIFICATIONS COMPTABLES	(17 921)	58 491	(76 412)

2- Portefeuille titres

2-1 Règles de présentation du portefeuille titres

Les titres à revenu fixe ou à revenu variable sont présentés au bilan soit dans la rubrique portefeuille titres commercial soit dans la rubrique portefeuille titres d'investissement selon leurs durées et l'intention de détention. Les règles de classification appliquées sont les suivantes :

Portefeuille titres commercial :

- **Titres de transaction**

Il s'agit de titres à revenu fixe ou variable acquis en vue de leur revente à brève échéance et dont le marché de négociation est jugé liquide.

- **Titres de placement**

Ce sont les titres qui ne répondent pas aux critères retenus pour les titres de transaction ou d'investissement.

Portefeuille d'investissement :

- **Titres d'investissements**

Il s'agit de titres acquis avec l'intention ferme de les détenir jusqu'à leur échéance et pour lesquels la banque dispose de moyens suffisants pour concrétiser cette intention.

- **Titres de participation**

Actions et autres titres à revenu variable détenus pour en retirer une rentabilité satisfaisante sur une longue période, ou pour permettre la poursuite des relations bancaires avec la société émettrice.

- **Parts dans les entreprises associées, co-entreprises et parts dans les entreprises liées**

Actions dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque, permettant ou non d'exercer une influence notable, un contrôle conjoint ou exclusif sur la société émettrice.

- **Participation avec convention de rétrocession**

Il s'agit des engagements matérialisés par des titres représentant des parts dans le capital d'entreprises lorsque, en substance, ces engagements établissent une relation de créancier – débiteur entre l'établissement bancaire et l'entreprise émettrice.

2-2 Règles d'évaluation du portefeuille titres

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition, tous frais et charges exclus, à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement, de participation ou de parts dans les entreprises associées et les co-entreprises et parts dans les entreprises liées.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission.

A la date d'arrêté, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

- **Titres de transaction**

Ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré). La variation du cours, consécutive à leur évaluation à la valeur de marché, est portée en résultat.

- Titres de placement

Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément, à la valeur du marché pour les titres cotés, et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes de certains titres avec les pertes latentes sur d'autres titres.

La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.

- Titres d'investissement

Le traitement des plus-values latentes sur ces titres est le même que celui prévu pour les titres de placement. Les moins-values latentes ne font l'objet de provision que dans les deux cas suivants :

- Une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance.
- L'existence de risques de défaillance de l'émetteur des titres.

2-3 Comptabilisation des revenus sur portefeuille-titres

Les intérêts sont comptabilisés en tenant compte du principe de la comptabilité d'engagement. Ainsi, les intérêts à recevoir sur les bons du Trésor et sur les obligations sont constatés en résultat de la période.

Les dividendes sur les titres à revenu variable détenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

Les plus-values de cession relatives aux titres d'investissement acquis dans le cadre de conventions de portage sont assimilées à des intérêts et prises en compte parmi les revenus au fur et à mesure qu'elles sont courues.

3- Prise en compte des produits

Les intérêts, les produits assimilés, les commissions et autres revenus sont pris en compte au résultat pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2013. Les produits courus et non échus sont intégrés au résultat alors que les produits encaissés et se rapportant à une période postérieure au 31 décembre 2013 sont déduits du résultat.

4- Prise en compte des charges

Les intérêts et commissions encourus, les frais de personnel et les autres charges sont pris en compte au résultat pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2013. Les charges courues et non échues sont intégrées au résultat alors que les charges décaissées et se rapportant à une période postérieure au 31 décembre 2013 sont rajoutées au résultat.

5- Valeurs immobilisées

5-1 Immeubles d'exploitation

Les immobilisations d'exploitation sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et amorties linéairement aux taux suivants :

Catégorie d'immobilisations	Taux pratiqué
Immeubles non réévalués	2%
Immeubles réévalués	5%
Agencements, aménagements et Installations	10%
Ascenseurs	10%
Logiciels	de 10% à 33%
Droit au bail	5%
Matériel informatique	15%
Matériel de transport	20%
Mobilier de bureau	10%
Matériel d'exploitation	10%
Climatiseurs	20%
Terminaux de Paiement Électronique	20%
Coffres forts	4% et 10%

5-2 Immeubles hors exploitation acquis dans le cadre de recouvrement des créances

Dans le cadre du recouvrement des créances, la banque s'est portée acquéreuse de biens immeubles mis à la vente dans le cadre de la procédure de vente immobilière ; le prix d'acquisition correspondant au prix fixé par le cahier des charges préparé par un expert judiciaire désigné par le tribunal à cet effet. Ces actifs sont classés en « Immeubles hors exploitation » sous la rubrique AC6- Valeurs immobilisées.

Les immeubles hors exploitation sont comptabilisés à leur prix d'acquisition majoré des coûts et frais engagés. Par dérogation aux dispositions de la NCT 5 relative aux immobilisations corporelles, ces immeubles sont traités par référence aux dispositions de la norme internationale d'information financière 5 (IFRS 5) relative aux actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées.

En application des dispositions de l'IFRS 5, les immeubles hors exploitation acquis dans le cadre de recouvrement des créances ne font pas l'objet d'amortissement. En revanche, ils font l'objet d'une évaluation individualisée et figurent dans les états financiers annuels au plus faible entre le coût d'entrée et la juste valeur diminuée des coûts des ventes.

6- Comptabilisation des engagements hors bilan

Les engagements de financement sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des débloquages des fonds.

7- Règles de conversion des opérations en devises

Les charges et produits libellés en devises sont convertis en dinars sur la base du cours de change au comptant à la date de leur prise en compte.

8- Réévaluation des positions de change en devises

Les positions de change en devises ont été converties en monnaie de référence sur la base du cours de change interbancaire moyen du dernier jour du mois de décembre 2013. Les résultats de change latents en découlant ont été pris en compte dans le résultat de l'exercice 2013.

9- Charge d'impôt

La charge d'impôt est déterminée et comptabilisée en utilisant la méthode de l'impôt exigible.

IV. NOTES EXPLICATIVES

(Les chiffres sont exprimés en milliers de dinars)

(1) Notes explicatives sur le bilan- Actifs

Note 1.1: Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Le solde de ce poste accuse au 31.12.2013 un montant de 318 400 KDT contre 349 684 KDT au 31.12.2012 et se compose comme suit :

Description	31.12.2013	31.12.2012	Variation	%
Caisse en dinars, monnaies étrangères et travellers chèques	38 580	66 344	(27 764)	(42%)
BCT, CCP et TGT	279 820	283 340	(3 520)	(1%)
Total	318 400	349 684	(31 284)	(9%)

Le détail de chacune des rubriques se présente comme suit:

Description	31.12.2013	31.12.2012	Variation	%
Caisse en dinars, monnaies étrangères et travellers chèques	38 612	66 344	(27 732)	(42%)
Provisions sur caisse en dinars	(32)	-	(32)	(100%)
Sous total 1	38 580	66 344	(27 764)	(42%)
BCT	279 877	283 549	(3 672)	(1%)
Provisions BCT	(339)	(568)	229	(40%)
Sous total 2	279 538	282 981	(3 443)	(1%)
CCP	378	617	(239)	(39%)
Provisions CCP	(96)	(258)	162	(63%)
Sous total 3	282	359	(77)	(21%)
Total	318 400	349 684	(31 284)	(9%)

Par ailleurs, les comptes de la BCT en devises au 31.12.2013 sont rapprochés et justifiés.

Note 1.2: Créances sur les établissements bancaires et financiers

Le solde de cette rubrique accuse au 31.12.2013 un montant de 228 783 KDT contre 267 217 KDT au 31.12.2012 et se détaille comme suit :

Description	31.12.2013	31.12.2012	Variation	%
Avoirs en comptes sur les établissements bancaires	24 287	65 049	(40 762)	(63%)
Prêts aux établissements bancaires	43 312	36 093	7 219	20%
Créances rattachées sur les prêts aux établissements bancaires	7	12	(5)	(42%)
Provisions sur les correspondants	(115)	(115)	-	-
Total créances sur les établissements bancaires	67 491	101 040	(33 549)	(33%)
Avoirs en comptes sur les établissements financiers	12 291	12 490	(199)	(2%)
Prêts aux établissements financiers	147 571	153 581	(6 010)	(4%)
Créances rattachées sur les avoirs et prêts aux établissements financiers	1 430	107	1 323	1 236%
Total créances sur les établissements financiers	161 292	166 178	(4 886)	(3%)
Total	228 783	267 217	(38 434)	(14%)

Par ailleurs, les comptes des correspondants en devises au 31.12.2013 sont rapprochés et justifiés.

La ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers hors provisions selon la durée résiduelle se présente comme suit:

Description	Plus de 3 mois et Plus d'un an				Total
	<= 3 mois	moins d'un an	et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	
Etablissements bancaires	67 606	-	-	-	67 606
Avoirs en Comptes sur les établissements bancaires	24 287	-	-	-	24 287
Prêts aux établissements bancaires	43 312	-	-	-	43 312
Créances rattachées sur les prêts aux établissements bancaires	7	-	-	-	7
Etablissements financiers	16 188	62 274	75 386	7 444	161 292
Avoirs en Comptes sur les établissements financiers	12 291	-	-	-	12 291
Prêts aux établissements financiers	2 467	62 274	75 386	7 444	147 571
Créances rattachées sur les avoirs et les prêts aux établissements financiers	1 430	-	-	-	1 430
Total	83 794	62 274	75 386	7 444	228 898

La ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers selon la nature de la relation se présente comme suit :

RUBRIQUES	Entreprises			TOTAL
	Entreprises liées	Associées	Autres	
Etablissements bancaires	-	-	67 491	67 491
Avoirs en Comptes sur les établissements bancaires	-	-	24 287	24 287
Prêts aux établissements bancaires	-	-	43 312	43 312
Créances rattachées sur les prêts aux établissements bancaires	-	-	7	7
Provisions sur les correspondants	-	-	(115)	(115)
Etablissements financiers	-	36 952	124 340	161 292
Avoirs en Comptes sur les établissements financiers	-	9 507	2 784	12 291
Prêts aux établissements financiers	-	27 445	120 126	147 571
Créances rattachées sur les avoirs et les prêts aux établissements financiers	-	-	1 430	1 430
Total	-	36 952	191 831	228 783

Toutes les créances sur les établissements bancaires et financiers ne sont pas éligibles au refinancement de la BCT.

Toutes les créances sur les établissements bancaires et financiers ne sont pas matérialisées par des titres du marché interbancaire.

Note 1.3: Créances sur la clientèle

L'évolution comparée des créances sur la clientèle entre 2013 et 2012 se présente comme suit :

Description	31.12.2013	31.12.2012		Variation	%
		retraité	publié		
Comptes débiteurs de la clientèle (1)	716 352	671 066	671 066	45 286	7%
Autres concours à la clientèle sur ressources ordinaires (2)	4 298 099	3 852 018 (*)	3 928 430	446 081	12%
Crédits sur ressources spéciales (3)	470 097	360 217	360 217	109 880	31%
Total	5 484 548	4 883 301	4 959 713	601 247	12%

(*) Le chiffre de 2012 a été retraité pour le besoin de comparabilité.

(1) Les comptes débiteurs se détaillent au 31.12.2013 comme suit :

Description	31.12.2013	31.12.2012	Variation	%
Comptes débiteurs de la clientèle	704 505	660 048	44 457	7%
Créances rattachées/Comptes débiteurs de la clientèle	11 847	11 018	829	8%
Total	716 352	671 066	45 286	7%

(2) Les autres concours à la clientèle sur ressources ordinaires se subdivisent en :

Description	31.12.2013	31.12.2012		Variation	%
		retraité	publié		
Autres concours à la clientèle en dinars	3 922 565	3 492 227 (*)	3 568 639	430 338	12%
Autres concours à la clientèle en devises	375 534	359 791	359 791	15 743	4%
Total	4 298 099	3 852 018	3 928 430	446 081	12%

(*) Le chiffre de 2012 a été retraité pour les besoins de comparabilité.

Au 31/12/2013, l'encours des créances sur la clientèle éligibles au refinancement est estimé à 260 millions de dinars.

(3) Les crédits sur ressources spéciales sont composés de :

Description	31.12.2013	31.12.2012	Variation	%
Créances sur Ressources Budgétaires	10 079	7 470	2 609	35%
Créances sur Ressources Extérieures	460 018	352 747	107 271	30%
Total	470 097	360 217	109 880	31%

Il est à préciser que la banque n'encourt de risque de contrepartie que sur les crédits imputés sur des ressources extérieures.

(4) Les mouvements nets des créances douteuses sur la clientèle ainsi que des provisions correspondantes au cours de l'exercice se détaillent comme suit :

Description	31.12.2013	31.12.2012		Variation	%
		Retraité	Publié		
Montant brut de la créance	878 750	913 394	913 394	(34 644)	(4%)
Provisions au 31/12/N-1	298 503	246 513	246 513	51 990	21%
Dotation de l'exercice	78 501	65 688	65 688	12 813	20%
Reprise de l'exercice	(27 720)	(13 698)	(13 698)	(14 022)	102%
Provision au 31/12/N	349 284	298 503	298 503	50 781	17%
Provisions additionnelles (Cir 2013- 21)	69 548	76 412 (*)	-	(6 864)	(9%)
Total net de la créance	459 918	538 479	614 891	(78 561)	(15%)

(*) Le chiffre de 2012 a été retraité pour les besoins de comparabilité.

(5) Le montant des créances sur la clientèle existant à la clôture de l'exercice pour lesquelles les revenus correspondants ne sont pas constatés parmi les produits de l'exercice que lors d'une baisse des engagements suite à l'encaissement effectif se présente comme suit :

Description	31.12.2013	31.12.2012	Variation	%
Montant brut de la créance classée	878 750	913 394	(34 644)	(4%)
Agios réservés au 31/12/N-1	149 065	131 040	18 025	14%
Dotation aux agios réservés	23 562	28 673	(5 111)	(18%)
Reprise Agios réservés de l'exercice	(15 689)	(10 543)	(5 146)	49%
Autres reprises	(90)	(105)	15	(14%)
Total des agios réservés au 31/12/N	156 848	149 065	7 783	5%

(6) La répartition des engagements bilan et hors bilan à la clientèle existant à la clôture de l'exercice selon leur classification se présente comme suit :

	31.12.2013	31.12.2012 retraité	31.12.2012 publié	Variation	%
Engagements classés C0 et C1	5 969 257	5 475 096	5 475 096	494 161	9%
Engagements classés C2, C3, C4 et C5 (a)	878 750	913 394	913 394	(34 644)	(4%)
Total des engagements (b)	6 848 007	6 388 490	6 388 490	459 517	7%
Agios réservés affectés aux engagements classés	152 831	143 515 (*)	144 588	9 316	6%
Provisions affectées aux engagements classés	349 284	298 503	298 503	50 781	17%
Provisions additionnelles (Cir 2013- 21)	69 548	76 412 (*)	-	(6 864)	(9%)
Total des provisions et agios réservés (c)	571 663	518 430	443 091	53 233	10%
Taux de couvertures des engagements classés(c/a)	65,05%	56,76% (*)	48,51%	8,30%	15%
Taux des engagements classés (a/b)	12,83%	14,30%	14,30%	-1,47%	(10%)
Agios réservés affectés aux engagements courants (Cir 2011- 04 et 2012- 02)	2 763	4 477	4 477	(1 714)	(38%)
Agios réservés affectés aux engagements non classés	1 254	1 073 (*)	-	181	17%
Provision sur créances courantes	2 234	-	-	2 234	100%
Provisions collectives affectés aux engagements courants (Cir 2012- 02)	34 586	28 288	28 288	6 298	22%
Total des provisions et agios réservés affectés aux engagements courants	40 837	33 838	32 765	6 999	21%
Total général des provisions et agios réservés (d)	612 500	552 268	475 856	60 232	11%
Taux de couverture de l'ensemble des engagements (d/b)	8,94%	8,64% (*)	7,45%	0,30%	3%

(*) Les chiffres de 2012 ont été retraités pour les besoins de comparabilité.

Le stock de provisions autre que celles affectées aux engagements par signature et d'agios réservés ont été en totalité présentés en déduction de la sous rubrique (2) et se présentent comme suit :

Description	31.12.2013	31.12.2012		Variation	%
		Retraité	Publié		
Provisions sur créances (AC 03)	449 401	397 258	320 846	52 143	13%
Provision sur créances classées	343 033	292 558	292 558	50 475	17%
Provisions collectives	34 586	28 288	28 288	6 298	22%
Provisions sur créances courantes	2 234	-	-	2 234	100%
Provisions additionnelles(Cir 2013-21) sur exercices antérieurs	69 548	76 412 (*)	-	(6 864)	(9%)
Provisions sur créances (PA 05)	6 251	5 945	5 945	306	5%
Provisions sur Engagement par signature	6 251	5 945	5 945	306	5%
Total provisions sur créances	455 652	403 203	326 791	52 449	13%
Agios réservés affectés aux engagements classés	152 831	143 515	144 588	9 316	6%
Agios réservés affectés aux engagements non classés	1 254	1 073	-	181	17%
Agios réservés affectés aux engagements courants (Cir 2011- 04 et 2012- 02)	2 763	4 477	4 477	(1 714)	(38%)
Total agios réservés	156 848	149 065	149 065	7 783	5%

(*) Le chiffre de 2012 a été retraité pour les besoins de comparabilité.

(7) La répartition de la totalité du portefeuille engagements de la banque au 31/12/2013 par classe de risque et par nature d'engagement se présente comme suit :

Classe/Nature engagement	Classe 0	Classe 1	Classe 2	Classe 3	Classe 4	Classe 5	Total
Découvert	325 666	74 906	14 154	10 669	231 314	60 976	717 685
Escomptes	279 793	72 713	2 447	428	6 564	2 135	364 080
Crédits court terme	1 207 458	266 594	11 264	15 069	67 359	12 090	1 579 834
Crédits moyen long terme	2 704 610	447 289	40 592	52 485	328 350	16 041	3 589 367
Engagements par signature	535 775	54 453	557	1 304	4 797	155	597 041
Total	5 053 302	915 955	69 014	79 955	638 384	91 397	6 848 007
Dont Impayés (*)	412	68 360	2 022	13 985	162 679	34 870	282 338

(8) La répartition par secteur d'activité des crédits octroyés sous forme de décaissements et engagements par signature se présente comme suit au 31 décembre 2013 :

Secteur d'activité	2013	%	2012	%
I-AGRICULTURE	147 684	2,16%	146 191	2,29%
II- INDUSTRIE	1 664 560	24,31%	1 656 259	25,93%
Mine	8 222	0,12%	9 376	0,15%
Energie	61 416	0,90%	50 699	0,79%
Industrie agroalimentaire	271 234	3,96%	307 804	4,82%
Matériaux de construction	316 571	4,62%	302 290	4,73%
Industrie mécanique et électrique	324 984	4,75%	317 703	4,97%
Chimie et caoutchouc	238 165	3,48%	222 904	3,49%
Textile	25 382	0,37%	25 908	0,41%
Habillement et cuir	66 300	0,97%	74 431	1,17%
Bois, liège et ameublement	38 161	0,56%	39 599	0,62%
Papier, imprimerie et industries diverses	148 248	2,16%	148 094	2,32%
Bâtiment et travaux publics	165 879	2,42%	157 450	2,46%
III- SERVICES	5 035 763	73,54%	4 586 040	71,79%
Tourisme	579 218	8,46%	443 515	6,94%
Transport et télécommunication	423 013	6,18%	555 758	8,70%
Commerce agroalimentaire	89 749	1,31%	95 224	1,49%
Commerce matériaux de construction	120 094	1,75%	115 384	1,81%
Commerce quincaillerie et assimilés	215 049	3,14%	201 017	3,15%
Commerce textile et cuir	78 133	1,14%	69 260	1,08%
Commerces divers	562 271	8,21%	502 228	7,86%
Santé	137 455	2,01%	106 309	1,66%
Finance	282 505	4,13%	332 813	5,21%
Loisirs et Cultures	40 270	0,59%	37 496	0,59%
Particuliers	1 340 377	19,57%	1 107 880	17,34%
Divers	156 067	2,28%	151 546	2,37%
Promotion immobilière	1 011 562	14,77%	867 609	13,58%
Total	6 848 007	100,00%	6 388 490	100,00%

Les engagements (hors ceux accordés au secteur public) relatifs aux dix premiers groupes d'affaire représentent **13%** du total des engagements de la banque au 31.12.2013.

(9) La ventilation selon la durée résiduelle des créances sur la clientèle hors provisions et agios réservés se présente comme suit :

Description	<= 3 mois	Plus de 3 mois et moins d'un an	Plus d'un an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Comptes débiteurs de la clientèle	716 352	-	-	-	716 352
Autres concours à la clientèle sur ressources ordinaires	1 296 206	870 723	1 792 263	945 155	4 904 348
Crédits sur ressources spéciales	6 949	50 036	219 746	193 366	470 097
Total	2 019 507	920 759	2 012 009	1 138 521	6 090 797

(10) La ventilation par nature de la relation des créances sur la clientèle se détaille comme suit :

Description	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
Comptes débiteurs de la clientèle	-	418	715 934	716 352
Autres concours à la clientèle sur ressources ordinaires	1 500	51 826	4 247 007	4 300 333
Crédits sur ressources spéciales	-	15 803	454 294	470 097
Total	1 500	68 047	5 417 235	5 486 782

Note 1.4 : Portefeuille titres commercial

Cette rubrique accuse au 31.12.2013 un solde de 435 616 KDT contre un solde de 290 711 KDT au 31.12.2012 et se détaille comme suit :

Description	31.12.2013	31.12.2012	Variation	%
Titres de transaction	3 926	4 009	(83)	(2%)
Bons de Trésor	3 926	4 009	(83)	(2%)
Titres de placement	431 690	286 702	144 988	51%
Titres à revenu fixe	425 797	284 544	141 253	50%
Bons de Trésor	320 127	210 924	109 203	52%
Créances rattachées	9 411	6 647	2 764	42%
Emprunts obligataires	93 063	65 475	27 588	42%
Créances rattachées	3 196	1 498	1 698	113%
Titres à revenu variable	5 893	2 158	3 735	173%
Actions	6 442	2 522	3 920	155%
Provisions pour moins value latente des actions	(549)	(364)	(185)	51%
Total	435 616	290 711	144 904	50%

Au 31.12.2013, la plus-value latente sur les actions cotées et les titres de placements est établie à 21 KDT.

La subdivision des actions, selon qu'elles soient ou non cotées se présente comme suit :

Description	31.12.2013	31.12.2012	Variation	%
Actions cotées	6 233	2 313	3 920	169%
Actions non cotées	209	209	-	0%
Total	6 442	2 522	3 920	155%

La ventilation des titres de transactions et de placements par nature de l'émetteur, se détaille comme suit :

Description	Organismes publics	Entreprises Liées	Entreprises Associées	Autres	Total
Titres de transaction	3 926	-	-	-	3 926
Bons de Trésor	3 926	-	-	-	3 926
Titres de placement	353 459	-	21 940	56 291	431 690
Titres à revenu fixe	353 459	-	21 940	50 398	425 797
Bons de Trésor	329 538	-	-	-	329 538
Emprunts obligataires	23 921	-	21 940	50 398	96 259
Titres à revenu variable	-	-	-	5 893	5 893
Actions	-	-	-	5 893	5 893
Total	357 385	-	21 940	56 291	435 616

Les mouvements de provisions sur les actions se présentent comme suit en 2013 et comparativement à 2012 :

Description	31.12.2013	31.12.2012	Variation	%
Montant brut des titres de placement à revenu variable	6 442	2 522	3 920	155%
Provision au 31/12/N-1	364	174	190	109%
Dotation de l'exercice	195	190	5	3%
Reprise de provisions	(10)	-	(10)	(100%)
Provision au 31/12/N	549	364	185	51%
Total net des titres de placement	5 893	2 158	3 735	173%

Note 1.5 : Portefeuille titres d'investissement

Le portefeuille titres d'investissement accuse au 31.12.2013 un solde de 550 493 KDT contre 499 027 KDT au 31.12.2012. Son détail se présente comme suit :

Description	31.12.2013	31.12.2012	Variation	%
Titres d'investissement (1)	329 299	292 735	36 564	12%
Titres de participation (2)	43 450	29 974	13 476	45%
Parts dans les entreprises associées (3)	107 130	103 796	3 334	3%
Parts dans les entreprises liées (4)	23 674	23 135	539	2%
Participation avec convention en rétrocession (5)	46 940	49 387	(2 447)	(5%)
Total	550 493	499 027	51 466	10%

Le tableau des mouvements du portefeuille titres d'investissement se présente comme suit :

Description	Valeurs brutes au 31.12.2012	Montant restant allibérer	Créances rattachées	Provisions	Total net au 31.12.2012	Acquisition/autres entrées 2013	Cession/autres sorties 2013	Valeurs brutes au 31.12.2013	Créances rattachées	Montant restant allibérer	Dotations 2013	Reprise 2013	Provisions	Total au 31.12.2013
Titres d'investissement hors Fonds gérés	110 922	-	5 403	(270)	116 055	-	(9 882)	101 040	5 024	-	(30)	-	(300)	105 764
Titres d'investissements Fonds gérés	178 333	-	-	(1 653)	176 680	66 853	(19 514)	225 672	-	-	(484)	-	(2 137)	223 535
Titres de participation	36 773	-	-	(6 799)	29 974	16 415	(304)	52 884	-	(2 303)	(379)	47	(7 131)	43 450
Parts dans les entreprises associées	104 547	(2 175)	2 681	(1 257)	103 796	16 193	(11 155)	109 585	-	(1 200)	-	2	(1 255)	107 130
Parts dans les entreprises liées	40 176	(15 191)	-	(1 851)	23 134	-	-	40 176	-	(15 191)	-	540	(1 312)	23 674
Participation avec convention en rétrocession	44 417	-	5 570	(600)	49 387	7 261	(7 542)	44 136	4 404	-	(1 000)	-	(1 600)	46 940
Total	515 168	(17 366)	13 654	(12 430)	499 026	106 722	(48 397)	573 493	9 428	(18 694)	(1 893)	589	(13 735)	550 493

Il est à préciser que les titres de Clinique El Amen Gafsa, Clinique El Amen Beja ainsi que Hôpital Privé El Amen comptabilisés au 31/12/2013 pour un total de 5 052 KDT, ont été transférés de la rubrique parts dans les entreprises associées à la rubrique titres de participations.

(1) Titres d'investissement

Cette sous rubrique se détaille comme suit au 31.12.2013 et au 31.12.2012 :

Description	31.12.2013	31.12.2012	Variation	%
Bons de Trésor	104 756	104 846	(90)	(0%)
Bons de Trésor	99 770	99 869	(100)	(0%)
Créances rattachées	4 986	4 977	9	0%
Obligations	1 008	11 210	(10 202)	(91%)
Obligations brutes	1 270	11 053	(9 783)	(89%)
Provisions sur obligations	(300)	(270)	(30)	11%
Créances rattachées	38	427	(389)	(91%)
Fonds gérés	223 535	176 680	46 855	27%
Encours brut des fonds gérés	225 672	178 333	47 339	27%
Provisions sur fonds gérés	(2 137)	(1 653)	(484)	29%
Total	329 299	292 735	36 563	12%

(2) Titres de participation

Cette sous rubrique se détaille comme suit au 31.12.2013 et au 31.12.2012 :

Description	31.12.2013	31.12.2012	Variation	%
Titres de participation	52 884	36 773	16 111	44%
Provisions sur titres de participation	(7 132)	(6 799)	(333)	5%
Montant restant à libérer sur titres participations	(2 302)	-	(2 302)	(100%)
Total	43 450	29 974	13 476	45%

La subdivision des titres de participation, selon qu'ils soient ou non cotés se présente comme suit :

Description	31.12.2013	31.12.2012	Variation	%
Titres cotés	9 050	5 093	3 957	78%
Titres non cotés	43 834	31 680	12 154	38%
Titres de participation	52 884	36 773	16 111	44%

Le détail des titres de participation se présente comme suit :

Titre	% de détention	Provision		Provision	
		31.12.2013	31.12.2012	31.12.2013	31.12.2012
BATAM	13,71%	5 490	(5 490)	5 490	(5 490)
PGH	0,43%	5 093	-	5 093	-
FCPR AMEN CAPITAL	100,00%	5 000	-	5 000	-
FCPR AMEN CAPITAL2	100,00%	5 000	-	5 000	-
STE PRIVE HOPITAL EL AMEN	18,00%	4 320	-	-	-
FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	1,37%	3 200	-	3 200	-
FCPR TUNINVEST CROISSANCE	18,75%	3 000	-	-	-
SYPHAX AIRLINES	3,59%	2 000	-	-	-
HANNIBAL LEASE	3,50%	1 957	-	-	-
FCPR MAXULA ESPOIR	4,29%	1 500	-	-	-
ALTERMED APEF	3,33%	1 427	(338)	1 119	(291)
UNION DE FACTORING	9,24%	1 387	-	1 387	-
FCP SICAV MAC EPARGNANT	11,47%	1 100	(33)	1 000	(18)
FCPR TUNISIAN DEVELOPPEMENT	6,67%	1 003	-	1 003	-
PHENICIA SEED FUND	10,06%	1 000	(124)	1 000	(83)
FINACORP OBLIGATION SICAV	14,87%	1 000	-	1 000	-
SOCIETE TUNIS CENTER	9,38%	938	-	938	-
LA MARINE HAMMAMET SUD	3,59%	700	(398)	700	(422)
COMPAGNIE TUNE ASSURANCE DU COMMERCE EXTERIEUR "C O T U N A C E"	3,22%	689	-	200	-
FCP MAC CROISSANCE	13,69%	650	(54)	-	-
LA MAISON DES BANQUES	7,15%	588	(243)	588	(257)
FCP CAPITALISATION EN GARANTIE	0,94%	500	-	500	-
FCPR VALEUR DEVELOPPEMENT	16,67%	500	(18)	500	-
TAYSIR MICRO FINANCE	16,67%	500	-	-	-
ADVANS TUNISIE	9,90%	446	-	-	-
SOCIETE INTER-BANK SERVICE	3,10%	400	(170)	400	-
STEG ENERGIES RENOUVLABLES	8,00%	400	(83)	400	(49)
CLINIQUE EL AMEN GAFSA	7,66%	372	-	-	-
CLINIQUE EL AMEN BEJA	5,54%	360	-	-	-
SOCIETE DEVELOPPEMENT EXPOR. Z. FRANCHE ZARZIS	5,02%	300	-	300	-
MICROCRED TUNISIE SA	10,00%	300	-	-	-
FCP SMART EQUITY	4,72%	299	-	299	-
SOCIETE MONETIQUE TUNISIE	10,37%	280	-	280	-
SIBTEL	6,75%	236	-	236	-
MAXULA D'INVESTISSEMENT SICAV	1,93%	200	-	200	-
SOCIETE TUNISIENNE DE GARANTIE	5,00%	150	-	150	-
STICODEVAM	3,33%	104	-	90	-
FCP MAC EQUILIBRE	4,66%	100	-	-	-
SOCIETE INVESTISSEMENT NORD OUEST S.O.D.I.N.O	0,21%	100	(17)	100	(26)
SAGES	15,10%	76	(76)	76	(76)
CLINIQUE LA MARSA	2,07%	76	-	380	-
AUTRES		143	(88)	145	(87)
		52 884	(7 132)	36 773	(6 799)

(3) Parts dans les entreprises associées

Cette sous rubrique se détaille comme suit au 31.12.2013 et au 31.12.2012 :

Description	31.12.2013	31.12.2012	Variation	%
Parts dans les entreprises associées	109 586	104 547	5 039	5%
Montant restant à libérer sur les parts dans les entreprises associées	(1 200)	(2 175)	975	(45%)
Créances rattachées	-	2 682	(2 682)	(100%)
Provisions sur parts dans les entreprises associées	(1 256)	(1 258)	2	(0%)
Total	107 130	103 796	3 334	3%

La subdivision des parts dans les entreprises associées selon qu'elles soient ou non cotées se présente comme suit :

Description	31.12.2013	31.12.2012	Variation	%
Titres cotés	62 265	51 542	10 723	21%
Titres non cotés	47 321	53 005	(5 684)	(11%)
Parts dans les entreprises associées	109 586	104 547	5 039	5%

Le détail des parts dans les entreprises associées se présente comme suit :

Titre	% de détention	Provision		Provision	
		31.12.2013	31.12.2012	31.12.2013	31.12.2012
TUNISIE LEASING	32,48%	31 473	-	24 278	-
ENNAKEL	8,14%	30 792	-	27 264	-
MAGHREB LEASING ALGERIE "MLA"	40,74%	30 166	-	28 212	-
HOPITAL PRIVEE EL AMEN	-	-	-	7 200	-
AMEN SANTE	16,00%	5 500	-	2 200	-
CLINIQUE EL AMEN BIZERTE	30,00%	2 400	-	2 400	-
SOCIETE EL IMRANE	30,00%	2 100	-	2 100	-
CLINIQUE EL AMEN NABEUL	30,00%	1 950	-	1 950	-
CLINIQUE EL AMEN BEJA	-	-	-	1 800	-
CLINIQUE EL AMEN GAFSA	-	-	-	1 090	-
SOCIETE EL KHIR	30,00%	1 560	(1 163)	1 560	(1 163)
HAYETT	25,00%	1 013	-	1 013	-
SOCIETE KAWARES	29,36%	969	-	969	-
SOCIETE AMEN INVEST	36,90%	494	-	494	-
SOCIETE TUNISYS	29,85%	448	-	448	-
SUNAGRI	27,00%	216	-	-	-
TUNINVEST INTER SICAR	30,00%	150	-	150	-
SICAV AMEN	0,09%	146	(93)	146	(95)
TUNINVEST INNOVATION SICAR	27,27%	135	-	1 200	-
SOCIETE AMEN PREMIERE	0,03%	74	-	74	-
		109 586	(1 256)	104 547	(1 258)

(4) Parts dans les entreprises liées

Cette sous rubrique se détaille comme suit au 31.12.2013 et au 31.12.2012 :

Description	31.12.2013	31.12.2012	Variation	%
Parts dans les entreprises liées	40 177	40 177	-	-
Montant restant à libérer sur les parts dans les entreprises associées	(15 191)	(15 191)	-	-
Provisions sur parts dans les entreprises liées	(1 312)	(1 851)	539	(29%)
Total	23 674	23 135	539	2%

Le détail des parts dans les entreprises liées se présente comme suit :

Titre	% de détention	Provision		Provision	
		31.12.2013	31.12.2013	31.12.2012	31.12.2012
AMEN FINANCE COMPANY	30,00%	30 000	-	30 000	-
SOCIETE AMEN PROJECT	53,01%	4 790	-	4 790	-
SOGEREC	39,63%	2 616	(1 312)	2 616	(1 851)
SICAR AMEN	88,20%	2 205	-	2 205	-
SOCIETE LE RECOUVREMENT	99,88%	300	-	300	-
AMEN CAPITAL	60,00%	266	-	266	-
		40 177	(1 312)	40 177	(1 851)

(5) Titres avec convention de rétrocession

Cette sous rubrique se détaille comme suit au 31.12.2013 et au 31.12.2012 :

Description	31.12.2013	31.12.2012	Variation	%
Participation avec convention en rétrocession	44 136	44 417	(281)	(1%)
dont Avances sur règlement portage MLA/TLG (*)	(8 455)	(4 405)	(4 050)	92%
Créances rattachées	4 404	5 570	(1 166)	(21%)
Provisions sur participation avec convention en rétrocession	(1 600)	(600)	(1 000)	167%
Total	46 940	49 387	(2 447)	(5%)

(*) Les participations avec convention de rétrocession comportent le portage des titres Maghreb leasing Algérie (MLA) conclu avec Tunisie leasing pour un montant souscrit de 8 455 KDT.

Les renseignements sur les entreprises filiales de la banque se présentent comme suit :

Filiale	Adresse	Activité	Participation détenue (%)	Capitaux propres 2013	Résultat net 2013
Sicar Amen	Amen Bank	SICAR	88,20%	6 491	1 460
Le Recouvrement	Amen Bank	Société de recouvrement de créances	99,88%	802	491
Amen Project	Amen Bank	Société d'investissement	53,01%	10 409	796
SOGEREC	124 Avenue de la liberté, 1002 Tunis Belvédère	Société de recouvrement de créances	63,86%	3 297	1 351
Amen Capital	124 Avenue de la liberté, 1002 Tunis Belvédère	Société de gestion de fonds	60,00%	321	17
Amen Finance Company	Amen Bank	Société de participations	30,00%	49 735	(332)

Note 1.6 : Valeurs immobilisées

Les valeurs immobilisées accusent au 31.12.2013 un solde de 111 765 KDT contre un solde de 107 914 KDT au 31.12.2012 et se détaillent comme suit :

Description	31.12.2013	31.12.2012	Variation	%
Immobilisations incorporelles	2 313	1 526	787	52%
Immobilisations incorporelles	7 772	6 236	1 536	25%
Amortissement des immobilisations incorporelles	(5 275)	(4 526)	(749)	17%
Provision sur immobilisations incorporelles	(184)	(184)	-	-
Immobilisations corporelles	105 814	98 113	7 701	8%
Immobilisations corporelles	160 848	150 589	10 259	7%
Amortissement des immobilisations corporelles	(55 034)	(52 476)	(2 558)	5%
Immobilisations encours	3 638	8 275	(4 637)	(56%)
Immobilisations encours	3 638	8 275	(4 637)	(56%)
Total	111 765	107 914	3 851	4%

Aucune garantie ou sûreté n'est consentie à des tiers sur les immobilisations de la banque.

Le montant des immobilisations détenues par la banque et prêtes à être cédées totalisent au 31.12.2013 un montant de 16 385 KDT.

Les flux de mouvements des immobilisations, tenant compte des acquisitions et des cessions, se présentent comme suit :

Coffres Forts	31/12/2012	Acquisitions	Cession/ Transfert	Valeur Brut au 31/12/2013	Amort cum 31/12/2012	DOT 2013	Amort immob sorties	Amort cum 31/12/2013	Valeur Nette au 31/12/2013
1) Immobilisations Incorporelles	6 052	1 536	-	7 588	4 525	886	136	5 275	2 313
* Fonds de commerce	-	-	-	-	-	-	-	-	-
* Logiciels	5 087	1 536	-	6 623	4 019	846	136	4 729	1 894
* Droit au bail	965	-	-	965	506	40	-	546	419
2) Immobilisations Corporelles	150 589	17 036	6 776	160 848	52 477	4 702	2 145	55 034	105 814
Immobilisations d'exploitation	74 157	8 281	946	81 492	21 709	2 309	1 002	23 017	58 476
* Terrains d'exploitation	3 689	-	24	3 665	-	-	-	-	3 665
* Bâtiments	53 391	3 782	374	56 799	9 042	1 166	168	10 040	46 759
* Aménagements de bâtiments	17 078	4 499	548	21 029	12 667	1 143	834	12 977	8 052
Immobilisations hors exploitation	39 432	5 306	4 686	40 052	3 219	98	-	3 318	36 735
* Terrains hors exploitation	737	-	68	669	-	-	-	-	669
* Bâtiments	38 695	5 306	4 618	39 383	3 219	98	-	3 318	36 066
* Aménagements de bâtiments	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Mobiliers et Matériel de Bureau	5 885	410	577	5 718	3 656	416	549	3 523	2 195
Matériels de Transport	2 529	320	183	2 666	2 092	134	197	2 029	637
Matériels Informatique	16 443	2 299	82	18 660	14 020	842	224	14 639	4 022
Machines DAB	5 680	337		6 017	3 641	466	-	4 105	1 912
Coffres Forts	2 249			2 249	1 105	157	-	1 263	987
Autres Immobilisations	4 213	83	302	3 994	3 035	280	173	3 142	853
3) Immobilisation en cours	8 275	2 499	7 136	3 638	-	-	-	-	3 638
Immobilisations corporelles en cours .	5 306	1 893	3 654	3 545	-	-	-	-	3 545
Immobilisations incorporelles en cours .	2 969	606	3 482	93	-	-	-	-	93
TOTAUX	164 915	21 071	13 912	172 074	57 002	5 588	2 281	60 309	111 765

Note 1.7: Autres actifs

Les autres actifs totalisent au 31.12.2013 un montant de 96 026 KDT contre un montant de 93 129 KDT et se détaillant comme suit:

Description	31.12.2012		31.12.2012		Variation	%
	31.12.2013	retraité	publié			
Comptes d'attente et de régularisation	35 614	43 224	43 224	(7 610)	(18%)	
Comptes d'attente	30 995	42 980	42 980	(11 985)	(28%)	
Comptes d'attente de la salle de marché (A)	16 319	30 397	30 397	(14 078)	(46%)	
Comptes d'attente de la compensation	7 711	14 386	14 386	(6 675)	(46%)	
Autres comptes d'attente	6 965	(1 803)	(1 803)	8768	(486%)	
Comptes de régularisation	4 619	244	244	4 375	1 793%	
Autres	60 412	49 905	49 545	10 507	21%	
Stock de matière, fourniture et timbres	918	643	643	275	43%	
Etat, impôts et taxes	527	2 240	2 240	(1 713)	(76%)	
Allocations familiales	259	201	201	58	29%	
Dépôts et cautionnements	117	117	117	-	-	
Opérations avec le personnel	44 530	40 514	40 514	4 016	10%	
Débiteurs divers	11 105	2 880 (*)	2 520	8 225	286%	
Créances sur l'Etat	1 658	1 804	1 804	(146)	(8%)	
Autres	1 298	1 506	1 506	(208)	(14%)	
Total Autres Actifs	96 026	93 129	92 769	2 897	3%	

(*)La provision sur les affaires en contentieux a été reclassée de la rubrique AC 07 «Autres Actifs» à la rubrique PA 05 «Autres Passifs».

Les comptes en dinars de la rubrique AC 07 au 31.12.2013 sont rapprochés et justifiés.

Les mouvements nets des provisions sur les comptes de la rubrique AC7 se présentent comme suit:

Description	31.12.2012		31.12.2012		%
	31.12.2013	retraité	publié	Variation	
Provision sur comptes d'attente et de régularisation	11 362	10 944	10 944	418	4%
Provision sur comptes d'attente de la compensation	9 929	10 258	10 258	(329)	(3%)
Provision sur autres comptes d'attente	1 433	686	686	747	109%
Provision sur autres comptes de la rubrique AC7	20 098	19 471	19 831	627	3%
Provision sur opérations avec le personnel	838	662	662	176	27%
Provision sur débiteurs divers	3 549	3 429 (*)	3 789	120	3%
Provisions sur autres comptes	15 711	15 380	15 380	331	2%
Total	31 460	30 415	30 775	1 045	3%

(*) Le chiffre de 2012 a été retraité pour les besoins de comparabilité.

Il est à noter que les comptes d'attente de la salle des marchés comportent des soldes non justifiés. Des efforts ont été déployés pour les apurer. Ces travaux d'apurement sont à un stade d'avancement de 90%.

La situation de ces comptes au 31.12.2013 se présente comme suit :

	2013	2 012
Dinars en instance d'affectation	(194 259)	(36 831)
Devise en instance d'affectation (260)	174 003	26 119
Comptes de virements devises en instance d'imputation (261)	21 015	46 025
Devise en instance d'affectation financement en devise (279)	15 550	(9 546)
Autres	11	4 630
Comptes d'ajustement des comptes en devises	-	998
Comptes position et cv position bilan de couverture	11	3 645
Comptes position et cv position bilan spot	-	(13)
Total	16 319	30 397

(2) Notes explicatives sur le bilan- Passifs

Note 2.1: Banque Centrale de Tunisie

Le solde de cette rubrique correspond aux dettes envers la Banque Centrale de Tunisie.

Au 31.12.2013, cette rubrique accuse un solde de 490 081 KDT enregistrant ainsi une baisse de 62 511 KDT par rapport au 31.12.2012.

Note 2.2: Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers accusent au 31.12.2013 un solde de 166 556 KDT contre un solde de 214 871 KDT au 31.12.2012 et se détaillent comme suit :

Description	31.12.2013	31.12.2012	Variation	%
Dépôts et avoirs des Etablissements Bancaires	161 844	211 405	(49 561)	(23%)
Dépôts et avoirs des Etablissements Financiers	4 712	3 466	1 246	36%
Total	166 556	214 871	(48 315)	(22%)

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires se détaillent comme suit:

Description	31.12.2013	31.12.2011	Variation	%
Avoirs des Etablissements Bancaires	26 833	36 653	(9 820)	(27%)
Emprunts auprès des Etablissements Bancaires	135 011	174 752	(39 741)	(23%)
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	161 844	211 405	(49 561)	(23%)

Tous les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers ont une maturité résiduelle de moins de 3 mois.

La ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers selon la nature de la relation se présente comme suit :

Description	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
Dépôts et avoirs des Etablissements Bancaires	-	-	161 844	161 844
Dépôts et avoirs des Etablissements Financiers	-	-	4 712	4 712
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	-	-	166 556	166 556

Toutes les dettes sur les établissements bancaires et financiers ne sont pas matérialisées par des titres du marché interbancaire.

Note 2.3: Dépôts et avoirs de la clientèle

Les dépôts et avoirs de la clientèle accusent au 31.12.2013 un solde de 4 964 477 KDT contre un solde de 4 395 112 KDT au 31.12.2012 et se décomposent comme suit :

Description	31.12.2013	31.12.2012	Variation	%
Dépôts à vue	1 349 301	1 220 714	128 587	11%
Autres dépôts et avoirs de la clientèle	3 615 176	3 174 398	440 778	14%
Epargne	840 179	749 261	90 918	12%
Dépôts à terme	2 681 922	2 305 936	375 986	16%
Dépôts à terme en dinars	2 365 505	1 945 919	419 586	22%
Dettes rattachées sur dépôts à terme en dinars	(8 335)	10 277	(18 612)	(181%)
Dépôts à terme en devises	324 213	349 115	(24 902)	(7%)
Dettes rattachées sur dépôts à terme en devises	539	625	(86)	(14%)
Autres sommes dues à la clientèle	93 075	119 201	(26 126)	(22%)
Total	4 964 477	4 395 112	569 365	13%

La ventilation des dépôts et avoirs de la clientèle selon la durée résiduelle se présente comme suit :

Description	<= 3 mois	Plus de 3 mois et moins d'un an	Plus d'un an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Ne disposant pas de maturité	Total
Dépôts à vue	1 349 301	-	-	-	-	1 349 301
Epargne	840 179	-	-	-	-	840 179
Dépôts à terme	1 050 457	1 318 219	321 042	-	-	2 689 718
Autres sommes dues à la clientèle	-	-	-	-	93 075	93 075
Dettes rattachées	(7 796)	-	-	-	-	(7 796)
Total	3 232 141	1 318 219	321 042	-	93 075	4 964 477

La ventilation des dépôts et avoirs de la clientèle par nature de la relation se présente comme suit :

RUBRIQUES	Entreprises Liées	Entreprises Associées	Autres	Total
Dépôts à vue	784	41 684	1 306 833	1 349 301
Epargne	-	-	840 179	840 179
Dépôts à terme	-	50 000	2 631 922	2 681 922
Autres sommes dues à la clientèle	-	-	93 075	93 075
	784	91 684	4 872 009	4 964 477

Note 2.4: Emprunts et ressources spéciales

Le solde de cette rubrique s'élève au 31.12.2013 à 846 029 KDT contre 730 513 KDT au 31.12.2012 se détaille comme suit :

Description	31.12.2013	31.12.2012	Variation	%
Emprunts Matérialisés	247 068	268 429	(21 361)	(8%)
Ressources Spéciales	598 961	462 084	136 877	30%
Total	846 029	730 513	115 516	16%

Le solde des emprunts matérialisés se subdivise comme suit au 31.12.2013 et au 31.12.2012 :

Description	31.12.2013	31.12.2012	Variation	%
Emprunts Matérialisés	241 817	262 988	(21 171)	(8%)
Dettes rattachées sur emprunts matérialisés	5 251	5 441	(190)	(3%)
Total	247 068	268 429	(21 361)	(8%)

Le tableau des mouvements des emprunts matérialisés au 31.12.2013 se détaille comme suit :

Emprunt	nature	Capital Initial	Date d'émission	date d'échéance	Taux	encours au 31/12/2012	nouveaux emprunts	Rembourse ments	encours au 31/12/2013
EMPRUNT OBLIGATAIRE AMEN BANK									
AMEN BANK 2006	EO	40 000	01/01/2005	29/01/2017	TMM+1%	20 000		4 000	16 000
AMEN BANK 2008	Sub	20 000	01/05/2008	21/05/2023	6,50%	14 666		1 333	13 333
AMEN BANK 2008	Sub	20 000	01/05/2008	21/05/2028	7,00%	16 000		1 000	15 000
AMEN BANK 2009	Sub	30 000	30/09/2009	30/09/2024	5,45%	23 997		2 001	21 996
AMEN BANK 2009	Sub	30 000	30/09/2009	30/09/2024	TMM+0,85%	23 997		2 001	21 996
AMEN BANK 2010	Sub	80 000	01/08/2010	31/08/2025	TMM+0,85%	69 328		5 336	63 992
AMEN BANK 2011-1	Sub	40 500	26/09/2011	25/09/2021	6,10%	36 450		4 050	32 400
AMEN BANK 2011-2	Sub	9 500	27/09/2011	25/09/2021	TMM+1%	8 550		950	7 600
AMEN BANK 2012	Sub	40 000	26/09/2012	17/09/2022	6,25%	40 000		4 000	36 000
AMEN BANK 2012 -2	Sub	10 000	27/09/2012	17/09/2022	TMM+1,3%	10 000		1 000	9 000
EMPRUNT SOUS SEING PRIVE									
Emprunt sous seing privé	privé	5 000	17/10/2012	26/12/2022	TMM+2%	-	5 000	500	4 500
Total		325 000				262 988	5 000	26 171	241 817

Le solde des ressources spéciales se subdivise comme suit au 31.12.2013 et au 31.12.2012 :

Description	31.12.2013	31.12.2012	Variation	%
Ressources budgétaires	5 649	5 280	369	7%
Ressources extérieures	593 312	456 804	136 508	30%
Total	598 961	462 084	136 877	30%

La ventilation des ressources extérieures par ligne se détaille comme suit :

	31.12.2013	31.12.2012	Variation	%
Lignes extérieures en dinars	561 382	426 806	134 576	32%
Ligne BIRD	934	934	-	-
Ligne ITALIENNE	16 735	19 698	(2 962)	(15%)
Ligne ALLEMANDE "FOCR ED"S	195	282	(87)	(31%)
Ligne CFD (MISE À NIVEAU)	11 974	3 435	8 539	249%
Ligne CFD restructuration financière	15 834	18 611	(2 778)	(15%)
Ligne CAPITAL RISQUE BEI	138	138	-	-
Ligne BANQUE MONDIALE POUR LE FINAN. MICROS ET PME	8 000	5 411	2 589	48%
Ligne ESPAGNOLE (BCT 2002/7)	5 840	5 350	491	9%
Ligne AFD HOTELLERIE	47 509	34 557	12 952	37%
Ligne BEI INVESTISSEMENT	439 615	325 688	113 928	35%
Ligne KREDITANSTALT FUR WIEDERAUFBAU (KFW)	4 452	6 678	(2 226)	(33%)
Ligne BM EFFECACITE ENERG	10 155	6 025	4 130	69%
Lignes extérieures en devise	29 321	26 979	2 342	9%
Ligne BEI EN EURO "BEI"	29 320	26 978	2 342	9%
Ligne KFW EN EURO	1	1	-	-
Total	590 703	453 785	136 918	30%

La ventilation des emprunts et ressources spéciales selon la durée résiduelle se présente comme suit :

RUBRIQUES	<= 3 mois	Plus de 3 mois et moins	Plus d'un an et moins de 5	Plus de 5 ans	Total
Emprunts matérialisés	9 251	28 500	96 667	112 650	247 068
Emprunts matérialisés	4 000	28 500	96 667	112 650	241 817
Dettes rattachées	5 251	-	-	-	5 251
Ressources extérieures	8 055	41 108	284 899	259 250	593 312
Ressources extérieures en dinars	4 690	39 282	268 226	249 184	561 382
Ressources extérieures en devises	756	1 826	16 674	10 065	29 321
Dettes rattachées	2 609	-	-	-	2 609
Ressources budgétaires	2 969	183	1 406	1 090	5 649
Ressources budgétaires	2 943	183	1 406	1 090	5 622
Dettes rattachées	26	-	-	-	26
Total	20 275	69 792	382 972	372 990	846 029

La ventilation des emprunts et ressources spéciales selon la nature de la relation se présente comme suit :

RUBRIQUES	Entreprises Liées	Entreprises Associées	Autres	Total
Emprunts matérialisés	15 600	39 309	192 159	247 068
Ressources budgétaires	-	-	5 649	5 649
Ressources extérieures	-	-	593 312	593 312
Total	15 600	39 309	791 120	846 029

Note 2.5: Autres passifs

Les autres passifs se subdivisent comme suit au 31.12.2013 et au 31.12.2012:

Description	31.12.2013	31.12.2012 retraité	31.12.2012 publié	Variation	%
Provisions sur Engagement par signature	6 251	5 945	5 945	306	5%
Autres provisions pour passifs et charges	4 765	3 694 (*)	3 333	1 071	29%
Provisions pour passifs et charges	11 016	9 639	9 278	1 377	14%
Comptes d'attente et de régularisation	179 013	177 887	177 888	1 126	1%
<i>Comptes d'attente</i>	4 276	2 010	2 010	2 266	113%
<i>Comptes de régularisation</i>	(3)	(3)	(3)	-	-
Créditeurs divers	156 455	164 277	164 278	(7 822)	(5%)
Créditeurs divers sur comptes de la compensation	109 006	132 170	132 170	(23 164)	(18%)
Dépôts du personnel	3 822	3 803	3 804	19	0%
Charges à payer	43 627	28 304	28 304	15 323	54%
Etat, impôts et taxes	17 035	11 280	11 280	5 755	51%
Autres	1 250	323	323	927	287%
Total Autres passifs	190 029	187 526	187 166	2 503	1%

(*)La provision sur les affaires en contentieux a été reclassée de la rubrique AC 07 «Autres Actifs » à la rubrique PA 05 « Autres Passifs ».

(3) Notes explicatives sur le bilan- Capitaux propres

Les capitaux propres d'Amen Bank ont atteint 568 459 KDT au 31.12.2013 enregistrant ainsi une augmentation de 158 092 KDT par rapport au 31.12.2012 retraité.

Cette augmentation provient de :

La réalisation de l'augmentation du capital le 12 juin 2013 pour 75 349 KDT ;
L'affectation du résultat de 2012 avec des dividendes à distribuer pour (17 000) KDT ;
Du résultat arrêté au 31.12.2013 pour 99 804 KDT ;
Des mouvements sur fonds social et de retraite pour (60) KDT.

L'assemblée générale extraordinaire du 05 mars 2013 a décidé de porter le capital social de 100 000 000 de dinars à 122 220 000 de dinars. L'augmentation du capital social s'est réalisée comme suit :

3. Incorporation des réserves d'un montant de 10 millions de dinars et l'émission de 2.000.000 actions nouvelles gratuites attribuées aux anciens actionnaires détenteurs des 20.000.000 actions composant le capital avant l'augmentation par incorporation des réserves.
4. Augmentation de capital d'un montant de 12 220 milles de dinars par l'émission de 2 444 000 actions nouvelles totalement souscrites en numéraire par la Société Financière Internationale -SFI- (IFC) et libérées intégralement à la souscription. Le prix d'émission par action nouvelle souscrite est de 30,830 dinars, soit 5 dinars de valeur nominale et 25,830 dinars de prime d'émission par action.

Le capital social de AMEN BANK est ainsi porté de 100 millions de dinars à 122 220 millions dinars divisés en 24.444.000 actions de nominal 5 dinars.

En application de l'article 19 de la loi N° 2013-54 du 30 Décembre 2013 portant loi de finances pour la gestion 2014, les fonds propres distribuables en franchise de retenue s'élèvent au 31.12.2013 à 407 845 KDT et se détaillent comme suit :

+Réserve spéciale de réinvestissement :	187 584
+Plus values sur cession de titres :	13 438
+Réserves extraordinaires:	73 046
+Prime d'émission :	120 979
+Résultat de la période :	99 804
- Modifications comptables	(84 973)
- Affectation en réserve légale 2013	(2 033)
<hr/>	
= Total des fonds propres distribuables en franchise de retenue :	407 845

Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

	Capital social	Réserves à régime spécial et Réserve réinvestissements	Réserves extraordinaires	Primes d'émission	Modifications comptables	Fonds social et de retraite	Ecart de réévaluation	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Totaux	
Capitaux Propres au 31/12/2012 (*)	100 000	10 189	104 656	141 220	57 850	(73 234) (*)	22 510	423	1	46 752	410 367
Affectation du résultat 2012 (3ème résolution)											
Réserves	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Réserve spéciale de réinvestissement	-	-	37 675	-	-	-	-	-	-	(37 675)	-
Réserves extraordinaires	-	-	-	517	-	-	-	-	-	(517)	-
Dividendes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(17 000)	(17 000)
Fonds social et de retraite	-	-	-	-	-	3 300	-	-	-	(3 300)	-
Report à nouveau	-	-	-	-	-	-	-	(1)	1	-	-
Transfert réeserves extraordinaires à réserve à régime spéciale (6ème résolution)	-	-	58 691	(58 691)	-	-	-	-	-	-	-
Augmentation du capital	22 220	-	-	(10 000)	63 129	-	-	-	-	-	75 349
Autres mouvements sur les Capitaux Propres	-	-	-	-	-	(11 739)	-	-	-	11 739	-
Mouvements sur fond social et de retraite	-	-	-	-	-	(60)	-	-	-	-	(60)
Résultat de l'exercice 31/12/2013	-	-	-	-	-	-	-	-	-	99 804	99 804
Capitaux Propres au 31/12/2013	122 220	10 189	201 022	73 046	120 979	(84 973)	25 750	423	-	99 804	568 459

(*) Les chiffres de 2012 ont été retraités pour les besoins de comparabilité.

(4) Notes explicatives sur l'état des engagements hors bilan

Note 4.1: Cautions, avals et autres garanties données

Le solde de cette rubrique s'élève au 31.12.2013 à 646 178 KDT contre 864 480 KDT au terme de l'exercice 2012 et se détaille comme suit :

Description	31.12.2013	31.12.2012	Variation	%
Cautions	417 867	392 619	25 248	6%
Avais	218 619	461 004	(242 385)	(53%)
Autres garanties données	9 692	10 858	(1 166)	(11%)
Total	646 178	864 480	(218 302)	(25%)

L'encours des cautions se détaille au 31.12.2013 comme suit :

Description	31.12.2013	31.12.2012	Variation	%
Cautions en faveur des banques (*)	146 201	148 542	(2 341)	(2%)
Cautions en faveur des établissements financiers	20 178	10 090	10 088	100%
Cautions en faveur de la clientèle	251 488	233 987	17 501	7%
Total	417 867	392 619	25 248	6%

(*) Il s'agit des contre garanties bancaires sur les banques étrangères.

L'encours des avais se détaille au 31.12.2013 comme suit :

Description	31.12.2013	31.12.2012	Variation	%
Avais en faveur des banques locales(*)	138 000	160 050	(22 050)	(14%)
Avais sur emprunts obligataires	3 500	-	3 500	100%
Avais en faveur de la clientèle	77 119	300 954	(223 835)	(74%)
Total	218 619	461 004	(242 385)	(53%)

(*) Il s'agit des avais donnés en faveur des banques locales dans le cadre du refinancement sur le marché monétaire.

La ventilation des cautions par nature de la relation se présente comme suit:

RUBRIQUES	Entreprises		Autres	Total
	Liées	Associées		
Cautions en faveur des banques	-	-	146 201	146 201
Cautions en faveur des établissements financiers	-	20 178	-	20 178
Cautions en faveur de la clientèle	-	389	251 099	251 488
Total	-	20 567	397 300	417 867

Note 4.2: Crédits documentaires

Les crédits documentaires sont passés de 239 583 KDT au 31.12.2012 à 265 907 KDT au 31.12.2013 et se détaillent comme suit :

Description	31.12.2013	31.12.2012	Variation	%
Crédits documentaires Import	235 065	230 298	4 767	2%
Crédits documentaires Export	30 842	9 285	21 557	232%
Total	265 907	239 583	26 324	11%

La ventilation des engagements liés aux crédits documentaires selon la nature de la relation se présente comme suit:

RUBRIQUES	Entreprises		Autres	Total
	Liées	Associées		
Crédits documentaires Import	-	111	234 954	235 065
Crédits documentaires Export	-	-	30 842	30 842
	-	111	265 796	265 907

Note 4.3: Actifs donnés en garantie

Le solde de cette rubrique correspond à la valeur comptable des bons de trésors et des effets refinançables donnés par la banque en garantie du refinancement figurant au passif.

Le solde de cette rubrique se détaille au 31.12.2013 comme suit :

Description	31.12.2013	31.12.2012	Variation	%
Effets refinançables donnés en garantie	234 000	327 000	(93 000)	(28%)
BTA donnés en garantie	256 000	215 000	41 000	19%
Total	490 000	542 000	(52 000)	(10%)

Note 4.4: Engagements donnés

Les engagements donnés s'élève au 31.12.2013 à 196 493 KDT et se détaillent comme suit :

Description	31.12.2013	31.12.2012	Variation	%
Engagements de financement donnés	177 782	162 891	14 891	9%
Prêts interbancaires en devises confirmés et non encore livrés	-	3 104	(3 104)	(100%)
Crédits à la clientèle confirmés et non encore débloqués	169 695	153 452	16 243	11%
Autorisation de crédits par carte	8 087	6 335	1 752	28%
Engagements sur titres	18 709	18 223	486	3%
Participations non libérées	18 694	18 223	471	3%
Titres à recevoir	5	-	5	100%
Titres à livrer	10	-	10	100%
Total	196 491	181 114	15 377	8%

La ventilation des engagements donnés selon la nature des parties avec lesquelles les opérations sont conclues se présente comme suit:

RUBRIQUES	Entreprises Liées	Entreprises Associées	Autres	Total
Engagements de financement donnés	-	-	177 782	177 782
Engagements de financement donnés	-	-	169 695	169 695
Autorisation de crédits par carte	-	-	8 087	8 087
Engagements sur titres	15 191	1 200	2 318	18 709
Participations non libérées	15191	1200	2 303	18 694
Titres à recevoir	-	-	5	5
Titres à livrer	-	-	10	10
Total	15 191	1 200	180 100	196 491

Note 4.5: Engagement de Financement reçus

Le solde de cette rubrique correspond aux placements en devises de la clientèle confirmés et non encore livrés. Cette rubrique accuse un solde de 1 582 KDT au 31.12.2013 et se détaillent comme suit :

Description	31.12.2013	31.12.2012	Variation	%
Engagements de financement reçus	1 582	2 057	(475)	(23%)
Auprès des établissements bancaires	-	-	-	-
Auprès des établissements financiers	-	-	-	-
Auprès des assurances	-	-	-	-
Auprès de la clientèle	1 582	2 057	(475)	(23%)
Total	1 582	2 057	(475)	(23%)

La ventilation des engagements reçus selon la nature des parties avec lesquelles les opérations sont conclues se présente comme suit:

RUBRIQUES	Entreprises Liées	Entreprises Associées	Autres	Total
Engagements de financement reçus	-	-	1 582	1 582
Auprès des établissements bancaires	-	-	-	-
Auprès des établissements financiers	-	-	-	-
Auprès des assurances	-	-	-	-
Auprès de la clientèle	-	-	1 582	1 582
Total	-	-	1 582	1 582

Note 4.6: Garanties Reçues

L'encours des garanties reçues s'élève au 31.12.2013 à 1 128 408 KDT contre 1 027 660 KDT au terme de l'exercice 2012. Cet encours correspond aux garanties admises prises en compte conformément aux dispositions de la circulaire BCT 91-24 et ce dans la limite de l'engagement.

Note sur les opérations de change

Les opérations de change au comptant non dénouées à la date du 31/12/2013 s'élèvent à (1 736) KDT se présente comme suit:

Description	31.12.2013
Devises vendues au comptant à livrer	(52 655)
Devises achetées au comptant à recevoir	50 919
TOTAL	(1 736)

Les opérations de change au à terme contractées à des fins de couverture et non dénouées à la date du 31/12/2013 s'élèvent à (197 632) KDT se présente comme suit:

Description	31.12.2013
Devises vendues à terme à livrer	(235 282)
Devise achetées à terme à recevoir	37 650
TOTAL	(197 632)

(5) Notes explicatives sur l'état de résultat

Note 5.1: Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés ont totalisé en 2013 un montant de 394 012 KDT. Leur détail se présente comme suit :

Description	2013	2012 retraité	2012 publié	Variation	%
Opérations avec les établissements bancaires et financiers et la BCT	11 184	9 525	9 525	1 659	17%
Opérations avec la clientèle	359 621	276 645	276 645	82 976	30%
Autres intérêts et revenus assimilés	23 207	16 266	16 533	6 941	43%
Différentiel d'intérêt sur opérations de change	12 486	6 410	6 410	6 076	95%
Commissions à caractère d'intérêt	10 721	9 856 (*)	10 123	865	9%
Total	394 012	302 436	302 703	91 576	30%

(*) Les commissions sur remboursement anticipé des crédits ont été reclassées de la rubrique PR1 « intérêt et revenus assimilés » à la rubrique PR2 « commissions perçues ».

Note 5.2: Commissions perçues

Les commissions perçues, totalisant en 2013 un montant 58 135 KDT, ont augmenté de 6 399 KDT par rapport à 2012 et se présentent comme suit :

Description	2013	2012 retraité	2012 publié	Variation	%
Chèques effets, virements, tenue de compte et autres moyens de paiement	31 106	25 975	25 975	5 131	20%
Opérations sur placement et titres	3 131	3 542	3 542	(411)	(12%)
Opérations de change	1 884	1 520	1 520	364	24%
Opérations de commerce extérieur	4 437	4 017	4 017	420	10%
Gestion, étude et engagement	9 294	9 065	8 799 (*)	229	3%
Opérations monétaires et de banque directe	7 433	7 008	7 008	425	6%
Autres commissions	850	609	609	241	40%
Total	58 135	51 736	51 469	6 399	12%

(*)Les commissions sur remboursement anticipé des crédits ont été reclassées de la rubrique PR1 « intérêt et revenus assimilés » à la rubrique PR2 « commissions perçues ».

Note 5.3: Gain net sur portefeuille titres commercial et opérations financières

Les gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières se détaillent comme suit en 2013 et 2012 :

Description	2013	2012		Variation	%
		2012 retraité	2012 publié		
Gain net sur titres de transaction	196	1 040	1 040	(844)	(81%)
Gain net sur titres de placement	19 047	12 364 (*)	11 787	6 683	54%
Gain net sur opérations de change	19 243	13 827	13 827	5 416	39%
Total	38 486	27 231	26 654	11 255	41%

(*) Les intérêts perçus sur les emprunts obligataires ont été reclassés de la rubrique PR4 « Revenus du portefeuille d'investissement » à la rubrique PR3 « Gain net sur portefeuille titres commercial et opérations financières ».

Le gain net sur titres de placement se détaille comme suit :

Description	2013	2012		Variation	%
		2012 retraité	2012 publié		
Titres de placement à revenu fixe	19 173	12 461	11 884	6 712	54%
Intérêts et revenus assimilés sur les BTA de placement	14 195	9 871	9 871	4 324	44%
Intérêts et revenus assimilés sur les Emprunts obligataires de placement	4 978	2 733 (*)	2 156	2 245	82%
Moins values de cession	-	(143)	(143)	143	(100%)
Titres de placement à revenu variable	(126)	(97)	(97)	(29)	29%
Dividendes sur les titres de placement	66	58	58	8	14%
Plus values de cession	77	35	35	42	121%
Moins values de cession des titres de placement	(83)	-	-	(83)	(100%)
Dotation aux provisions pour dépréciation des titres de placement	(196)	(190)	(190)	(6)	3%
Reprise sur provisions pour dépréciation des titres de placement	10	-	-	10	100%
Total	19 047	12 364	11 787	6 683	54%

(*) Les intérêts perçus sur les emprunts obligataires ont été reclassés de la rubrique PR4 « Revenus du portefeuille d'investissement » à la rubrique PR3 « Gain net sur portefeuille titres commercial et opérations financières ».

Le gain net sur opérations de change se présente comme suit:

Description	2013	2012	Variation	%
Gain net sur opérations de change BBE	2 792	2 675	117	4%
Gain net sur opérations de change en compte	15 999	11 108	4 891	44%
Autres résultats net de change	452	44	408	927%
Total	19 243	13 827	5 416	39%

Note 5.4: Revenus du portefeuille d'investissement

Les revenus du portefeuille investissement ont totalisé en 2013 un montant de 20 075 KDT contre 19 718 KDT en 2012. Leur détail se présente comme suit:

Description	2013	2012		Variation	%
		Retraité	2012 publié		
Intérêts et revenus assimilés sur titres d'investissement	14 691	10 987 (*)	11 071	3 704	34%
Dividendes et revenus assimilés sur titres de participations, entreprises liées, entreprises associées et co-entreprises	6 363	7 443	7 443	(1 080)	(15%)
Dividendes et revenus assimilés sur parts dans les participations avec conventions de rétrocession	(979)	1 288 (**)	2 500	(2 267)	(176%)
Total	20 075	19 718	21 014	357	2%

(*)Les plus values de cession sur titres avec convention de rétrocession ainsi que l'étalement de la prime et de la décote sur les BTA titres d'investissement ont été reclassés de la rubrique PR4 « Revenus du portefeuille titre d'investissement » à la rubrique PR6/CH5 « Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeur sur portefeuille d'investissement ».

(**) Les intérêts perçus sur les emprunts obligataires ont été reclassés de la rubrique PR4 « Revenus du portefeuille d'investissement » à la rubrique PR3 « Gain net sur portefeuille titres commercial et opérations financières».

Les intérêts et revenus assimilés sur titres d'investissement se présentent comme suit :

Description	2012		Variation	%
	2013	retraité		
Intérêts et revenus assimilés sur Bons de Trésor	7 085	7 386 (*)	6 893	(301) (4%)
Intérêts et revenus assimilés sur fonds gérés	7 468	3 577	3 577	3 891 109%
Intérêts et revenus assimilés sur emprunts obligataires	138	24 (**)	600	114 475%
Total	14 691	10 987	11 070	3 704 34%

(*)Les plus values de cession sur titres avec convention de rétrocession ainsi que l'étalement de la prime et de la décote sur les BTA titres d'investissement ont été reclassés de la rubrique PR4 « Revenus du portefeuille titre d'investissement » à la rubrique PR6/CH5 « Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeur sur portefeuille d'investissement ».

(**) Les intérêts perçus sur les emprunts obligataires ont été reclassés de la rubrique PR4 « Revenus du portefeuille d'investissement » à la rubrique PR3 « Gain net sur portefeuille titres commercial et opérations financières».

Note 5.5: Intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées ont totalisé en 2013 un montant de 255 194 KDT. Leur détail se présente comme suit :

Description	2013	2012	Variation	%
Intérêts encourus et charges assimilées:	238 027	186 315	51 712	28%
Opérations avec les établissements bancaires et financiers et BCT	28 840	20 700	8 140	39%
Opérations avec la clientèle	179 052	140 111	38 941	28%
Emprunts et ressources spéciales	30 135	25 504	4 631	18%
Autres intérêts et charges	17 167	8 744	8 423	96%
Différentiel d'intérêt sur opération de change	8 332	4 495	3 837	85%
Commissions de couverture contre le risque de change et autres commissions sur les lignes extérieures	8 835	4 250	4 585	108%
Total	255 194	195 059	60 135	31%

Note 5.6: Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeur sur créances, hors bilan et passifs

Le coût du risque relatif aux créances, autres éléments d'actifs et passifs a totalisé en 2013 un montant de 62 921 KDT, enregistrant une baisse de 8 639 KDT par rapport à l'exercice 2012 retraité. Son détail se présente comme suit:

Description	2013	2012 retraité	2012 Publié	Variation	%
Dotation aux provisions sur créances douteuses	78 501	51 990	51 990	26 511	51%
Dotation aux provisions sur créances courantes	2 234	-	-	2 234	100%
Dotation aux provisions collectives Cir BCT 2012-02	6 298	7 222	7 222	(924)	(13%)
Dotation aux provisions sur créances additionnels Cir BCT 2013-21	6 395	11 739 (*)	-	(5 344)	(46%)
Dotation aux provisions sur autres éléments d'actifs et autre risque et charge	5 595	1 450	1 450	4 145	286%
Total dotations	99 023	72 401	60 662	26 622	37%
Perte sur créances	10 580	2 654	2 654	7 926	299%
Total des dotations et des pertes sur créances	109 603	75 055	63 316	34 548	46%
Reprise sur provisions sur créances douteuses	(28 408)	-	-	(28 408)	(100%)
Reprise sur provisions sur créances additionnels Cir BCT 2013-21	(13 259)	-	-	(13 259)	(100%)
Reprise sur provisions sur autres éléments d'actifs et autre risque et charge	(4 978)	(3 491)	(3 491)	(1 487)	43%
Total dotations	(46 645)	(3 491)	(3 491)	(43 154)	1 236%
Recouvrement des créances radiées	(37)	(4)	(4)	(33)	825%
Total des reprises et des récupérations sur créances	(46 682)	(3 495)	(3 495)	(43 187)	1 236%
Total	62 921	71 560	59 821	(8 639)	(12%)

(*) Les chiffres de 2012 ont été retraités pour les besoins de comparabilité.

Note 5.7: Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeur sur portefeuille d'investissement

Les dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement ont totalisé en 2013 un montant de (1 731) KDT, en baisse de 1 143 KDT par rapport à l'exercice 2012. Leur détail se présente comme suit:

Description	2012		2012		%
	2013	Retraité (*)	Publié	Variation	
Dotation aux provisions pour dépréciation des titres d'investissement	1 893	(93)	(93)	1 986	(2 135%)
Reprise sur provision pour dépréciation des titres d'investissement	(589)	-	-	(589)	(100%)
Plus values de cession sur titres d'investissement	(3 127)	(1 212) (*)	-	(1 915)	158%
Moins values de cession sur titres d'investissement	-	224	224	(224)	(100%)
Étalement de la prime et de la décote sur BTA d'investissement	93	493 (*)	-	(400)	(81%)
Total	(1 731)	(588)	131	(1 143)	194%

(*) Les plus values de cession sur titres avec convention de rétrocession ainsi que sur l'étalement de la prime et de la décote sur les BTA titres d'investissement ont été reclassés de la rubrique PR4 « Revenus du portefeuille titre d'investissement » à la rubrique PR6/CH5 « Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeur sur portefeuille d'investissement ».

Note 5.8: Charges opératoires d'exploitation

Les charges opératoires ont totalisé en 2012 un montant de 82 919 KDT, en hausse de 7 604 KDT par rapport à 2011. Leur détail se présente comme suit :

Description	2013	2012	Variation	%
Frais de personnel	62 127	55 627	6 500	12%
Rémunération du personnel	48 124	43 248	4 876	11%
Charges sociales	10 568	9 370	1 198	13%
Impôts sur salaires	900	1 195	(295)	(25%)
Autres charges liées au personnel	2 535	1 814	721	40%
Charges générales d'exploitation	15 203	14 602	601	4%
Frais d'exploitation non bancaires	6 688	6 304	384	6%
Autres charges d'exploitation	8 515	8 298	217	3%
Dotation aux amortissements	5 589	5 086	503	10%
Total	82 919	75 315	7 604	10%

Note 5.9 : Solde en gain résultant des autres éléments ordinaires

Le solde en gain résultant des autres éléments ordinaires se présente comme suit en 2013 et 2012 :

Description	2013	2012	Variation	%
Résultat de cession des immobilisations	135	(31)	166	(535%)
Impôts et taxes	(19)	(1 367)	1 348	(99%)
Autres résultats exceptionnels	(662)	591	(1 253)	(212%)
Total	(546)	(807)	261	(32%)

Note 5.10 : Résultat par action

Le résultat de base par action au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013 est de 4,274 dinars contre 2,338 dinars titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012 retraité.

Le résultat dilué par action est de 4,274 dinars au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Description	2013	2012 Retraité	2012 Publié	Variations
Résultat net en KDT	99 804	46 752 (*)	58 491	53 052
Nombre moyen d'actions	23 352 570	20 000 000	20 000 000	3 352 570
Résultat de base par action (en DT)	4,274	2,338	2,925	1,936
Résultat dilué par action (en DT)	4,274	2,338	2,925	1,936

(*) Le chiffre de 2012 a été retraité pour les besoins de comparabilité.

Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat dilué par action a été calculé sur la base du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires majoré du nombre moyen pondéré d'actions nouvellement émises lors de la conversion en actions ordinaires de toutes les actions potentielles dilutives.

Les actions nouvellement émises de 4 444 000 actions, portent jouissance le 12 Juin 2013.

(6) Notes explicatives sur l'état de flux de trésorerie

L'état des flux de trésorerie est établi dans le but de faire ressortir les mouvements de liquidité de la banque à travers ses activités d'exploitation, d'investissement et de financement et à travers d'autres facteurs pouvant affecter sa liquidité et sa solvabilité.

La trésorerie de la banque qui est composée de l'ensemble des liquidités et équivalents de liquidités est passée de (270 632) KDT à (252 064) KDT enregistrant une hausse de 18 568 KDT ou 6,86%. Cette augmentation est expliquée par des flux de trésorerie négatifs affectés à des activités d'exploitation à hauteur de 116 748 KDT et des activités d'investissement pour 39 101 KDT et par des flux de trésorerie positifs affectés à des activités de financement à hauteur de 174 417 KDT.

L'examen de ces trois flux fait ressortir les principales constatations suivantes :

Note 6.1 : Flux de trésorerie affectés à des activités d'exploitation

Le flux de trésorerie net provenant aux activités d'exploitation est établi à (116 748) KDT au 31 décembre 2013. Il s'explique notamment par:

Flux nets positifs:

- Le flux net des produits encaissés par rapport aux charges décaissées d'exploitation pour 180 697 KDT;
- La variation des dépôts de la clientèle nets de retraits pour 585 449 KDT.

Flux nets négatifs:

- La variation des prêts à la clientèle nets de remboursement pour 681 678 KDT;
- Les décaissements nets sur titres de placement pour 106 502 KDT;
- Les décaissements nets effectués pour le compte du personnel et des créiteurs divers pour 62 127 KDT;
- Les flux de trésorerie affectés aux autres activités d'exploitation 2 255 KDT.
- La variation des dépôts auprès des établissements bancaires et financiers nets de retraits pour 22 455 KDT ;
- Les décaissements au titre de l'impôt sur les bénéfices pour 7 877 KDT.

Note 6.2 : Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement:

Les flux trésorerie affectés aux activités d'investissement sont établis à (39 101) KDT et sont inhérents notamment à l'acquisition de titres d'investissement et des immobilisations et partiellement compensée par la perception des intérêts et dividendes encaissés.

Note 6.3 : Flux de trésorerie provenant des activités de financement.

Ce flux de trésorerie positif net de 174 417 KDT provient principalement de l'émission d'actions pour 75 349 KDT et de la variation des ressources spéciales pour 137 299 KDT.

Note 6.4 : Liquidités et équivalents de liquidités

Cette rubrique est composée principalement des encaisses en dinars et en devises, des avoirs auprès de la banque centrale et du centre des chèques postaux, des avoirs à vue auprès des établissements bancaires, des prêts et emprunts interbancaires effectués pour une période inférieure à trois mois et du portefeuille titres de transaction.

Ces liquidités et équivalents de liquidités s'élèvent au 31 décembre 2013 à (252 064) KDT contre (270 632) KDT au 31 décembre 2012.

Le rapprochement des liquidités et équivalents de liquidités au 31-12-2013 s'est établi comme suit :

Description	31/12/2013	31/12/2012
ACTIF	404 575	496 832
CAISSE ET AVOIRS AUPRES DE LA BC, CCP ET TGT	318 400	349 684
CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS	82 249	143 139
Créances sur les établissements bancaires inférieurs à 90 jours	67 491	101 040
Créances sur les établissements financiers inférieurs à 90 jours	14 758	42 099
TITRES DE TRANSACTION	3 926	4 009
PASSIF	656 639	767 464
BANQUE CENTRALE, C.C.P	490 082	552 592
DEPOTS ET AVOIRS DES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS	166 557	214 872
Dépôts et avoirs des établissements bancaires inférieurs à 90 jours	161 844	211 405

Liquidités et équivalents de liquidités en fin de période**(252 064)****(270 632)****(7) Autres notes****Note 7-1: Notes sur les parties liées**Identification des parties liées

Les personnes suivantes sont considérées comme étant des parties liées conformément à la norme comptable NCT 39 :

- La société PGI Holding du fait qu'elle détient 20,09% du capital de AMEN BANK;
- La société COMAR du fait qu'elle détient directement dans Amen Bank 27,27% des droits de vote;
- Les sociétés contrôlées par Amen Bank ou sur lesquelles celle-ci exerce une influence notable.
- Les membres du Conseil de surveillance de Amen Bank, les membres du directoire ainsi que les membres proches de leurs familles;

Description des transactions réalisées avec les parties liées au cours de 2013**Société «PGI Holding»**

1 Amen Bank loue auprès de la société PGI Holding une partie du rez-de-chaussée de l'immeuble sis au 150, avenue de la liberté, Tunis. Le montant du loyer au titre de l'exercice 2013 s'élève à 111 KDT (HT).

2 Amen Bank participe à une quote-part des frais relatifs aux moyens matériels, humains et informatiques et engagés par PGI holding dans le but de favoriser l'échange, le développement et à assurer l'assistance des différentes sociétés du Groupe. La quote-part d'Amen Bank dans le cadre de cette convention est fixée à 0,5% du chiffre d'affaire de cette dernière sans dépasser la somme de 150 KTND (HT) par an. Le montant des frais au titre de l'exercice 2013 est de 150 KDT (HT).

Société «COMAR»

Amen Bank a réalisé avec la société COMAR les conventions et opérations suivantes:

Des contrats de location en vertu desquels COMAR occupe trois locaux d'Amen Bank. Les revenus de ces immeubles au titre de 2013 s'élèvent à **19 KDT (HT)**.

Diverses polices d'assurance détaillées comme suit :

- Des polices d'assurance auto, multi garanties, vol, matériel informatique et monétique dont la prime annuelle globale au titre de l'exercice 2013 s'élève à **520 KDT**;
- Des polices d'assurance maladie, invalidité et décès au profit de son personnel. Le montant global des cotisations versées à la COMAR au titre de 2013 s'élève à **1 466 KDT (HT)**.

SICAR Amen

La banque a réalisé avec la société SICAR Amen dans laquelle elle détient **88,20%** du capital les conventions et opérations suivantes :

1 Treize (13) conventions de gestion de fonds portant sur un encours confié de **127 413 KDT**. La commission de gestion au titre de 2013, calculée sur la base d'un taux annuel de **1%** des montants gérés, s'élève à **1 261 KDT (HT)**.

2 Une convention de gestion a été conclue en décembre 2012 avec la société SICAR Amen dans laquelle Amen Bank détient **88,20%** du capital. Cette convention porte sur la gestion d'un fonds d'une valeur globale de **16 MDT**. En contrepartie, SICAR Amen perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 1% des fonds gérés.

La commission de gestion au titre de 2013, calculée sur la base d'un taux annuel de **1%** des montants gérés, s'élève à **147 KDT (HT)**.

Cette convention a été résiliée en octobre 2013.

3 En vertu d'une convention de gestion en date du 18 juin 1999, "Amen Bank" est chargée de la gestion financière, administrative et commerciale de la société "SICAR Amen". En contrepartie de ces services, la banque perçoit les rémunérations suivantes:

- une rémunération annuelle forfaitaire de **50 KDT** hors taxes;
- une commission fixe de 500 dinars hors taxes par dossier de participation présenté au Conseil d'Administration. Cette commission est portée à **4 KDT** hors taxes (avenant 2007) si le dossier est transmis pour déblocage effectif;
- un intéressement représentant 7% hors taxes de la plus-value réalisée sur le portefeuille.

La rémunération au titre de l'exercice 2013, s'élève à **160 KDT (HT)**.

Société «Tunisie Leasing»

Au 31 décembre 2013, le détail des opérations faites entre l'Amen Bank et Tunisie leasing se présente comme suit :

- Le total des engagements du Tunisie Leasing auprès de l'Amen Bank s'élève à 36 957 KDT.
- Tunisie Leasing a enregistré dans son hors bilan une dette d'un montant de 2 943 693 DT correspondant au reliquat du montant de la participation d'Amen Bank, pour le compte de Tunisie Leasing, à l'augmentation du capital de Maghreb Leasing Algérie (MLA).

Ce montant, considéré comme un prêt, est redevable sur une période de cinq ans.

Les intérêts et charges assimilées supportées par Tunisie Leasing au titre des opérations mentionnées ci-dessus s'élèvent à 3 135 788 DT.

Société «Le recouvrement»

La banque a conclu en date du 1^{er} janvier 2007 avec la société "Le Recouvrement" dans laquelle elle détient **99,88%** du capital, une convention de gestion comptable et fiscale. En vertu de cette convention, "Amen Bank" est chargée de la tenue de la comptabilité, de l'arrêté des comptes, de la préparation de la liasse de consolidation et de la préparation des déclarations fiscales de la société "Le Recouvrement". En contrepartie de ses services, la banque perçoit une rémunération annuelle de 1 500 dinars (HT).

Société «Tunisys»

Au 31 décembre 2013, le détail des opérations réalisées entre l'Amen Bank et la société Tunisys dans laquelle elle détient 29,85% du capital se présente comme suit :

- Amen Bank a acquis auprès de la société «Tunisys», du matériel et des équipements informatiques le montant décaissé au titre de ces acquisitions s'élève à 1 035 KDT en TTC.
En outre, cette société a engagé en 2013 pour le compte de la banque des travaux d'entretien et de maintenance de matériel informatique pour un montant de 382 KDT en TTC.
- La société Tunisys a contracté un crédit auprès d'AMEN BANK pour un montant de 500 000 Dinars ;
L'encours du crédit s'élève au 31 Décembre 2013 à 341 912 Dinars.
- Les charges financières supportées par la société au cours de l'exercice 2013 se sont élevées à 26 469 Dinars.

Société «Amen Finance Company » :

Une convention de gestion a été conclue avec la société AMEN FINANCE COMPANY dans laquelle la banque détient 30% du capital et ayant des dirigeants communs. En vertu de cette convention, AMEN BANK se charge de l'exécution de l'ensemble des tâches relatives à la gestion financière, administrative et commerciale des fonds que la société AMEN FINANCE COMPANY lui confie. En contrepartie des prestations effectuées, AMEN BANK perçoit une rémunération annuelle fixe de 30 KDT hors taxes, ainsi qu'une rémunération fixe de 5 KDT hors taxes par dossier de participation présenté au conseil d'administration.

Le montant des revenus constaté par Amen Bank au titre de l'exercice 2013, s'élève à 12 KDT.

SICAV:

En vertu des conventions de dépositaire conclues avec SICAV Amen Première et SICAV Amen, les rémunérations revenant à l'Amen Bank au titre de l'exercice 2013 se détaillent comme suit:

		SICAV AMEN	AMEN PREMIERE SICAV
ACTIF NET AU 31.12.2013 EN KDT		69 428	256 993
COMMISSION DE DEPOSITAIRE	TAUX	0,07% TTC DE L'ACTIF NET	0,07% TTC DE L'ACTIF NET
	MINIM	7 080 DT TTC	7 080 DT TTC
	MAX	29 500 DT TTC	29 500 DT TTC
	MONTANT ANNUEL PERCU EN DT HT	25 000.000	25 000.000
COMMISSION DE DISTRIBUTION	TAUX	0,59% TTC DE L'ACTIF NET	0,59% TTC DE L'ACTIF NET
	MONTANT ANNUEL PERCU EN DT HT	336 120	1 279 798

Obligations et engagements de la société envers ses dirigeants:

Les obligations et engagements d'Amen Bank envers ses dirigeants (y compris les charges sociales y afférentes), tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2013 se présentent comme suit (en TND):

	Président du Conseil de Surveillance		Comité Permanent d'audit	
	Charge 2013	Passif 31/12/2013	au Charge 2013	Passif au 31/12/2013
Avantages à court terme	300 000	-	270 000	480 000
Avantages postérieurs à l'emploi				
Autres avantages à long terme				
Indemnités de fin de contrat de travail				
Paiements en actions				
TOTAL	300 000	-	270 000	480 000

	Président du Directoire			Membres du Directoire				
	Charge brute 2013	Charges sociales 2013	Passif 31/12/2013	au Charge 2013	Charge brute 2013	Charges sociales 2013	Passif 31/12/2013	au
Avantages à court terme	670 410	146 472	698 183	1 276 106	283 097	1 211 121		
Avantages postérieurs à l'emploi								
Autres avantages à long terme								
Indemnités de fin de contrat de travail								
Paiements en actions								
TOTAL	670 410	146 472	698 183	1 276 106	283 097	1 211 121		

Note 7-2: Note sur la liquidité

Le ratio de liquidité s'est amélioré en passant de 78,5% à fin 2012 à 89,8% à fin 2013. A fin Février 2014, le ratio de liquidité est établi à 97,5% et ce compte tenu du plan d'action engagé pour la résilience du ratio de liquidité à fin 2014 en visant notamment la maîtrise de l'accroissement des crédits à moyen et long terme sur ressources ordinaires en faveur des financements à court terme et des crédits imputés sur les ressources extérieures, l'orientation vers le financement indirect du secteur public via les BTA, l'amélioration de la structure des dépôts dont la progression de la quote-part des dépôts d'épargne et la mobilisation de plus des ressources longues et stables.

Note 7-3 : Passifs éventuels :

La banque a fait l'objet d'un contrôle social au titre des exercices 2009, 2010 et 2011. La banque a reçu la notification de redressement au titre de l'exercice 2009 et 2010 s'élevant à 595 KDT, dont il a été réglé la somme de 346 KDT, le reste des insuffisances ayant fait l'objet de réserves adressées à la CNSS.

Par ailleurs, la banque a reçu début 2014, de la part de la CNSS, une notification du redressement au titre de 2011 pour un montant de 649 KDT au titre du régime légal et de 223 KDT au titre du régime complémentaire, dont il faut préciser qu'il a été estimé par la CNSS d'une façon globale, sans distinction entre les salariés complémentaristes et ceux qui ne le sont pas, et ce, en attendant que Amen Bank fournisse à la CNSS la liste effective des salariés éligibles au régime complémentaire en vue de la détermination du montant effectif relatif au régime complémentaire.

Ce dernier redressement, dont Amen Bank a réglé la somme de 151 KDT au titre des insuffisances qu'elle a reconnues, a fait l'objet d'une lettre de contestation adressée à la Direction de la CNSS, concernant des insuffisances considérées à juste titre, sur la base des textes réglementaires et d'autres éléments d'appui, comme étant non assujettis à l'assiette de cotisation à la sécurité sociale.

Note 7-4 : Évènements postérieurs à la date de clôture

Les présents états financiers sont autorisés pour publication par le Conseil de surveillance du 28/04/2014. En conséquence, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2013

Messieurs les actionnaires d'Amen Bank,

En exécution de la mission que vous nous avez confiée, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers d'Amen Bank relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2013, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Des états financiers ont été arrêtés par le Directoire et ont fait l'objet de notre part d'un rapport en date du 26 mai 2014, dans lequel nous avons formulé certaines réserves.

Ces états financiers ont été modifiés par le Directoire de la banque pour corriger les principales réserves formulées. Le résultat de l'exercice passe ainsi de **105 495 KDT à 99 804 KDT**. Nous sommes de ce fait amenés à émettre un nouveau rapport qui se substitue à notre premier rapport du 26 mai 2014.

I. Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers d'Amen Bank, comprenant le bilan et l'état des engagements hors bilan arrêtés au 31 décembre 2013, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de **568 459 KDT**, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à **99 804 KDT**.

1. Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2. Responsabilité des commissaires aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

3. Justification de l'opinion avec réserve

Ainsi qu'il est indiqué dans les notes aux états financiers (Note 1.7), les travaux de rapprochement, de justification et d'apurement des comptes d'attente de la salle de marché, dont le solde s'élève à la date du 31 décembre 2013 à 16 319 KDT (contre 30 397 KDT à la date du 31 décembre 2012) ne sont pas encore achevés. Au stade actuel d'avancement des travaux, nous ne sommes pas en mesure de conclure s'il existe un risque de perte avéré sur ces comptes.

4. Opinion avec réserve

A notre avis et sous réserve des incidences de la remarque évoquée au niveau du paragraphe « Justification de l'opinion avec réserve », les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière d'Amen Bank, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

5. Paragraphe d'observation

Nous attirons votre attention sur la note aux états financiers 1.6 «Provisions additionnelles : changement de méthodes comptables» décrivant une nouvelle obligation pour les établissements de crédit instaurée par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 2013-21 du 30 décembre 2013, de constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net.

En application de cette circulaire, les provisions additionnelles sur les actifs classés 4 dont l'ancienneté est supérieure ou égale à 3 ans à fin 2012, sont imputées sur les capitaux propres d'ouverture de l'établissement de crédit au titre de l'exercice 2013. Conformément aux dispositions de la norme comptable NCT 11 relative aux modifications comptables, cette nouvelle obligation instaurée par ladite circulaire a été traitée en tant que changement de méthode comptable, dont l'effet sur les exercices antérieurs a été imputé sur les capitaux propres d'ouverture de l'exercice 2013.

Par ailleurs et en application du paragraphe 17 de ladite norme, ce changement de méthode a été traité d'une manière rétrospective. A cet effet, les données comparatives de l'exercice 2012 ont été retraitées en pro-forma pour les besoins de la comparabilité.

L'effet de la nouvelle méthode sur les exercices antérieurs qui a été imputé sur les capitaux propres d'ouverture de l'exercice 2013, s'élève à 76412 KDT. Son effet sur l'exercice 2013 s'est traduit par la constatation d'une dotation aux provisions additionnelle de 6 395 KDT et d'une reprise sur provisions de 13259 KDT.

II. Rapport sur les vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, et à l'exception du point exposé ci-dessus, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Directoire sur la gestion de l'exercice.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers à l'exception de celle mentionnée ci-haut.

Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la banque à la réglementation en vigueur.

Tunis, le 10 Juin 2014

**AMC Ernst & Young
Noureddine HAJJI**

**FINOR
Fayçal DERBEL**

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES Exercice clos le 31 décembre 2013

Messieurs les actionnaires d'Amen Bank,

En application de l'article 29 de la loi n° 2001- 65 relative aux établissements de crédit et de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice 2013.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte in fine dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Conventions nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013:

1 Deux nouvelles conventions de gestion de fonds ont été conclues avec la société SICAR Amen dans laquelle Amen Bank détient **88,20%** du capital. Ces conventions portent sur la gestion de fonds d'une valeur globale de **16,4 MDT**. En contrepartie, SICAR Amen perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de **1%** des fonds gérés.

La commission de gestion au titre de 2013, calculée sur la base d'un taux annuel de **1%** des montants gérés, s'élève à **127 KDT** (HT).

Ces conventions ont été autorisées par le Conseil de Surveillance réuni le 7 février 2013.

2 Une nouvelle convention de gestion de fonds a été conclue en 2013 avec la société SICAR Amen dans laquelle Amen Bank détient **88,20%** du capital. Cette convention porte sur la gestion d'un fonds d'une valeur globale de **50 MDT**. En contrepartie, SICAR Amen perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de **1%** des fonds gérés.

Un avenant à cette convention a été conclu en mars 2014 prévoyant la création de deux fonds d'une valeur globale de **50 MDT** au lieu d'un seul fonds.

Cette convention a été autorisée par le Conseil de Surveillance réuni le 27 janvier 2014.

II. Opérations réalisées relatives à des conventions conclues au cours des exercices antérieurs:

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013 :

Société «PGI Holding»

Amen Bank a réalisé avec la société PGI Holding qui détient **20,09%** du capital de la banque, les conventions et opérations suivantes :

1 PGI Holding fournit des moyens matériels, humains et informatiques dans le but d'assister la banque dans le domaine du développement, le domaine informatique et en matière juridique.
En contrepartie de ces services, PGI Holding perçoit une rémunération annuelle égale à **0,5%** du chiffre d'affaires de la banque avec un plafond de **150 KDT** hors taxes. Le montant des frais supportés par la banque au titre de l'exercice 2013, s'élève à **150 KDT** (HT).

2 Amen Bank loue auprès de la société PGI Holding une partie du rez-de-chaussée de l'immeuble sis au 150, avenue de la liberté, Tunis. Le montant du loyer au titre de l'exercice 2013 s'élève à **111 KDT** (HT).

Société «COMAR»

Amen Bank a réalisé avec la société COMAR qui détient **27,27%** du capital de la banque, les conventions et opérations suivantes :

1 Des contrats de location en vertu desquels COMAR occupe trois locaux, propriétés d'Amen Bank. Les revenus de loyers de ces immeubles au titre de 2013 s'élèvent à **19 KDT** (HT).

2 Diverses polices d'assurance détaillées comme suit :

- des polices d'assurance auto, multi garanties, vol, matériel informatique et monétique dont la prime annuelle globale au titre de l'exercice 2013 s'élève à **520 KDT**;
- des polices d'assurance maladie, invalidité et décès au profit du personnel de la banque. Le montant global des cotisations versées à la COMAR au titre de 2013, s'élève à **1 466 KDT**

Société «SICAR Amen»

La banque a réalisé avec la société SICAR Amen dans laquelle elle détient **88,20%** du capital les conventions et opérations suivantes :

4 Treize(13) conventions de gestion de fonds portant sur un encours confié de **127 413 KDT**. La commission de gestion au titre de 2013, calculée sur la base d'un taux annuel de **1%** des montants gérés, s'élève à **1 261 KDT**(HT).

5 Une convention de gestion a été conclue en décembre 2012 avec la société SICAR Amen dans laquelle Amen Bank détient **88,20%** du capital. Cette convention porte sur la gestion d'un fonds d'une valeur globale de **16 MDT**. En contrepartie, SICAR Amen perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de **1%** des fonds gérés.

La commission de gestion au titre de 2013, calculée sur la base d'un taux annuel de **1%** des montants gérés, s'élève à **147 KDT** (HT).

Cette convention a été résiliée en octobre 2013.

6 En vertu d'une convention de gestion en date du 18 juin 1999, "Amen Bank" est chargée de la gestion financière, administrative et commerciale de la société "SICAR Amen". En contrepartie de ces services, la banque perçoit les rémunérations suivantes:

- une rémunération annuelle forfaitaire de **50 KDT** hors taxes;
- une commission fixe de 500 dinars hors taxes par dossier de participation présenté au Conseil d'Administration. Cette commission est portée à **4 KDT** hors taxes (avenant 2007) si le dossier est transmis pour déblocage effectif;
- un intéressement représentant 7% hors taxes de la plus-value réalisée sur le portefeuille.

La rémunération au titre de l'exercice 2013, s'élève à **160 KDT** (HT).

Société «Le recouvrement»

La banque a conclu en date du 1^{er} janvier 2007 avec la société "Le recouvrement" dans laquelle elle détient **99,88%** du capital, une convention de gestion comptable et fiscale. En vertu de cette convention, "Amen Bank" est chargée de la tenue de la comptabilité, de l'arrêté des comptes, de la préparation de la liasse de consolidation et de la préparation des déclarations fiscales de la société "Le recouvrement". En contrepartie de ses services, la banque perçoit une rémunération annuelle de 1 500 dinars (HT).

Société «Tunisys»

Amen Bank a acquis auprès de la société «Tunisys» dans laquelle elle détient **29,85%** du capital, du matériel et des équipements informatiques. Le montant décaissé au titre de ces acquisitions au cours de l'exercice 2013 s'élève à **1 035 KDT** en TTC. En outre, cette société a engagé en 2013 pour le compte de la banque des travaux d'entretien et de maintenance de matériel informatique pour un montant de **382 KDT** en TTC.

SICAVs

En vertu des conventions de dépositaire conclues avec SICAV Amen Première et SICAV Amen, les rémunérations revenant à l'Amen Bank au titre de l'exercice 2013 se détaillent comme suit :

OPCVM	Pourcentage de détention	Fonctions de	Base de rémunération	Commission 2013 (hors TVA)
SICAV Amen première	0,03%	Dépositaire	Rémunération variable en fonction du montant de l'actif net et plafonnée à 25 KDT HT	25 KDT
		Distributeur	0,5% de l'actif net HT	1 280 KDT
SICAV Amen	0,07%	Dépositaire	Rémunération variable en fonction du montant de l'actif net et plafonnée à 25 KDT HT	25 KDT
		Distributeur	0,5% de l'actif net HT	336 KDT

Société «AMEN FINANCE COMPANY»

Une convention de gestion a été conclue avec la société AMEN FINANCE COMPANY dans laquelle la banque détient 30% du capital et ayant des dirigeants communs. En vertu de cette convention, AMEN BANK se charge de l'exécution de l'ensemble des tâches relatives à la gestion financière, administrative et commerciale des fonds que la société AMEN FINANCE COMPANY lui confie. En contrepartie des prestations effectuées, AMEN BANK perçoit une rémunération annuelle fixe de 30 KDT hors taxes, ainsi qu'une rémunération fixe de 5 KDT hors taxes par dossier de participation présenté au conseil d'administration.

Le montant des revenus constaté par Amen Bank au titre de l'exercice 2013, s'élève à 12 KDT.

III. Obligations et engagements de la société envers ses dirigeants:

1 Les obligations et engagements de la banque envers ses dirigeants, tels que fixés par l'article 200 nouveau II § 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- La rémunération du Président du Conseil de Surveillance a été fixée par décision du Comité de rémunération en date du 30 juillet 2012.

- Les membres du Conseil de Surveillance, les membres du Comité Permanent d'Audit et les membres du comité des risques sont rémunérés par des jetons de présence proposés annuellement par le Conseil de Surveillance et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire.
- La rémunération et avantages accordés aux membres du Directoire sont fixés par décision du Comité de Rémunération. Ces rémunérations et avantages sont composés d'un salaire annuel fixe, d'une prime de bilan complémentaire, d'une gratification de fin d'année, d'une prime d'intéressement indexée sur le résultat net de l'exercice et des jetons de présence reçus des filiales.
- Le Président du Conseil de Surveillance et les membres du Directoire bénéficient chacun d'une voiture de fonction et d'une voiture de service avec prise en charge des frais y afférents ainsi que de la prise en charge des frais d'utilité.

2 Les obligations et engagements d'Amen Bank envers ses dirigeants (tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2013, se présentent comme suit (en TND) :

	Président du Conseil de Surveillance		Membres du Conseil de Surveillance et des différents comités	
	Charge 2013	Passif au 31/12/2013	Charge 2013	Passif au 31/12/2013
Avantages à court terme	300 000	-	270 000	480 000
Avantages postérieurs à l'emploi				
Autres avantages à long terme				
Indemnités de fin de contrat de travail				
Paiements en actions				
TOTAL	300 000	-	270 000	480 000

	Président du Directoire			Membres du Directoire		
	Charge brute 2013	Charges sociales 2013	Passif au 31/12/2013	Charge brute 2013	Charges sociales 2013	Passif au 31/12/2013
Avantages à court terme	670 410	146 472	698 183	1 276 106	283 097	1 211 121
Avantages postérieurs à l'emploi						
Autres avantages à long terme						
Indemnités de fin de contrat de travail						
Paiements en actions						
TOTAL	670 410	146 472	698 183	1 276 106	283 097	1 211 121

En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65, relative aux établissements de crédits, des articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 10 Juin 2014

AMC Ernst & Young
Noureddine HAJJI

FINOR
Fayçal DERBEL

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

SOCIETE TUNISIENNE DES INDUSTRIES DE PNEUMATIQUES "STIP"

Siège social : Centre Urbain Nord – Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra

La Société Tunisienne des Industries de Pneumatiques « STIP » publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2013 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 19 juin 2014. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes Mrs Mohamed Zinelabidine CHERIF et Mohamed Neji HERGLI.

Société Tunisienne des Industries de Pneumatiques SA (STIP)

BILAN

(Exprimé en Dinars Tunisiens)

Actifs	Notes	Solde au 31 décembre 2013	Solde au 31 décembre 2012 (*)
Actifs non courants			
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles		8 425 423	8 413 106
- Amortissements des immobilisations incorporelles		(8 285 232)	(7 740 372)
	III.1	140 191	672 734
Immobilisations corporelles		174 963 919	174 594 785
- Amortissements des immobilisations corporelles		(159 355 284)	(151 768 409)
	III.1	15 608 635	22 826 375
Immobilisations financières		10 654 087	10 695 450
- Provisions sur immobilisations financières		(5 679 100)	(5 012 669)
	III.2	4 974 986	5 682 781
Total des actifs immobilisés		20 723 812	29 181 891
Total des actifs non courants		20 723 812	29 181 891
Actifs courants			
Stocks		27 796 905	30 790 882
-Provisions pour dépréciation des stocks		(999 187)	(1 065 341)
	III.3	26 797 718	29 725 541
Clients et comptes rattachés		39 776 377	34 148 281(*)
-Provisions pour dépréciation des comptes clients		(17 061 475)	(15 498 870)
	III.4	22 714 903	18 649 411
Autres actifs courants		10 423 885	10 885 572
-Provisions pour dépréciation des autres actifs courants		(1 209 557)	(1 041 154)
	III.5	9 214 328	9 844 419
Placements et autres actifs financiers	III.6	3 363 809	3 363 809
Liquidités et équivalents de liquidités	III.7	5 929 561	5 340 447(*)
Total des actifs courants		68 020 319	66 923 627
Total des actifs		88 744 132	96 105 517

(*) Données retraitées à des fins comparatives

Société Tunisienne des Industries de Pneumatiques SA (STIP)

BILAN

(Exprimé en Dinars Tunisiens)

Capitaux propres et passifs	Notes	Solde au 31 décembre 2013	Solde au 31 décembre (*) 2012
Capitaux propres			
Capital social		12 623 472	12 623 472
Réserves légales		2 419 912	2 419 912
Réserves spéciales		2 603 050	2 603 050
Actions propres		(325 774)	(325 774)
Autres capitaux propres		7 770 790	7 775 052
Résultats reportés		(154 132 073)	(134 728 960)(*)
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		(129 040 623)	(109 633 248)(*)
Résultat de l'exercice		(16 771 261)	(19 403 113)(*)
Total des capitaux propres	III.8	(145 811 884)	(129 036 361)(*)
Passifs			
Passifs non courants			
Emprunts et dettes assimilées	III.9	32 546 850	38 828 760
Autres passifs non courants	III.10	844 649	971 313
Provisions pour risques et charges	III.11	3 542 707	3 577 309(*)
Total des passifs non courants		36 934 207	43 377 382(*)
Passifs courants			
Fournisseurs et comptes rattachés	III.12	9 428 045	8 373 396
Autres passifs courants	III.13	46 578 926	33 726 913
Concours bancaires et autres passifs financiers	III.14	141 614 837	139 664 187
Total des passifs courants		197 621 808	181 764 497
Total des passifs		234 556 015	225 141 878(*)
Total des capitaux propres et des passifs		88 744 132	96 105 517

(*) Données retraitées à des fins comparatives

Société Tunisienne des Industries de Pneumatiques SA (STIP)

Etat de résultat

(Exprimé en Dinars Tunisiens)

		Période de 12 mois close le	Période de 12 mois close le
	Notes	31/12/2013	31/12/2012 (*)
Produits d'exploitation			
Revenus	III.15	94 810 173	98 538 402
Autres produits d'exploitation	III.16	260 538	254 034
Total des produits d'exploitation		95 070 712	98 792 436
Charges d'exploitation			
Variation des stocks de produits finis et des encours		4 332 861	6 586 669
Achats d'approvisionnements consommés	III.17	56 648 871	66 350 843
Charges de personnel	III.18	22 982 197	22 016 477(*)
Dotations aux amortissements et aux provisions	III.19	10 853 936	8 292 177
Autres charges d'exploitation	III.20	4 083 093	3 777 948
Total des charges d'exploitation		98 900 958	107 024 114(*)
Résultat d'exploitation		(3 830 246)	(8 231 678) (*)
Charges financières nettes	III.21	12 948 850	11 779 635
Produits des placements		-	333 492
Autres gains ordinaires	III.22	153 162	375 398
Autres pertes ordinaires		-	26 988
Résultat des activités ordinaires avant impôt		(16 625 934)	(19 329 410) (*)
Impôt sur les bénéfices		145 327	73 702
Résultat des activités ordinaires après impôt		(16 771 261)	(19 403 113) (*)
Eléments extraordinaires		-	-
Résultat net de l'exercice		(16 771 261)	(19 403 113) (*)
Résultat net de la période		(16 771 261)	(19 403 113) (*)
Effets des modifications comptables (net d'impôt)		(2 511 544)	(2 419 982) (*)
Résultat de l'exercice après modification comptable		(19 282 805)	(21 823 095) (*)

(*) Données retraitées à des fins comparatives

Société Tunisienne des Industries de Pneumatiques SA (STIP)

Etat des flux de trésorerie

(Exprimé en Dinars Tunisiens)

Notes	Période close le	
	31/12/2013	31/12/2012 (*)
Flux de trésorerie liés à l'exploitation		
Résultat net	(16 771 261)	(19 403 113)(*)
Ajustements pour:		
- Amortissements et provisions	10 910 804	8 383 739(*)
- Variations des :		
Stocks	2 993 977	12 597 155
Créances	(16 236 373)	4 664 951
Autres actifs courants	461 687	(1 508 971)
Placements et autres actifs financiers	-	89 854
Fournisseurs et autres dettes	19 903 250	9 456 336
- Transfert de charges	(82 554)	(362 740)
- Plus ou moins-value de cession des immobilisations	(133 384)	-
Total des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	1 046 146	13 917 211
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Décaissements s provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(863 837)	(1 543 846)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	133 384	-
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	44 523	-
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	(3 159)	(34 072)
Total des flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(689 089)	(1 577 919)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Dividendes et autres distributions	-	(114 053)
Encaissements provenant des emprunts	41 391 560	74 793 058
Encaissements provenant des subventions	12 500	25 000
Décaissements pour remboursement des emprunts	(55 827 750)	(73 909 393)
Total des flux de trésorerie liés aux activités de financement	(14 423 690)	794 612
Incidence de la variation des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités	21 354	16 466
Variation de trésorerie	(14 045 280)	13 150 370
Trésorerie au début de l'exercice	(25 812 746)	(38 963 116)
Trésorerie à la clôture de l'exercice	III.23 (39 858 026)	(25 812 746)

(*) Données retraitées à des fins comparatives

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

I. PRESENTATION DE LA SOCIETE

La STIP est une société anonyme, créée le 21 Juillet 1980. Son capital a été augmenté à plusieurs reprises pour être porté au 31 décembre 2003 à 42 078 240 DT.

A la date du 30 Juin 2008, le capital social a été réduit d'un montant de 29 454 768 DT rapportant ainsi la valeur nominale de l'action de 10 DT à 3 DT. Par la même Assemblée Générale Extraordinaire, une augmentation du capital non suivie d'effet pour le montant de 42 078 240 DT (émission de 14 026 080 nouvelles actions) a été prononcée.

La société est réputée commerçante et est régie par la réglementation Tunisienne, ainsi que les dispositions de ses statuts qui prévoient comme objet principal la fabrication et la commercialisation des pneumatiques et de tous autres articles en caoutchouc manufacturé.

Suite à son acquisition de la société "SONAP", la "STIP" est devenue, à partir de juillet 1991, l'unique producteur de pneumatiques en Tunisie.

Sur le plan fiscal, la société est régie par les dispositions du droit commun et bénéficie à ce titre des avantages fiscaux relatifs à l'exportation de biens et de services.

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 12 octobre 2001, a décidé l'ouverture du capital par offre publique de vente (OPV). Cette opération a porté sur 382 529 actions représentant 10% du capital social.

II. REFERENTIEL COMPTABLE

II.1.DECLARATION DE CONFORMITE

Les états financiers ont été établis et arrêtés conformément aux dispositions du Système Comptable des Entreprises.

Les règles, méthodes et principes adoptés pour l'enregistrement des opérations courant ou à la fin de l'exercice ne comportent aucune dérogation significative par rapport à ceux prévus par les normes comptables en vigueur.

II.2.BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

La société a accusé une perte nette de 16.771.261 DT pour l'exercice clos au 31 décembre 2013, portant les capitaux propres arrêtés à cette date à la somme négative de 145.811.884 DT, soit 152.123.620 DT en deçà de la moitié du capital social et qu'en conséquence, une Assemblée Générale Extraordinaire devrait être convoquée dans les quatre mois de l'approbation des comptes de l'exercice 2013 pour se prononcer, conformément aux dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales, s'il y a lieu, sur la dissolution anticipée de la société. Le passif exigible était, au 31 décembre 2013, supérieur de 129.601.489 DT à l'actif circulant et le passif total supérieur de 145.811.884 DT au total de l'actif.

Par ailleurs, et en dehors des décisions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 juin 2008 prévoyant simultanément une réduction du capital motivée par des pertes de 29.454.768 DT par la réduction de la valeur nominale de l'action de 10 DT à 3 DT et une augmentation du capital en numéraire, non suivie d'effets, de 42.078.240 DT par émission de nouvelles actions de 3 DT chacune, la situation financière de la société n'a pas encore fait l'objet d'un véritable assainissement.

Suite à la révolution, la Direction Générale de la société a entamé l'examen avec les banques concernées d'une nouvelle démarche permettant d'adapter l'approche de restructuration de la société à la situation actuelle du pays après la révolution et favorisant l'avancement dans le sens de l'amélioration des performances de la STIP et ce, dans l'attente de la solution finale dont la composante essentielle est une augmentation substantielle du capital à réaliser par des actionnaires de référence.

La société s'est officiellement arrangée avec cinq banques privées et continue à négocier avec les autres banques concernées pour le traitement de ses engagements.

Un conseil interministériel s'est tenu le 8 octobre 2012 pour étudier la situation de la STIP et a recommandé certaines actions visant le financement des achats de matières premières à temps et l'établissement d'un business plan qui adopte le principe de l'augmentation du capital par un investisseur stratégique qui garantit la continuité de l'activité.

Deux réunions ont été également tenues, le 7 janvier 2013 et le 13 février 2013, au siège de la Direction Générale de la Privatisation, en présence de représentants des deux banques publiques concernées par l'opération d'assainissement financier proposée par la STIP.

Les graves problèmes menaçant la survie de la société ont été, par ailleurs, au centre d'une visite effectuée par le ministre de l'industrie, en juillet 2013, à l'usine de M'saken, au cours de laquelle le ministre a affirmé la nécessité, pour la société, d'élaborer un plan de redressement sincère intégrant à la fois son développement industriel et sa restructuration financière tout en exprimant, en contrepartie, l'engagement de son département à la soutenir.

Suite à la présentation au ministère de l'industrie d'une étude de restructuration technique des deux unités de production en vue d'optimiser leur rendement et de mettre en place une stratégie commerciale, une réunion de travail a été tenue au siège du dit ministère ayant pour objet le dossier de restructuration de la STIP.

Faute de concrétisation de la restructuration financière envisagée, des doutes importants pèsent sur la continuité d'exploitation. L'application des principes comptables généralement admis dans un contexte normal de poursuite des activités concernant notamment l'évaluation des actifs et des passifs pourrait s'avérer inappropriée.

Nonobstant les incertitudes précitées, les présents états financiers ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus en matière de continuité de l'exploitation qui prévoient que la STIP sera en mesure de réaliser ses éléments d'actif et de s'acquitter de ses obligations dans le cours normal des affaires.

En conséquence, les états financiers ont été établis en adoptant le concept de capital financier et en retenant comme procédé de mesure celui du coût historique.

Les autres méthodes d'évaluation les plus significatives se résument comme suit:

Unité monétaire

Les états financiers sont établis en dinar Tunisien. Les soldes des opérations libellées en monnaie étrangère ont été convertis au cours de clôture et les gains et pertes de change ont été imputés directement au résultat conformément aux dispositions de la norme comptable n° 15.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'entrée qui comprend le prix d'achat augmenté des droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs tels que les commissions et courtages, les frais de transit, les frais de préparation du site, les frais de livraison, de manutentions initiales et les frais d'installation.

Les amortissements sont calculés sur les durées d'utilisations effectives de chaque immobilisation suivant le système linéaire et sur la base des taux suivants:

Nature d'immobilisation	Taux d'amortissement
Logiciels informatiques	33%
Matériel de transport	20%
Matériel informatique	15%
Installations, Agencements et Aménagements des constructions	10%
Matériel et outillage industriel	10%
Know How	10%
Mobilier et matériel de bureau	10%
Fonds de commerce	5%
Constructions	5%

La société a réévalué ses immobilisations au cours de l'exercice 1996. Cette opération a été faite sur la base des indices de réévaluation fixés par le décret 90-905 du 04 juin 1990 et a permis de dégager une réserve spéciale de réévaluation de 7 705 346 DT, inscrite parmi les capitaux propres.

Les valeurs nettes comptables des immobilisations réévaluées sont amorties linéairement aux taux suivants:

Nature d'immobilisation	Taux
Matériels et outillages industriels	20%
Constructions	2,5% à 5%

Stocks

Les stocks sont composés des stocks de matières premières, de matières consommables, de pièces de rechanges, de produits en cours et de produits finis.

Les stocks de matières premières, de matières consommables, de produits en cours et de produits finis sont valorisés conformément au paragraphe 43 de la norme comptable NC 04 relative aux stocks, au coût d'achat ou au coût de production déterminé sur la base de coûts standards calculés au début de l'année sur la base des prévisions budgétaires et ce dans la mesure où le coût global standard des stocks ne s'écarte pas de manière significative au coût global réel des stocks pendant la période considérée.

Le coût réel est systématiquement calculé, en fin de période, puis comparé au coût standard au titre des périodes caractérisées par des hausses inattendues des prix des matières et/ou des cours de change ou des évolutions anormales des autres coûts de production. Durant ces périodes, l'appréciation du caractère significatif ou non de l'écart résultant de la comparaison entre les deux coûts (réel et standard) détermine lequel des deux coûts servirait à la valorisation des dits stocks.

Le coût réel d'achat ou de production des stocks comprend :

- Pour les stocks de matières premières et de matières consommables, le prix d'achat, les droits de douane à l'importation et taxes non récupérables par la société, ainsi que les frais de transport, d'assurances liés au transport de réception et autres coûts directement liés à l'acquisition des éléments achetés,
- Pour les stocks d'en cours de production et de produits finis, le coût d'achat des matières consommées dans la production et une juste part des coûts directs et indirects de production pouvant être raisonnablement rattachée à la production. Lorsque le niveau réel de production est inférieur à la capacité normale de production, les frais généraux fixes de production tels que les charges d'amortissement des bâtiments et équipements industriels et les frais de gestion et d'administration de la production sont imputés au coût de production à hauteur du niveau réel de production à la capacité normale de production (la méthode de l'imputation rationnelle).

Le stock de pièces de rechange est valorisé au coût réel d'achat en utilisant la méthode du coût moyen pondéré après chaque entrée.

En matière de provision sur stocks de produits finis, il est procédé, pour le stock de pneus destinés à l'exportation (essentiellement agricoles), dont la valeur de réalisation nette est inférieure au coût de production, à la constitution d'une provision pour dépréciation égale à la différence.

Emprunts

Le principal des emprunts est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique des passifs non courants. La partie à échoir dans un délai inférieur à une année est classée parmi les passifs courants.

III. Notes explicatives des états financiers (Montants en Dinar Tunisien)

III.1.IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations incorporelles et corporelles nettes s'élèvent à 15 748 826 Dinars au 31 Décembre 2013 Dinars contre 23 499 109 Dinars au 31 Décembre 2012. La variation des immobilisations incorporelles et corporelles se détaille comme suit :

IMMOBILISATIONS	VALEUR BRUTE					AMORTISSEMENTS				VCN
	31/12/2012	Acquisitions	Transferts	Cessions	31/12/2013	31/12/2012	Dotation 2013	Cessions	31/12/2013	
<u>IMMO. INCORPORELLES</u>										
-Know How	7 004 062	-	-	-	7 004 062	(6 520 341)	(483 721)	-	(7 004 062)	-
-Logiciels	646 347	12 317	-	-	658 664	(609 873)	(23 004)	-	(632 877)	25 786
-Fonds commercial	762 697	-	-	-	762 697	(610 158)	(38 135)	-	(648 292)	114 405
-En cours	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-Avance sur commandes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Sous-total (I)	8 413 106	12 317	-	-	8 425 423	(7 740 372)	(544 860)	-	(8 285 232)	140 191
<u>IMMO. CORPORELLES</u>										
-Terrains	1 368 098	-	-	-	1 368 098	-	-	-	-	1 368 098
-Constructions	24 892 371	-	-	-	24 892 371	(15 555 386)	(839 717)	-	(16 395 103)	8 497 267
-Constructions réévaluées	870 029	-	-	-	870 029	(571 211)	(14 320)	-	(585 531)	284 499
-Agencement -aménagement des constructions	3 341 554	-	-	-	3 341 554	(2 983 081)	(116 624)	-	(3 099 705)	241 849
-Matériel & outillages industriels	101 455 869	-	848 180	(155 315)	102 148 734	(91 124 087)	(6 928 539)	155 315	(97 897 312)	4 251 422
-Matériel & outil. industriels réévalués	37 599 389	-	-	-	37 599 389	(37 599 389)	-	-	(37 599 389)	-
-Matériel de transport	1 805 706	-	161 750	(325 071)	1 642 384	(1 557 431)	(95 813)	325 071	(1 328 173)	314 211
-Matériel informatique	1 150 358	-	15 756	-	1 166 114	(1 045 240)	(27 889)	-	(1 073 129)	92 985
-Agencement-Aménagement. & Installations	1 062 747	-	37 896	-	1 100 644	(921 397)	(38 252)	-	(959 649)	140 995
-Equipement de bureau	442 784	-	3 911	(2 000)	444 696	(411 187)	(8 106)	2 000	(417 293)	27 402
-En cours	605 878	851 520	(1 067 493)	-	389 905	-	-	-	-	389 905
-Avance sur commandes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Sous-total (II)	174 594 785	851 520	-	(482 386)	174 963 919	(151 768 409)	(8 069 260)	482 386	(159 355 284)	15 608 635
Total (I+II)	183 007 891	863 837	-	(482 386)	183 389 342	(159 508 781)	(8 614 120)	482 386	(167 640 516)	15 748 826

III.2.IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les immobilisations financières nettes des provisions s'élèvent au 31 Décembre 2013 à 4 974 986 Dinars contre 5 682 781 Dinars au 31 Décembre 2012. Elles se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2013	31/12/2012
Titres de participation SOMACOP	5 596 850	5 596 850
Titres de participation SMTP	4 508 355	4 508 355
Cautionnements	430 028	426 868
Prêts au personnel	118 854	163 377
Total brut	10 654 087	10 695 450
Provision pour dépréciation des titres SOMACOP	4 931 627	5 012 669
Provision pour dépréciation des titres SMTP	747 473	-
Total net	4 974 986	5 682 781

III.3.STOCKS

Les stocks nets s'élèvent au 31 Décembre 2013 à 26 797 718 Dinars contre 29 725 541 Dinars au 31 Décembre 2012 et se présentent comme suit :

Désignation	31/12/2013	31/12/2012
Matières premières	9 644 657	8 125 447
Produits finis	7 078 851	11 052 880
En-cours de production de biens	2 679 125	3 037 957
Pièces de rechange et autres approvisionnements	8 394 273	8 574 599
Total brut	27 796 905	30 790 882
Provision pour dépréciation des MP	8 373	-
Provision pour dépréciation des produits finis	190 814	265 341
Provisions pour dépréciation des PDR	800 000	800 000
Total net	26 797 718	29 725 541

III.4.CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

Les clients et comptes rattachés nets s'élèvent au 31 Décembre 2013 à 22 714 903 Dinars contre 18 649 411 Dinars au 31 Décembre 2012. Le détail se présente comme suit :

Désignation	31/12/2013	31/12/2012(*)
Clients ordinaires	15 576 114	7 598 147
Clients locaux, effets à recevoir	110 625	-
Clients, chèques en caisse	8 164 215	10 608 278(*)
Clients douteux	15 925 423	15 941 857
Total brut	39 776 377	34 148 281
Provision pour dépréciation des comptes clients	17 061 475	15 498 870
Total net	22 714 903	18 649 411

(*) Données retraitées à des fins comparativescf note IV : Eléments d'appréciation permettant la comparabilité § 2

Les clients ordinaires se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2013	31/12/2012
Clients locaux	4 555 025	(5 043 626)
Clients étrangers	11 021 089	12 641 773
Total	15 576 114	7 598 147

III.5.AUTRES ACTIFS COURANTS

La valeur nette des autres actifs courants s'élève au 31 Décembre 2013 à 9 214 328 Dinars contre 9 844 419 Dinars au 31 Décembre 2012. Le détail se présente comme suit :

Désignation	31/12/2013	31/12/2012
Fournisseurs débiteurs	740 014	1 270 643
Personnel	56 633	88 072
Etat, impôts sur les sociétés à reporter	3 630 741	3 348 094
TVA récupérable	98 624	157 428
Etat,TFP à reporter	387 119	467 666
Etat, avances en douanes	197 465	197 465
Etat, rappel d'Impôts	364 315	364 315
Société du groupe SOMACOP	3 302 866	3 064 729
Société du groupe SMTP	1 405 643	1 534 838
Sociétés du groupe SOMACOP Plus	82 001	-
Charges constatées d'avance	125 577	325 866
Produits à recevoir	-	66 458
Débiteurs divers	32 887	-
Total brut	10 423 885	10 885 572
Provision pour dépréciation des AAC	1 209 557	1 041 154
Total net	9 214 328	9 844 419

III.6.PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS

Les placements et autres actifs financiers nets s'élèvent au 31 Décembre 2013 à 3 363 809 Dinars contre le même solde au 31 Décembre 2012.Le détail se présente comme suit :

Désignation	31/12/2013	31/12/2012
Régies d'avances et accreditifs (supérieurs à 3 mois)	3 306 731	3 306 731
Blocage Saisie Arrêt	57 078	57 078
Total	3 363 809	3 363 809

III.7.LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

Les liquidités et équivalents de liquidités s'élèvent au 31 Décembre 2013 à 5 929 561 Dinars contre 5 340 447 Dinars au 31 Décembre 2012. Elles se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2013	31/12/2012
Caisses	20 714	83 496
Régies d'avances et accréditifs (inférieurs à 3 mois)	1 855 000	214 000
Chèques à encaisser	3 498 693	4 694 180*
Banques	555 154	348 770
Total	5 929 561	5 340 447

(*) Données retraitées à des fins comparativescf note IV : Eléments d'appréciation permettant la comparabilité § 2

III.8.CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres présentent au 31 Décembre 2013 un solde négatif de 145 811 884 Dinars contre un solde négatif au 31 Décembre 2012 de 129 036 361 Dinars.

Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit:

	Capital Social (1)	Réserve légale	Réserve spéc. d'investissement	Réserve spéciale	Actions propres (2)	Autres capit. propres	Résultats reportés	Amortissements différés	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31 décembre 2011	12 623 472	2 419 912	1 903 050	700 000	(325 774)	7 765 564	(38 848 223)	(78 900 020)	(14 560 736)	(107 222 754)
Affectation de résultat de l'exercice 2011 suivant la décision de l'AGO du 19/06/2012							(5 713 972)	(8 846 763)	14 560 736	
Subvention d'investissement - Quote part de l'exercice						25 000 (15 512)				
Résultat net de l'exercice									(19 311 551)	
Solde au 31 décembre 2012 avant retraitement	12 623 472	2 419 912	1 903 050	700 000	(325 774)	7 775 052	(44 562 195)	(87 746 784)	(19 311 551)	(126 524 817)
Effets des modifications comptables							(2 419 982)		(91 562)	
Solde au 31 décembre 2012 après retraitement	12 623 472	2 419 912	1 903 050	700 000	(325 774)	7 775 052	(46 982 177)	(87 746 784)	(19 403 113)	(129 036 361)
Affectation de résultat de l'exercice 2012 suivant la décision de l'AGO du 21/06/2013							(10 705 320)	(8 606 231)	19 311 551	
Subvention d'investissement - Quote part de l'exercice						12 500 (16 762)				
Effets des modifications comptables							(91 562)		91 562	
Résultat net de l'exercice									(16 771 261)	
Solde au 31 décembre 2013	12 623 472	2 419 912	1 903 050	700 000	(325 774)	7 770 790	(57 779 058)	(96 353 015)	(16 771 261)	(145 811 884)

(1) L'AGE du 30/06/2008 a décidé d'augmenter le capital de la STIP de 42 078 240 Dinars pour le porter de 12 623 472 à 54 701 712 Dinars par l'émission de 14 026 080 actions nouvelles de 3 Dinars chacune (en numéraire) à libérer intégralement à la souscription. Cette augmentation n'est pas encore réalisée.

(2) Les actions propres détenues par la société, suite à la décision de son AGO du 19 mars 2002, correspondent à 32 845 actions représentant 0,78% du total des actions en circulation

III.9.EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES

Les emprunts et dettes assimilées s'élèvent au 31 Décembre 2013 à 32 546 850 Dinars contre un solde de 38 828 760 Dinars au 31 Décembre 2012. Le détail des emprunts (échéances à plus d'un an, échéances à moins d'un an et échéances impayées) se présente comme suit:

BAILLEURS DE FONDS	Durée	Franchise	Solde au 31/12/2013			Total
			à + d'un an	à - d'un an	échus impayés	
CREDITS NON RENEGOCIES						
STB Crédit : 2 063 027,120	15 ans	3 ans	429 797	171 919	1 461 311	2 063 027
STB Crédit : 2 372 171,477	15 ans	3 ans	543 623	197 681	1 630 868	2 372 171
STB Crédit : 3 358 906,778	15 ans	3 ans	699 772	279 909	2 379 226	3 358 907
STB Crédit : 1 205 894,625	15 ans	2 ans	301 474	100 491	803 930	1 205 895
STB Crédit : 2 372 546,236	15 ans	2 ans	547 511	182 504	1 596 906	2 326 920
STB Crédit : 2 627 453,764	15 ans	2 ans	606 335	202 112	1 768 478	2 576 926
STB Crédit : 5 000 000,000	7 ans	-	-	-	3 928 571	3 928 571
BFT Crédit : 3 000 000,000	7 ans	2 ans	-	-	3 000 000	3 000 000
BNA Crédit : 8 424 000,000	7 ans	2 ans	-	-	8 424 000	8 424 000
BNA Crédit : 1 576 000,000	7 ans	-	-	-	1 576 000	1 576 000
BNA Crédit : 4 410 000,000	18 mois	-	-	-	3 805 723	3 805 723
BIAT Crédit : 2 500 000,000	7 ans	2 ans	-	-	2 500 000	2 500 000
BH Crédit : 247 000,000	10 ans	-	22 664	42 660	10 135	75 459
AIL Crédit leasing(contract n°4151/2012)	3 ans	-	12 593	13 979	-	26 572
AIL Crédit leasing(contract n°1115/2013)	3 ans	-	65 395	54 963	-	120 358
CNSS Crédit : 32 500,000	60 mois	3 ans	32 500	-	-	32 500
CREDITS RENEGOCIES						
ATTIJARI 3 398 135 (Tranche à remboursement fractionné)	5 ans	-	1 288 017	467 621	-	1 755 637
ATTIJARI 2 912 687 (Tranche à remboursement in fine)	In fine	-	2 912 687	-	-	2 912 687
ATTIJARI 3 398 135 (Tranche soumise à abandon conditionné)	-	-	3 765 624	-	-	3 765 624
Amen Bank 7 035 000 (Tranche à remboursement fractionné)	10 ans	3 ans	6 952 235	82 765	-	7 035 000
Amen Bank 4 700 000 (Tranche à remboursement fractionné sans intérêts)	3 ans	-	-	1 566 667	-	1 566 667
Amen Bank 4 180 787 (Tranche soumise à abandon conditionné)	-	-	4 180 787	-	-	4 180 787
BTK 6 000 000 (Tranche à remboursement fractionné)	4 ans	6 mois	1 571 433	1 714 284	142 857	3 428 574
BTK 892 393,392 (Tranche à remboursement fractionné sans intérêts)	4 ans	6 mois	233 736	254 964	33 904	522 604
BTK 3 000 000 (Tranche soumise à abandon conditionné)	-	-	3 000 000	-	-	3 000 000
UIB 2 120 000 (Tranche à remboursement fractionné)	2 ans	-	-	1 013 913	-	1 013 913
UIB 3 180 000 (Tranche à remboursement fractionné sans intérêts)	3 ans	-	3 091 667	88 333	-	3 180 000
UIB 2 289 000 (Tranche soumise à abandon conditionné)	-	-	2 289 000	-	-	2 289 000
Total			32 546 850	6 434 764	33 061 909	72 043 523

III.10.AUTRES PASSIFS NON COURANTS

Les autres passifs non courants s'élèvent au 31 Décembre 2013 à 844 649 Dinars contre 971 313 Dinars au 31 Décembre 2012. Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	31/12/2013	31/12/2012
Emprunts et dettes assorties C.P Etat (*)	844 649	844 649
Dépôts et cautionnements reçus	-	126 663
Total	844 649	971 313

(*) Il s'agit d'une avance accordée par l'Etat Tunisien depuis les premières années d'activité de la STIP et qui provient d'un don Italien.

III.11.PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions pour risques et charges s'élèvent au 31 Décembre 2013 à 3 542 707 Dinars contre 3 577 309 Dinars au 31 Décembre 2012. Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	31/12/2013	31/12/2012 (*)
Provisions pour risques douaniers	182 391	882 420
Provision pour indemnités de départ à la retraite	2 568 412	2 511 544
Autres provisions pour risques et charges	791 905	183 345
Total	3 542 707	3 577 309

(*) Données retraitées à des fins comparatives cf note IV : Eléments d'appréciation permettant la comparabilité § 1

III.12.FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

Le solde des fournisseurs et comptes rattachés s'élève à 9 428 045 Dinars au 31 Décembre 2013 contre 8 373 396 Dinars au 31 Décembre 2012. Le détail se présente comme suit :

Désignation	31/12/2013	31/12/2012
<i>Fournisseurs d'exploitation</i>		
Fournisseurs locaux	2 750 656	2 623 523
Fournisseurs étrangers	1 013 458	1 898 608
Fournisseurs locaux, retenues de garantie	791	791
Fournisseurs, effets à payer	617 468	987 086
Fournisseurs, factures non parvenues	4 655 348	2 473 066
<i>Total des fournisseurs d'exploitation</i>	9 037 721	7 983 073
<i>Fournisseurs d'immobilisations</i>		
Fournisseurs locaux	118 994	118 994
Fournisseurs étrangers	25 555	25 555
Fournisseurs locaux, retenues de garantie	245 775	245 775
<i>Total des fournisseurs d'immobilisations</i>	390 324	390 324
Total	9 428 045	8 373 396

III.13.AUTRES PASSIFS COURANTS

Les autres passifs courants s'élèvent au 31 Décembre 2013 à 46 578 926 Dinars contre 33 726 913 Dinars au 31 Décembre 2012 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2013	31/12/2012
Clients R.R.R. à accorder	10 539 078	9 841 438
Ristournes à rembourser à MAAP	1 547 777	1 411 025
Fonds social	991 787	1 292 428
Personnel	2 570 824	2 809 553
Etat, impôts et taxes	20 620 341	10 070 620
Société du groupe SOMACOP Plus	-	10 173
Société du groupe SMTP	71 857	-
Associés, dividendes à payer	725 464	725 464
Caisse Nationale de sécurité sociale	5 703 868	5 044 942
Administrateurs, tantièmes à payer	94 462	94 462
Jetons de présence à payer	186 140	176 140
Produits constatés d'avance	3 489 951	2 250 536
Autres créiteurs divers	37 376	132
Total	46 578 926	33 726 913

III.14.CONCOURS BANCAIRES ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS

Les concours bancaires et autres passifs financiers s'élèvent au 31 Décembre 2013 à 141 614 837 Dinars contre 139 664 187 au 31 Décembre 2012. Le détail se présente comme suit :

Désignation	31/12/2013	31/12/2012
Échéances à moins d'un an sur emprunts	6 434 764	6 271 296
Échéances impayées	33 061 909	31 533 384
Emprunts courants	26 044 343	35 718 696
Intérêts courus	30 286 235	24 379 340
Banques créditrices	45 787 587	41 761 470
Total	141 614 837	139 664 187

Les échéances à moins d'un an ainsi que les échéances impayées sur emprunts sont détaillées, par bailleur de fonds, au niveau de la note III.9. Emprunts et dettes assimilées.

III.15. REVENUS

Les revenus réalisés au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2013 s'élèvent à 94 810 173 Dinars contre 98 538 402 Dinars réalisés au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2012.

Les revenus se détaillent comme suit :

Désignation	2013	2012
Ventes locales de produits finis	63 301 878	66 682 546
Ventes locales de produits intermédiaires	343 010	539 317
Ristournes sur ventes locales	(4 904 541)	(6 334 797)
Total des ventes locales	58 740 347	60 887 066
Ventes à l'export de produits finis	36 073 352	37 980 793
Ristournes sur ventes à l'export	(3 526)	(329 457)
Total des ventes à l'export	36 069 826	37 651 336
Total	94 810 173	98 538 402

III.16. AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

Les autres produits d'exploitation s'élèvent au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2013 à 260 538 Dinars contre 254 034 Dinars au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2012. Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	2013	2012
Revenus des immeubles	74 228	70 089
Ventes de déchets	139 906	140 678
Quote part des subventions d'investissement inscrite au résultat	16 762	15 512
Autres produits	29 642	27 756
Total	260 538	254 034

III.17. ACHATS D'APPROVISIONNEMENTS CONSOMMES

Les achats d'approvisionnement consommés s'élèvent au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2013 à 56 648 871 Dinars contre 66 350 843 Dinars au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2012. Le détail de ces achats se présente comme suit :

Désignation	2013	2012
Achats d'approvisionnements	44 410 943	55 701 941
Achats de fournitures et matières consommables	5 734 540	6 114 053
Achats non stockés de matières et fournitures	4 453 049	4 406 856
Variation de stocks des autres approvisionnements	1 870 014	130 789
Variation de stocks de matières premières et fournitures	180 326	(2 795)
Total	56 648 871	66 350 843

III.18.CHARGES DE PERSONNEL

Les charges de personnel s'élèvent au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2013 à 22 982 197 Dinars contre 22 016 477 Dinars au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2012. Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	2013	2012 (*)
Salaires	17 639 281	16 885 346
Charges sociales	4 297 598	4 171 993
Primes	303 688	252 558
Cotisations au fonds social	232 982	220 808
Frais de cantine	424 160	373 370
Médecine de travail	27 621	20 841
Indemnités de départ à la retraite	56 868	91 562
Total	22 982 197	22 016 477

(*) Données retraitées à des fins comparativescf note IV : Eléments d'appréciation permettant la comparabilité § 2

III.19.DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS

Les dotations aux amortissements et aux provisions s'élèvent à 10 853 936 Dinars au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2013 contre 8 292 177 Dinars au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2012. Le détail se présente comme suit :

Désignation	2013	2012
Dotations aux amortissements des immobilisations	8 614 120	8 644 366
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres de participation	747 473	-
Dotations aux provisions pour dépréciation des stocks	199 187	442 116
Dotations aux provisions pour dépréciation des comptes clients	1 760 354	2 480 161
Dotations aux provisions pour dépréciation des autres actifs courants	168 403	234 509
Dotations aux provisions pour risques et charges	790 951	966 816
Reprises sur provisions pour dépréciation des titres de participation	(81 042)	(1 060 190)
Reprises sur provisions pour dépréciation des stocks	(265 341)	(329 823)
Reprises sur provisions pour dépréciation des créances	(197 750)	(266 255)
Reprises sur provisions pour risques et charges	(882 420)	(2 819 525)
Total	10 853 936	8 292 177

III.20.AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Les autres charges d'exploitation s'élèvent à 4 083 093 Dinars au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2013 contre 3 777 948 Dinars au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2012. Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	2013	2012
Frais et commissions bancaires	1 060 608	1 037 007
Primes d'assurances	1 357 422	777 169
Entretiens et réparations	154 234	251 129
Frais de gardiennage	9 729	38 335
Frais postaux et de télécommunication	102 152	106 385
Charges locatives	107 769	103 772
Frais de transport sur ventes	307 438	455 203
Missions et réceptions	94 898	73 881
Relations publiques	92 404	113 003
Impôts et taxes	413 047	319 243
Rémunération d'intermédiaires et honoraires	201 848	417 544
Formation professionnelle	134 686	37 113
Autres charges diverses ordinaires	46 856	48 166
Total	4 083 093	3 777 948

III.21. CHARGES FINANCIERES NETTES

Les charges financières nettes s'élèvent au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2013 à 12 948 850 Dinars contre 11 779 635 Dinars au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2012. Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	2013	2012
Intérêts de retard sur crédits d'investissement et d'exploitation	5 166 259	5 026 929
Intérêts sur emprunts d'investissement	1 375 946	1 278 886
Intérêts débiteurs des comptes courants bancaires	3 476 544	3 099 699
Intérêts sur crédits d'exploitation	1 163 596	1 204 961
Intérêts sur escomptes des effets recevoir	229 853	199 910
Intérêts sur financement des exportations	848 221	275 010
Intérêts sur crédits de financement des stocks	49 600	4 444
Pénalités et intérêts de retard (fiscal, social, douane,...)	902 538	380 627
Intérêts créditeurs des comptes courants bancaires	(264 360)	(262 944)
Pertes et gains de change non réalisés	(13 047)	(302 518)
Pertes et gains de change réalisés	13 699	874 630
Total	12 948 850	11 779 635

III.22. AUTRES GAINS ORDINAIRES

Les autres gains ordinaires s'élèvent, au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2013, à 153 162 Dinars contre 375 398 Dinars au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2012. Le détail de ces gains se présente comme suit :

Désignation	2013	2012
Produits nets sur cessions d'immobilisations	133 384	-
Gains sur abandons de créances	-	368 948
Autres gains ordinaires	19 778	6 450
Total	153 162	375 398

III.23. TRESORERIES DE DEBUT ET DE FIN DE PERIODE

La trésorerie à la clôture de l'exercice 2013 présente un solde créditeur de 39 858 026 Dinars contre un solde de même nature de 25 812 746 Dinars à la date de clôture de l'exercice 2012. Le détail de la trésorerie se présente comme suit :

Désignation	31/12/2013	31/12/2012
Liquidités en banques	555 154	348 770
Espèces en caisses	20 714	83 496
Chèques à encaisser	3 498 693	15 302 458
Régies d'avances et accréditifs (inférieurs à 3 mois)	1 855 000	214 000
Découverts bancaires	(45 787 587)	(41 761 470)
Total	(39 858 026)	(25 12 746)

IV. Eléments d'appréciation permettant la comparabilité

1- Indemnité de départ à la retraite

Antérieurement à l'exercice clos le 31 décembre 2013, les engagements de la société au titre des indemnités de départ à la retraite n'étaient pas provisionnés.

Lesdits engagements relèvent des avantages postérieurs à l'emploi et font partie intégrante des "régimes à prestations définies", c'est-à-dire des régimes par lesquels l'employeur s'engage sur un montant prévu conventionnellement, le plus souvent en fonction du salaire et de l'ancienneté du salarié : engagement dit « *de résultat* ».

Les engagements de la société au titre des indemnités de départ à la retraite présentent les caractéristiques suivantes :

- Elles sont obligatoires en vertu de l'engagement pris par la société de les octroyer ;
- Elles sont versées en une fois sous forme de capital ;
- Elles ne sont dues que si le salarié est présent dans l'entreprise au moment de son départ à la retraite.

De part leurs caractéristiques susvisées, les engagements au titre des indemnités de départ à la retraite constituent, pour la société, et au sens des normes comptables en vigueur, un passif dont le montant et l'échéance sont incertains et justifient, en conséquence, leur constatation sous forme de provisions pour risques et charges.

La non comptabilisation d'une provision pour engagements liés aux indemnités de départ à la retraite a eu pour effet de situer les charges comptabilisées lors des exercices antérieurs à 2013 (coûts des

services rendus et coût financier lié à l'actualisation des engagements) en deçà de leur niveau réel à concurrence de 2.511.544 DT dont 2.419.982 DT imputables aux exercices antérieurs à 2012.

La correction, en 2013, de l'incidence de cette situation a donné lieu, conformément au traitement rétrospectif exigé dans pareilles circonstances, par la norme NC 11 relative aux modifications comptables, à :

- L'ajustement négatif des capitaux propres d'ouverture de l'exercice 2013, à hauteur de 2.511.544 Dinars dont 2.419.982 Dinars impactant les capitaux propres d'ouverture de l'exercice 2012.
- Le retraitement, à des fins comparatives, des données de l'exercice clos le 31 décembre 2012. Ce retraitement n'a été effectué que pour les besoins de comparaison et ne conduit, en aucun cas, à modifier les états financiers publiés au titre du même exercice.

2- Chèques à encaisser

Antérieurement à l'exercice clos le 31 décembre 2013, les chèques à encaisser figuraient à l'actif du bilan, en totalité, parmi les « Liquidités et équivalents de liquidités ».

Un changement de méthode de présentation a eu lieu en 2013 et a consisté à présenter les chèques à encaisser reçus des clients à la date de clôture de l'exercice et non encore versés en banques jusqu'au 31 janvier 2014, à l'actif du bilan, parmi les « Clients et comptes rattachés ».

Le changement, en 2013, de cette méthode de présentation a donné lieu au retraitement, à des fins comparatives, des données de l'exercice clos le 31 décembre 2012. Ce retraitement, qui a porté sur la somme de 10.608.278 Dinars, n'a été effectué que pour les besoins de comparaison et ne conduit, en aucun cas, à modifier les états financiers publiés au titre du même exercice.

V. Engagements hors bilan

1- Engagements financiers

Type d'engagement	Valeur Totale	Tiers	Entreprises liées	Associés	Provisions
1- Engagements donnés					
a) Garanties réelles					
• Hypothèques					
Hypothèque de 1 ^{er} rang et en pari passu sur la propriété sise à la zone de Ksar Saïd		BFT, ATB, UBCI, AMEN BANK, BNA, BIAT, UIB		BTK, STB et Attijari B	
Hypothèque de 1 ^{er} rang et en pari passu sur la propriété sise à Ezzaïet		BFT, ATB, UBCI, AMEN BANK, BNA, BIAT, UIB		BTK, STB et Attijari B	

Hypothèque de 1 ^{er} rang et en pari passu sur la propriété sise à Tunis (Siège social)		ATB, UBCI		Attijari B	
• Nantissements Nantissement en rang utile en pari passu sur les fonds de commerce sis à Ezzaïet et à Menzel Bourguiba (Y compris les matériels et outillages)		BFT, ATB, UBCI, AMEN BANK, BIAT et UIB		BTK, STB et Attijari B	
b) Effets escomptés et non échus	3 653 744	ATB, BNA et BH			
TOTAL	3 653 744				
2 - Engagements reçus					
a) garanties personnelles					
• Cautions personnelles	11100 000				
Caution accordée par un client	1 000 000	SPG			
Caution accordée par un client	1 500 000	SPG			
Caution accordée par un client	3 000 000	SPG			
Caution accordée par un client	2 000 000	STPCI			
Caution accordée par un client	1 200 000	SOCOP			(2 087 927)
Caution accordée par un client	400 000	Gros Pneus			
Caution accordée par un client	1 000 000	CSPD			
Caution accordée par un client	1 000 000	SNP			(6 151 264)
• Cautions bancaires	200 000				
Caution accordée par un client	200 000	Sté JOMAA			
b) Garanties réelles					
• Hypothèques	4 400000				
Hypothèque sur titre foncier n° 39984 (1 ^{er} rang)	200 000	JOMAA ET CIE			

Hypothèque sur titre foncier n° 48957 (1 ^{er} rang)	50 000	JOMAA ET CIE			
Hypothèque sur titre foncier n° 75959 (1 ^{er} rang)	800 000	JOMAA ET CIE			
Hypothèque sur titre foncier n° 34391 (vente en cours)	500 000	SOCOP			(2 087 927)
Hypothèque sur titre foncier n° 19282 (affaire en cours)	300 000	SOCOP			(2 087 927)
Hypothèque sur titre foncier n° 49059	150 000	SPE			
Hypothèque 1 ^{er} rang (Zone industrielle Charguia)	1 700 000	STPCM			(1 886 092)
Hypothèque sur titre foncier n° 90475	700 000	SNP			(6 151 264)
• Nantissements	2 868 811				
Contrat de nantissement sur 4 fonds de commerce	1 246 000	JOMAA ET CIE			
Contrat de nantissement sur un fonds de commerce	922 811	JOMAA ET CIE			
Contrat de nantissement sur un fonds de commerce	300 000	SPE			
Contrat de nantissement sur un fonds de commerce	400 000	STPCM			(1 886 092)
TOTAL	18 568 811				
3 - Engagements réciproques					
• Cautions bancaires au profit de la douane	10 662 028	BNA, BH, BIAT, BFT, UIB, BT, UBCI			
TOTAL	10 662 028				

2- Dettes garanties par des sûretés

Postes concernés	Montant garanti
• Emprunts d'investissement	72 043 523
AMEN BANK	12 782 454
BFT	3 000 000
BH	75 459
BIAT	2 500 000
BNA	13 805 723
Attijari BANK	8 433 948
BTK	6 951 178
STB	17 832 418
UIB	6 482 913
CNSS	32 500

VI. EVENTUALITES

1- La société a fait l'objet, au cours des premiers mois de l'année 2014, d'un contrôle fiscal couvrant les années 2011 et 2012 au titre de l'impôt sur les sociétés, des acomptes provisionnels, de la TVA, de la retenue à la source, de la TFP, de la contribution au FOPROLOS, de la TCL et de la taxe au profit du FODEC. Les résultats de ce contrôle fiscal ne sont pas encore notifiés à la société.

2- Dans le cadre de la privatisation de la société par ouverture de son capital à des investisseurs stratégiques, la confrontation entre les engagements comptabilisés par la STIP jusqu'au 30 juin 2010 et ceux arrêtés, à la même date, par certaines banques ayant confirmé les dits engagements dans le cadre de la privatisation qui était envisagée par ouverture du capital à des investisseurs stratégiques mais n'ayant pas conclu des arrangements avec la STIP ou actualisé leurs engagements a permis de relever des écarts entre ceux pris en compte en comptabilité et ceux inscrits sur les livres de ces banques au titre des intérêts et des engagements par signature pour respectivement 198.000 DT et 903.000 DT. Ces écarts, qui peuvent avoir un impact sur les états financiers au 31 décembre 2013, n'ont pu être mis à jour en l'absence de confirmations plus récentes des engagements de la STIP envers ces banques.

VII. Informations sur les parties liées

A- Transactions avec les parties liées

Les transactions avec les parties liées réalisées par la STIP se détaillent comme suit :

a) Transactions avec la SMTP Amine

- La réalisation, au cours de l'exercice 2013, de ventes à la SMTP Amine pour un montant de 12.906.232 DT (correspondant à la contrevaletur de 67.289.591 MAD). La créance de la STIP envers la SMTP Amine s'élève à la date du 31/12/2013 à 54.777.385 MAD, soit 11.010.802 DT (convertie au cours de clôture).

- Le montant des ristournes à accorder sur les ventes à la SMTP Amine s'élève au 31/12/2013 à 30.352.159 MAD, soit 6.101.088 DT (converti au cours de clôture).
- Le remboursement, par la SMTP Amine à la STIP, des frais de mission et de déplacement au Maroc. La note de frais correspondante qui a été établie par la STIP au nom de la SMTP Amine au titre de l'exercice 2012 a porté sur 28 314 DT.
- La facturation à la SMTP Amine des intérêts sur comptes courants associés débiteurs relatifs à l'exercice 2013 pour la somme de 59.713 DT. La créance envers la SMTP Amine en raison des refacturations des frais de mission et de déplacement au Maroc ainsi qu'au titre des intérêts sur comptes courants associés débiteurs s'élève au 31/12/2013 à 6.992.902 MAD soit 1.405.643 DT (convertie au cours de clôture).

b) Transactions avec la SOMACOP

- La réalisation, au cours de l'exercice 2013, de ventes à la société SOMACOP pour un montant (hors ristournes) de 14.311.852 DT HTVA. La créance de la STIP envers la société SOMACOP s'élève à la date du 31/12/2013, compte tenu des chèques à encaisser, à la somme de 3.172.536 DT provisionnée à hauteur de 958.744 DT.
- L'octroi de 4 ristournes trimestrielles (dite pour grossistes) à la société SOMACOP qui s'élèvent, au titre de l'exercice 2013, à la somme totale de 932.291 DT HTVA dont 600.000 DT HTVA non encore servis à la date de clôture de l'exercice.
- L'octroi, au titre de 2013, à la société SOMACOP (à l'instar des autres grossistes ayant satisfait les conditions de leur octroi) de deux ristournes additionnelles complémentaires sur le chiffre d'affaires des pneumatiques Amine de l'usine I réalisé pendant la période allant du 1/9/2013 au 31/12/2013, récompensant, pour la première, les clients fidèles à Amine leur assurant un maintien sur le marché, et pour la deuxième, le chiffre d'affaires réalisé en 2013, et ce pour les sommes respectives en HTVA de 85.442 DT et 227.847 DT non encore servis à la date de clôture de l'exercice.
- La location par la STIP à la société SOMACOP d'un local sis au 14, rue d'Italie, Tunis conformément au contrat de location du 26 décembre 1995. Le loyer facturé en 2013 à ce titre s'est élevé à 22.628 DT HTVA.
- Le détachement du personnel de la STIP chez la société SOMACOP. Les rémunérations et charges sociales ainsi facturées en 2013 à la SOMACOP s'élèvent à 77.192 DT.
- Le détachement du personnel de la SOMACOP chez la STIP. Les rémunérations et charges sociales ainsi facturées en 2013 à la STIP s'élèvent à 14.414 DT.
- La facturation à la société SOMACOP des intérêts sur comptes courants associés débiteurs relatifs à l'exercice 2013 pour la somme de 774 DT.

- La facturation, en 2013, pour un montant HTVA de 200 000 DT, des intérêts relatifs à la convention de compte courant associés de 4.200.000 DT alimenté en nature (pneus), rémunéré au taux fixe de 8% et constitué de 2 lots : un 1er lot de 2 500 000 DT sous forme de fonds de roulement renouvelable annuellement et un 2ème lot de 1 700 000 DT qui a été déjà remboursé.
- La prestation d'une d'assistance informatique et comptable à la société SOMACOP. Les montants HTVA ainsi facturés par la STIP au cours de l'exercice 2013 se sont élevés respectivement à 11.890 DT et 5.586 DT.

c) Transactions avec la SOMACOP Plus

- La location par la STIP à la SOMACOP plus d'un dépôt sis à Ksar Saïd, Tunis. Le loyer facturé en 2013 à ce titre s'est élevé à 51.600 DT HTVA.
- Le détachement du personnel de la STIP chez la société SOMACOP Plus. Les rémunérations et charges sociales ainsi facturées en 2012 se sont élevées à 29.438 DT.
- La facturation d'un montant de 2.394 DT relatif à une prestation d'assistance comptable fournie par la STIP à la SOMACOP Plus.

d) Transactions avec d'autres parties liées

Il s'agit du contrat de leasing conclu avec l'AIL, ayant un administrateur commun avec la STIP, en vertu duquel une location financement portant sur des matériels de transport a été consentie à la société pour une période de 36 mois moyennant un taux effectif global de 8,5%. Les intérêts supportés par la STIP au titre de ce financement ont totalisé, en 2013, la somme de 8.371 DT.

B- Rémunérations des dirigeants

B1- Les obligations et engagements pris par la STIP elle-même ou par une société qu'elle contrôle au profit de ses dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales sont constitués de la rémunération du Président Directeur Général qui comprend :

a- Une rémunération à la charge de la STIP comprenant :

1- des avantages à court terme, décidés par le conseil d'administration du 19 juin 2012, sous forme de salaires mensuels et des avantages en nature suivants :

- o Deux voitures de fonction,
- o Un quota de 1.000 litres de carburant par mois,
- o Une prise en charge des prestations téléphoniques.

2- un avantage postérieur à l'emploi relevant des régimes à prestations définies sous forme d'une indemnité de départ à la retraite égale à 4 mois de salaires, si le P.D.G. cesserait ses fonctions en raison d'un départ à la retraite, et ce telle que stipulée au profit du personnel en vertu des dispositions de l'article 57 de la convention d'établissement de la STIP.

b- Une rémunération à la charge de la filiale « SOMACOP » en sa qualité de PDG de cette dernière comprenant des avantages à court terme, décidés par le conseil d'administration de la filiale du 3 juillet 2012, sous forme d'indemnités de représentation mensuelles.

B.2- a- Les obligations et engagements pris par la STIP elle-même au profit de ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, se présentent comme suit (en DT) :

Eléments de la rémunération	P.D.G	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/13
Avantages à court terme	154.782	13.313
Avantages postérieurs à l'emploi	12.858	19.707
TOTAL	167.640	33.020

b- Les obligations et engagements pris par la société « SOMACOP » au profit des dirigeants de la STIP, tels qu'ils ressortent des états financiers de cette filiale pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, se présentent comme suit (en DT) :

Eléments de la rémunération	P.D.G	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/13
Avantages à court terme	2.118	150
TOTAL	2.118	150

VIII. Note sur les événements postérieurs

Ces états financiers ont été arrêtés et autorisés par le conseil d'administration pour la publication en date du 16 avril 2014. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

IX. Schéma des soldes intermédiaires de gestion

Le schéma des soldes intermédiaires de gestion au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2013 se présente comme suit :

Produits		Charges		Soldes	2013	2012 *
Revenus et autres produits d'exploitation	95 070 712					
Production stockée		Déstockage de production	4 332 861			
Production immobilisée						
<i>Total</i>	<u>95 070 712</u>	<i>Total</i>	<u>4 332 861</u>	• Production	90 737 850	92 205 767
• Production	90 737 850	Achats consommés	56 648 871	• Marge sur coût matières	34 088 979	25 854 924
• Marge sur coût matières	34 088 979	Autres charges externes	3 670 046			
Subventions d'exploitation						
<i>Total</i>	<u>34 088 979</u>	<i>Total</i>	<u>3 670 046</u>	• Valeur ajoutée brute	30 418 933	22 396 218
• Valeur ajoutée brute	30 418 933	Impôts et taxes	413 047			
		Charges de personnel	22 982 197			
<i>Total</i>	<u>30 418 933</u>	<i>Total</i>	<u>23 395 243</u>	• Excédent (insuffisance) brut d'exploitation	7 023 690	60 500
• Excédent brut d'exploitation	7 023 690	• Insuffisance brute d'exploitation				
Autres produits ordinaires	153 162	Autres charges ordinaires	0			
Produits financiers	0	Charges financières	12 948 850			
Transfert et reprises de charges		Dotation aux amortissements et aux provisions ordinaires	10 853 936			
		Impôt sur le résultat ordinaire	145 327			
<i>Total</i>	<u>7 176 852</u>	<i>Total</i>	<u>23 948 113</u>	• Résultat des activités ordinaires (+ ou -)	(16 771 261)	(19 403 113)
• Résultat positif des activités ordinaires		• Résultat négatif des activités ordinaires	(16 771 261)			
Gains extraordinaires		Pertes extraordinaires				
Effet positif des modifications comptables		Effet négatif des modifications comptables	(2 511 544)			
		Impôt sur éléments extraordinaires et MC				
<i>Total</i>	<u>0</u>	<i>Total</i>	<u>(19 282 805)</u>	• Résultat net après modifications comptables	(19 282 805)	(21 823 095)

* Données retraitées à des fins comparatives

SOCIETE TUNISIENNE DES INDUSTRIES DE PNEUMATIQUES SA

Rapport Général des commissaires aux comptes Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2013

Messieurs les actionnaires de la Société Tunisienne des Industries de Pneumatiques,

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur le contrôle des états financiers de la **SOCIETE TUNISIENNE DES INDUSTRIES DE PNEUMATIQUES** arrêtés au 31 décembre 2013, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les autres obligations légales ou réglementaires prévues par la loi et les normes professionnelles.

I- Rapport sur les états financiers :

1- Nous avons effectué l'audit des états financiers ci joints de la Société Tunisienne des Industries de Pneumatiques comprenant le bilan au 31 décembre 2013 ainsi que l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie et les notes aux états financiers pour l'exercice clos à cette date.

Responsabilité du Conseil d'Administration dans l'établissement et la présentation des états financiers :

2- Le conseil d'administration est responsable de l'établissement et la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité des commissaires aux comptes :

3- Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

4- Cet audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

5- Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion sur les états financiers.

Opinion :

6-A notre avis, les états financiers de la **SOCIETE TUNISIENNE DES INDUSTRIES DE PNEUMATIQUES**, annexés au présent rapport, sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2013, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Paragraphes d'observation :

7- Nous attirons votre attention sur les notes suivantes aux états financiers qui décrivent certaines situations. Notre opinion ne comporte pas de réserves concernant ces questions.

7.1. La note II.2 aux états financiers qui souligne l'existence d'une incertitude significative susceptible de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son activité.

Cette note indique que la société a accusé une perte nette de 16.771.261 DT pour l'exercice clos au 31 décembre 2013, portant les capitaux propres arrêtés à cette date à la somme négative de 145.811.884 DT, soit 152.123.620 DT en deçà de la moitié du capital social et qu'en conséquence, une Assemblée Générale Extraordinaire devrait être convoquée dans les quatre mois de l'approbation des comptes de l'exercice 2013 pour se prononcer, conformément aux dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales, s'il y a lieu, sur la dissolution anticipée de la société. Le passif exigible était, au 31 décembre 2013, supérieur de 129.601.489 DT à l'actif circulant et le passif total supérieur de 145.811.884 DT au total de l'actif.

Par ailleurs, et en dehors des décisions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 juin 2008 prévoyant simultanément une réduction du capital motivée par des pertes de 29.454.768 DT par la réduction de la valeur nominale de l'action de 10 DT à 3 DT et une augmentation du capital en numéraire, non suivie d'effets, de 42.078.240 DT par émission de nouvelles actions de 3 DT chacune, la situation financière de la société n'a pas encore fait l'objet d'un véritable assainissement.

Suite à la révolution, la Direction Générale de la société a entamé l'examen avec les banques concernées d'une nouvelle démarche permettant d'adapter l'approche de restructuration de la société à la situation actuelle du pays après la révolution et favorisant l'avancement dans le sens de l'amélioration des performances de la STIP et ce, dans l'attente de la solution finale dont la composante essentielle est une augmentation substantielle du capital à réaliser par des actionnaires de référence.

La société s'est officiellement arrangée avec cinq banques privées et continue à négocier avec les autres banques concernées pour le traitement de ses engagements.

Un conseil interministériel s'est tenu le 8 octobre 2012 pour étudier la situation de la STIP et a recommandé certaines actions visant le financement des achats de matières premières à temps et l'établissement d'un business plan qui adopte le principe de l'augmentation du capital par un investisseur stratégique qui garantit la continuité de l'activité.

Deux réunions ont été également tenues, en janvier 2013 et en février 2013, au siège de la Direction Générale de la Privatisation, en présence de représentants des deux banques publiques concernées par l'opération d'assainissement financier proposée par la STIP.

Les graves problèmes menaçant la survie de la société ont été, par ailleurs, au centre d'une visite effectuée par le ministre de l'industrie, en juillet 2013, à l'usine de M'saken, au cours de laquelle le ministre a affirmé la nécessité, pour la société, d'élaborer un plan de redressement sincère intégrant à la fois son développement industriel et sa restructuration financière en exprimant, en contrepartie, l'engagement de son département à la soutenir.

Suite à la présentation au ministère de l'industrie d'une étude de restructuration technique des deux unités de production en vue d'optimiser leur rendement et de mettre en place une stratégie commerciale, une réunion de travail a été tenue au siège du dit ministère ayant pour objet le dossier de restructuration de la STIP.

Faute de concrétisation de la restructuration financière de la société, des doutes importants pèsent sur la continuité d'exploitation. L'application des principes comptables généralement admis dans un contexte normal de poursuite des activités concernant notamment l'évaluation des actifs et des passifs pourrait s'avérer inappropriée.

7.2. La note IV.1 aux états financiers qui indique qu'antérieurement à l'exercice clos le 31 décembre 2013, les engagements de la société au titre des indemnités de départ à la retraite n'étaient pas provisionnés. De part leurs caractéristiques, les engagements au titre des indemnités de départ à la retraite constituent, pour la société, et au sens des normes comptables en vigueur, un passif dont le montant et l'échéance sont incertains et justifient, en conséquence, leur constatation sous forme de provisions pour risques et charges.

La non comptabilisation d'une provision pour engagements liés aux indemnités de départ à la retraite a eu pour effet de situer les charges comptabilisées lors des exercices antérieurs à 2013 en deçà de leur niveau réel à concurrence de 2.511.544 DT dont 2.419.982 DT imputables aux exercices antérieurs à 2012.

La correction, en 2013, de l'incidence de cette situation a donné lieu, conformément au traitement rétrospectif exigé dans pareilles circonstances, par la norme NC 11 relative aux modifications comptables, à l'ajustement négatif des capitaux propres d'ouverture de l'exercice 2013 à hauteur de 2.511.544 Dinars dont 2.419.982 Dinars impactant les capitaux propres d'ouverture de l'exercice 2012 et au retraitement, à des fins comparatives, des données de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

7.3. La note VI.1 aux états financiers qui indique que la société a fait l'objet, au cours des premiers mois de l'année 2014, d'un contrôle fiscal couvrant les années 2011 et 2012 au titre de l'impôt sur les sociétés, des acomptes provisionnels, de la TVA, de la retenue à la source, de la TFP, de la contribution au FOPROLOS, de la TCL et de la taxe au profit du FODEC. Les résultats de ce contrôle fiscal ne sont pas encore notifiés à la société.

7.4. La note VI.2 aux états financiers qui indique que la confrontation entre les engagements comptabilisés par la STIP jusqu'au 30 juin 2010 et ceux arrêtés, à la même date, par certaines banques ayant confirmé les dits engagements dans le cadre de la privatisation qui était envisagée par ouverture du capital à des investisseurs stratégiques mais n'ayant pas conclu des arrangements avec la STIP ou actualisé leurs engagements, a permis de relever des écarts entre ceux pris en compte en comptabilité et ceux inscrits sur les livres de ces banques au titre des intérêts et des engagements par signature pour respectivement 198.000 DT et 903.000 DT.

Ces écarts, qui peuvent avoir un impact sur les états financiers au 31 décembre 2013, n'ont pas pu être mis à jour en l'absence de confirmations plus récentes des engagements de la STIP envers ces banques.

II- Rapport sur les autres obligations légales et réglementaires :

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles, aux vérifications spécifiques prévues par la loi. A ce titre, nous avons relevé les points suivants :

1- En raison des pertes accumulées depuis quelques années dépassant la moitié du capital social, une Assemblée Générale Extraordinaire s'est réunie le 21 juin 2013 et a décidé la continuité des activités de la société. Toutefois, cette décision n'a pas respecté, à l'instar de celles prises par les assemblées générales extraordinaires du 30 juin 2008 et du 19 juin 2012, les dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales qui exigent de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui n'a pas prononcé la dissolution de la société dans l'année qui suit la constatation des pertes, de réduire le capital ou de l'augmenter pour un montant égal au moins à celui des pertes.

2- En application des dispositions de l'article 266, alinéa 1, du code des sociétés commerciales, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

3- En application des dispositions de l'article 266, alinéa 2, du code des sociétés commerciales et de l'article 3 nouveau de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents, nous avons procédé à l'appréciation de l'efficacité du système de contrôle interne en vigueur au sein de votre établissement au titre de l'exercice 2013 et nous vous signalons que notre examen a mis en évidence certaines insuffisances susceptibles d'impacter une telle efficacité. Ces insuffisances concernent particulièrement le système d'information et les processus opérationnels connexes. Nous avons consigné ces insuffisances dans notre rapport d'évaluation du système de contrôle interne remis à la direction générale de la société, et les avons prises en considération lors de la conception des procédures d'audit.

4- En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001 relatif aux conditions d'inscription des valeurs mobilières et aux intermédiaires agréés pour la tenue des comptes en valeurs mobilières, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la STIP à la réglementation en vigueur.

Fait à Tunis, le 20 mai 2014

Les commissaires aux comptes

AMC Ernst & Young

Mohamed Zinelabidine CHERIF

Financial Auditing & Consulting

Mohamed Neji HERGLI

SOCIETE TUNISIENNE DES INDUSTRIES DE PNEUMATIQUES SA

Rapport Spécial des commissaires aux comptes

Exercice clos le 31 décembre 2013

Messieurs les actionnaires de la Société Tunisienne des Industries de Pneumatiques,

En application des dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, nous avons l'honneur de vous reporter, ci dessous, sur les conventions et opérations visées par les textes sus indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas, en conséquence, de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants) :

Votre conseil d'administration ne nous a tenus informés d'aucune convention nouvellement autorisée et conclue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

B- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants) :

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013 :

- Les emprunts non courants obtenus par la société auprès de plusieurs établissements de crédit à différents taux d'intérêts et dont certains ont été renégociés. Les intérêts et les intérêts de retard supportés en 2013 au titre de ces emprunts ont totalisé respectivement 1.367.576 DT et 4.548.253 DT.
- Le détachement d'un salarié de la STIP chez la société SOMACOP. Les rémunérations et charges sociales ainsi facturées en 2013 à cette filiale se sont élevées à 77.192 DT.
- Le détachement du personnel de la SOMACOP chez la STIP. Les rémunérations et charges sociales ainsi supportées en 2013 par la STIP se sont élevées à 14.414 DT.
- La location par la STIP à la société SOMACOP d'un local sis au 14, rue d'Italie, Tunis conformément au contrat de location du 26 décembre 1995. Le loyer facturé en 2013 à ce titre s'est élevé à 22.628 DT hors TVA.
- La convention d'assistance informatique conclue avec la société SOMACOP. Les prestations facturées, à ce titre, par la STIP ont totalisé, en 2013, la somme HTVA de 11.890 DT.
- La convention d'assistance comptable conclue avec la société SOMACOP. Les prestations facturées, à ce titre, par la STIP ont totalisé, en 2013, la somme HTVA de 5.586 DT.
- La convention de compte courant associés de 4.200.000 DT conclue avec la société SOMACOP. Ce compte, alimenté en nature (pneus) et rémunéré au taux fixe de 8%, est constitué de 2 lots : un 1^{er} lot de 2.500.000 DT sous forme de fonds de

roulement renouvelable annuellement et un 2^{ème} lot de 1.700.000 DT qui a été remboursé depuis 2011. Les intérêts facturés par la STIP en 2013, au titre de ce fonds de roulement, ont totalisé un montant HTVA de 200.000 DT.

- La facturation d'intérêts sur les comptes courants associés débiteurs ouverts au nom de la SOMACOP et de la SMTP Amine. Les intérêts HTVA facturés en 2013 par la STIP à la SOMACOP et à la SMTP Amine ont totalisé respectivement les sommes de 774 DT et 59.713 DT.
- Le remboursement, par la SMTP Amine à la STIP, des frais de mission et de déplacement au Maroc. La note de frais correspondante qui a été établie par la STIP au nom de la SMTP Amine au titre de l'exercice 2013 a porté sur 21.201 DT.

C- Obligations et engagements de la société et de ses filiales envers les dirigeants :

C.1- Les obligations et engagements pris par la STIP elle-même ou par une société qu'elle contrôle au profit de ses dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales sont constitués de la rémunération du Président Directeur Général qui comprend :

A- Une rémunération à la charge de la STIP comprenant :

1- des avantages à court terme, décidés par le conseil d'administration du 19 juin 2012, sous forme de salaires mensuels et des avantages en nature suivants :

- Deux voitures de fonction,
- Un quota de 1.000 litres de carburant par mois,
- Une prise en charge des prestations téléphoniques.

2- un avantage postérieur à l'emploi relevant des régimes à prestations définies sous forme d'une indemnité de départ à la retraite égale à 4 mois de salaires, si le P.D.G. cesserait ses fonctions en raison d'un départ à la retraite, telle que stipulée au profit du personnel en vertu des dispositions de l'article 57 de la convention d'établissement de la STIP.

B- Une rémunération à la charge de la filiale « SOMACOP » en sa qualité de PDG de cette dernière comprenant des avantages à court terme, décidés par le conseil d'administration de la filiale du 3 juillet 2012, sous forme d'indemnités de représentation mensuelles.

C.2- a- Les obligations et engagements pris par la STIP elle-même au profit de ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, se présentent comme suit (en DT) :

Eléments de la rémunération	P.D.G	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/13
Avantages à court terme	154.782	13.313
Avantages postérieurs à l'emploi	12.858	19.707
TOTAL	167.640	33.020

C.2- b- Les obligations et engagements pris par la société « SOMACOP » au profit des dirigeants de la STIP, tels qu'ils ressortent des états financiers de cette filiale pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, se présentent comme suit (en DT) :

Eléments de la rémunération	P.D.G	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/13
Avantages à court terme	2.118	150
TOTAL	2.118	150

Par ailleurs, et en application des dispositions de l'article 202 du code des sociétés commerciales, nous vous signalons qu'une convention conclue, en 2013 avec l'AIL ayant la BTK comme administrateur commun avec la STIP, n'a pas fait l'objet d'une autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il nous appartient, sur la base des informations que nous avons relevées ou qui nous ont été données, de vous communiquer les caractéristiques et les modalités essentielles de ces conventions ainsi que les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

La nature de la dite convention, les modalités y afférentes et ses incidences sur les comptes de résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2013 peuvent être récapitulées comme suit :

Il s'agit du contrat de leasing conclu avec l'AIL en vertu duquel une location financement portant sur des matériels de transport a été consentie à la société pour une période de 36 mois moyennant un taux effectif global de 8,5% et pour un montant total HTVA de 136 435 DT. Les intérêts supportés par la STIP au titre de ce financement ont totalisé, en 2013, la somme de 8.371 DT.

Cette convention a été considérée comme relevant des opérations courantes conclues à des conditions normales et, qu'en conséquence, la procédure d'autorisation préalable prévue par les dispositions de l'article 200 nouveau du code des sociétés commerciales ne lui était pas applicable.

Fait à Tunis, le 20 mai 2014

Les commissaires aux comptes

AMC Ernst & Young

Mohamed Zinelabidine CHERIF

Financial Auditing & Consulting

Mohamed Neji HERGLI

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

GAT ASSURANCES

Siège Social: 92-94 Avenue Hédi Chaker, 1002 Tunis

La société GAT ASSURANCES publie, ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2013 tels qu'ils ont été soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2013. Ces états sont accompagnés du rapport général des commissaires aux comptes : Fehmi LAOURINE et Mohamed Ali ELAOUANI.

BILAN CONSOLIDE
Exercice clos au 31/12/2013
(exprimé en dinars)

ACTIFS

Code Rubrique	Rubrique des EF	Note	BRUT 31/12/2013	AMORTISSEMENT 31/12/2013	NET 31/12/2013	NET 31/12/2012
AC1	Actifs Incorporels	1	8 601 904	-5 263 847	3 338 057	2 918 764
AC11	Investissements de recherche & de développement		1 279 163	- 1 279 163	-	-
AC12	Concessions de marques, brevets, licences, marques, procédés		4 668 341	- 3 131 230	1 537 111	985 099
AC13	Good will		2 654 400	- 853 454	1 800 946	1 933 665
AC2	Autres Actifs d'exploitation	2	13 889 543	-8 078 054	5 811 490	4 080 322
AC21	Installations techniques et machines		11 980 101	-6 676 781	5 303 320	3 578 118
AC22	Autres Installations outillage et mobiliers		1 909 442	-1 401 273	508 170	502 204
AC3	Placements	3	251 192 466	-19 243 905	231 948 561	201 839 174
AC31	Terrains et Constructions		37 257 435	-14 743 883	22 513 552	23 191 884
AC32	Titres mis en équivalence		-	-	-	-
AC33	Autres placements		211 600 683	-4 500 022	207 100 661	175 595 580
AC34	Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes		2 334 348	-	2 334 348	3 051 710
AC4	Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte	4	2 738 798	-13 750	2 725 048	1 238 777
AC5	Part des réassureurs dans les provisions techniques	5	49 842 082	-	49 842 082	60 993 486
AC6	Créances	6	104 049 052	-16 951 625	87 097 427	88 063 185
AC61	Créances nées d'opérations d'assurance directe		59 899 503	-15 971 844	43 927 660	38 499 468
AC62 a	Créances nées d'opérations de réassurance		27 590 848	-	27 590 848	43 515 257
AC62 b	Créances des autres activités		60 210	-31 312	28 898	21 956
AC63	Autres créances		16 498 491	-948 469	15 550 021	6 026 504
AC631	Personnel		192 063	- 133 413	58 650	208 014
AC632	Etat et Comptes Rattachés		6 847 001	-	6 847 001	5 323 706
AC633	Débiteurs divers		9 459 427	-815 057	8 644 370	494 784
AC64	Créances sur ressources spéciales		-	-	-	-
AC7	Autres éléments d'actifs	7	17 258 438	- 406 750	16 851 688	13 562 709
AC71	Avoirs en banques, CCP, chèques en caisse		7 211 519	- 406 750	6 804 769	3 743 928
AC72	Charges reportées		6 598 851	-	6 598 851	6 516 478
AC73	Comptes de régularisation Actif		3 448 068	0	3 448 068	3 302 303
AC731	Intérêts et loyers acquis non échus		3 030 616	-	3 030 616	2 742 672
AC733	Autres comptes de régularisation Actif		417 452	-	417 452	559 632
AC732	Estimation des réassurance Acceptation		-	-	-	-
AC74	Ecart de conversion Actif		-	-	-	-
TOTAL ACTIF			447 572 283	-49 957 932	397 614 353	372 696 418

BILAN CONSOLIDE
Exercice clos au 31/12/13
(exprimé en dinars)

PASSIFS

Code Rubrique	Rubrique des EF	Note	31/12/2013	31/12/2012	
CAPITAUX PROPRES					
CP1	Capital Social		45 000 000	35 000 000	
CP2	Réserves consolidées	-	5 304 293	813 441	
CP3	Rachats d'actions propres				
CP4	Résultat consolidé	-	458 261	9 632 396	
TOTAL CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION			8	39 237 446	24 554 163
CP5	Intérêts des minoritaires dans les réserves		59 108	57 767	
	Intérêts des minoritaires dans le résultat	-	4 455	8 777	
INTERETS DES MINORITAIRES			54 653	66 544	
PASSIFS					
PA1	Autres Passifs financiers		10 906	15 464	
PA11	Emprunts obligataires				
PA12	TCN émis par l'entreprise				
PA13	Autres emprunts		10 906	15 464	
PA14	Dettes envers les établissements bancaires et financiers				
PA2	Provision pour autres risque et charges		2 252 746	1 545 716	
PA21	Provision pour pour pensions et obligations assimilées		263 000	268 201	
PA22	Provision pour impôt				
PA23	Autres Provisions		1 989 746	1 277 515	
PA3	Provisions techniques brutes	9	268 755 018	267 737 101	
PA310	Provisions pour prime non acquise		32 844 263	31 219 414	
PA320	Provisions d'assurance vie		50 713 108	48 058 491	
PA330	Primes pour sinistre à payer vie		1 029 792	1 954 200	
PA331	Primes pour sinistre à payer non vie		174 279 220	177 863 888	
PA340	Primes pour participation aux bénéfices et ristournes vie		72 462	129 372	
PA341	Primes pour participation aux bénéfices et ristournes non vie		2 070 579	1 501 893	
PA350	Provision pour égalisation et équilibrage		1 914 131	1 602 642	
PA360	Autres Provisions techniques vie		-	-	
PA361	Autres Provisions techniques non vie		5 831 463	5 407 201	
PA4	Provision technique de contrats en unités de compte	10	2 973 141	1 532 827	
PA5	Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	11	46 157 790	60 169 854	
PA6	Autres Dettes	12	33 067 670	12 882 433	
PA61	Dettes nées d'opérations d'assurance directe		7 712 542	6 318 352	
PA62	Dettes nées d'opérations de réassurance		76 215	96 644	
PA63	Autres Dettes		25 278 913	6 467 437	
PA631	Dépôt et cautionnement reçus		6 100	5 060	
PA632	Personnel		43 758	31 595	
PA633	Etat et comptes rattachés		3 240 944	2 743 691	
PA634 a	Dettes des autres activités		2 548	1 958	
PA634 b	Créditeurs divers		21 965 621	3 679 190	
	Concours bancaires		19 942	5 943	
PA7	Autres Passifs	13	5 104 982	4 192 317	
PA71	Comptes de régularisation Passif		5 100 051	4 192 317	
PA711	Estimation des réassurance Acceptation				
PA712	Autres Comptes de régularisation Passif		5 100 051	4 192 317	
PA72	Ecart de conversion Passif		4 931	-	
TOTAL PASSIF			358 322 253	348 075 711	
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIF			397 614 353	372 696 418	

ETAT DE RÉSULTAT TECHNIQUE NON VIE CONSOLIDÉ
Exercice clos au 31/12/2013
(exprimé en dinars)

Note	Opérations Brutes 31/12/2013	Cessions ou Retrocessions 31/12/2013	Opérations Nettes 31/12/2013	Opérations Nettes 31/12/2012
Primes émises et acceptées	<u>123 185 699</u>	<u>-34 577 657</u>	<u>88 608 042</u>	<u>85 613 180</u>
Primes émises et acceptées	124 810 737	-35 818 190	88 992 547	90 387 584
Variation de la provision pour prime non acquise	-1 625 038	1 240 533	-384 505	-4 774 404
Produits des placements	<u>5 081 785</u>	<u>0</u>	<u>5 081 785</u>	<u>5 590 913</u>
Autres Produits techniques	<u>186 536</u>	<u>0</u>	<u>186 536</u>	<u>0</u>
Charges de Sinistres	<u>97 079 095</u>	<u>-23 481 347</u>	<u>73 597 748</u>	<u>77 867 265</u>
Montants Payés	100 955 624	-36 100 392	64 855 232	51 305 862
Variation de la provision pour sinistres	-3 876 530	12 619 045	8 742 515	26 561 402
Variation des Autres Provisions techniques	<u>781 233</u>	<u>133 319</u>	<u>914 552</u>	<u>1 658 132</u>
Frais d'exploitation	<u>24 528 596</u>	<u>0</u>	<u>24 528 596</u>	<u>21 976 057</u>
Frais d'acquisition	19 726 962		19 726 962	17 866 359
Frais d'administration	4 801 634		4 801 634	4 109 698
Commissions reçues des réassureurs		<u>7 236 902</u>	<u>7 236 902</u>	<u>5 287 533</u>
Autres Charges Techniques	<u>8 033 875</u>	<u>0</u>	<u>8 033 875</u>	<u>7 160 988</u>
RESULTAT TECHNIQUE NON VIE	<u>-1 968 778</u>	<u>-3 992 727</u>	<u>-5 961 505</u>	<u>-12 170 816</u>

ETAT DE RÉSULTAT TECHNIQUE VIE CONSOLIDÉ
Exercice clos au 31/12/13
(exprimé en dinars)

<i>Note</i>	<i>Opérations Brutes 31/12/2013</i>	<i>Cessions ou Rétrocessions 31/12/2013</i>	<i>Opérations Nettes 31/12/2013</i>	<i>Opérations Nettes 31/12/2012</i>
Primes émises et acceptées	11 203 453	-486 931	10 716 522	9 548 857
Produits des placements	3 398 290		3 398 290	4 149 897
Autres produits techniques	-			
Charges de Sinistres	4 637 176	-970 090	3 667 086	4 884 939
Montants Payés	4 676 390	-779 993	3 896 397	4 313 517
Variation de la provision pour sinistres	-39 214	-190 097	-229 311	571 422
Autres Provisions techniques	4 322 613	- 1 563	4 321 050	2 245 750
Provisions d'assurance vie	3 008 892	-1 563	3 007 329	742 684
Variation des autres provisions	20 814		20 814	1 503 066
Provisions sur contrats en unités de compte	1 292 907		1 292 907	
Participations aux Bénéfices et ristournes	128 087		128 087	140 791
Frais d'exploitation	1 568 179	0	1 568 179	1 675 957
Frais d'acquisition	1 382 524		1 382 524	1 276 374
Frais d'administration	185 655		185 655	399 583
Commissions reçues des réassureurs	0	-40 443	-40 443	-32 125
Autres Charges Technique	767 895		767 895	408 968
Charges de Placement	673 023		673 023	2 213 629
Produits de placements alloués transférés à l'ER non technique	-238 550		-238 550	-80 353
Commissions reçues des réassureurs	-	-	-	-
RESULTAT TECHNIQUE VIE	2 266 221	525 165	2 791 386	2 080 492

ETAT DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ
Exercice clos au 31/12/2013
 (exprimé en dinars)

	<i>Note</i>	<i>Assurance NON VIE</i>	<i>Assurance VIE</i>	<i>Autres Activités</i>	<i>31/12/2013</i>	<i>31/12/2012</i>
Primes émises et acceptées		88 992 547	10 716 522		99 709 069	99 936 441
Variation de la provision pour prime non acquise	-	384 505		-	384 505	4 774 404
Primes Acquisées	14	88 608 042	10 716 522	-	99 324 564	95 162 037
Produits d'exploitation des autres activités				649 735	649 735	610 817
Produits des placements des sociétés d'assurance (vie)			3 398 290		3 398 290	4 149 897
Autres Produits techniques		186 536	-		186 536	-
Produits de placements alloués transférés à ER		5 081 785			5 081 785	5 590 913
Autres Produits d'exploitation (non technique)			-		-	-
Produits financiers				5 424	5 424	8 106
Produits d'exploitation	15	5 268 321	3 398 290	655 159	9 321 770	10 359 733
Charges financières				9 118	9 118	5 077
Charges de prestations d'assurance: Sinistres		73 597 748	3 667 086		77 264 833	82 752 204
Charges de prestations d'assurance: Provision technique		914 552	4 321 049		5 235 601	3 903 882
Charges de prestations d'assurance: Provision PB			128 087		128 087	140 791
Provision pour égalisation et équilibrage					-	-
Charges de prestations d'assurance: Frais d'exploitation		17 291 694	1 527 736		18 819 430	18 332 356
Autres charges techniques		8 033 875	767 895		8 801 770	7 569 956
Charges d'exploitation des autres activités				919 948	919 948	1 159 963
Charges des placements des sociétés d'assurance			673 023		673 023	2 213 629
Produits de placements alloués transférés à ER			238 550		238 550	80 353
Charges d'exploitation	16	99 837 869	11 323 426	929 066	112 090 360	116 158 211
RESULTAT TECHNIQUE (OPERATIONNEL)		-5 961 505	2 791 386	-273 908	-3 444 027	-10 636 441
Produits des placements des sociétés d'assurance				13 755 833	13 755 833	8 307 146
Produits de placements alloués transférés à ER N.vie				10 059 705	10 059 705	5 590 913
Autres Produits non techniques				1 136 660	1 136 660	558 887
Autres charges non techniques			-	34 782	34 782	384 932
Charges des placements des sociétés d'assurance				2 407 980	2 407 980	2 121 088
Produits de placements alloués transférés à ER .Vie				238 550	238 550	80 353
RESULTAT DE L'ACTIVITE COURANTE		-5 961 505	2 791 386	2 424 233	-745 886	-9 786 989
Autres produits nets				314 099	314 099	348 457
Nets de charges					-	-
Elément Extraordinaire					-	-
Nets de pertes					-	-
Quote part dans le résultat des entreprises associées					-	-
RESULTAT DES ACTIVITES ORD AV IMPOT		-5 961 505	2 791 386	2 738 332	-431 788	-9 438 532
Impôt sur les Bénéfices exigible			-	30 929	30 929	185 087
Impôt sur les Bénéfices différé					-	-
RESULTAT DES ACTIVITES ORD AP IMPOT		-5 961 505	2 791 386	2 707 403	-462 716	-9 623 619
Quote part des minoritaires				-	4 455	-
RESULTAT CONSOLIDE DU GROUPE	-	5 961 505	2 791 386	2 707 403	458 261	9 623 619

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE
Exercice clos au 31/12/2013
(exprimé en dinars)

Rubriques	31/12/2013	31/12/2012
Flux de trésorerie liés à l'exploitation		
Encaissement des primes reçues des assurés	134 550 809	123 066 205
Sommes versées pour paiement des sinistres	-72 424 121	-64 659 686
Encaissement des primes reçues (acceptation)	-	-
Sommes versés pour les sinistres (acceptation)	0	0
Commissins versées sur acceptations	-	-
Participations bénéficiaires payées	-	-
Décaissement des primes pour la cession	-13 907 079	13 609 042
encaissement des sinistres pour les cessions	20 130 364	-
commissions reçues sur les cessions	-	-
Commissions versées aux intermédiaires	-12 673 631	-11 787 515
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	-18 234 695	-16 931 235
variation des depots auprès des cedantes	-	-
variation des especes reçues des cessionnaires	-	-
Décaissement liée à l'acquisition de placements financiers	-184 558 463	-181 182 536
Encaissement liée à la cession des placements financiers	144 470 850	138 305 559
Taxes sur les assurances versées au trésor	-18 305 210	-15 643 087
Produits financiers reçus	12 681 336	10 570 481
Impôts sur les bénéfices payés	-53 278	-49 545
Autres mouvements	286 839	276 011
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	-8 036 279	-4 426 306
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Décaissement provenant de l'acquisition d'immo corporel et incorporel	-3 423 503	-2 839 497
Encaissement provenant de La cession d'immo corporel et incorporel	191 425	228 202
Décaissement provenant de l'acquisition de terrains et constructions destinés à l'exploitation	-402 286	-402 286
Encaissement provenant de la cession de terrains et constructions destinés à l'exploitation	0	-
Décaissement provenant de l'acquisition de placement auprès des entreprises liés ou avec un lien de	-1 961 334	-
Encaissement provenant de la cession de placements auprès des entreprises liées ou avec un lien de participation	0	-
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	-5 595 699	-3 013 581
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Encaissement suite a l'émission des actions	-	-
Dividendes et autres distributions	16 718 600	-68 750
Encaissement provenant d'emprunts	87 045	-
Remboursement d'emprunts	220	220
Augmentations/Diminution des ressources spéciales	-	-
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	16 631 335	-68 970
Incidences des variations des taux de change liquidités et équivalents de liquidités	-	-
Variation de trésorerie	2 999 357	-7 508 858
Trésorerie au début de l'exercice	3 783 294	11 292 151
Trésorerie à la clôture de l'exercice	6 782 651	3 783 294

I. PRESENTATION DU GROUPE :

1. Secteurs d'activité :

« GAT Assurances » est une compagnie d'assurance et de réassurance privée dont le siège social est basé à Tunis et dispose des atouts de choix qui lui permettent d'offrir à ses Clients un service de qualité.

« GAT Assurances » est à la tête d'un groupe composé de quatre sociétés, intervenant dans plusieurs domaines d'activité y compris « GAT Assurances ». Ces sociétés figurent dans le périmètre de consolidation, à savoir :

- La Société « GAT Vie » (Ex-Société Tunisienne d'Assurance Vie et de Capitalisation (AMINA)) : Créée en 1983, GAT Vie est la première compagnie spécialisée en assurance vie opérant en Tunisie. Il s'agit d'une société anonyme au capital social de 7.000.000 dinars totalement libéré ayant pour objet d'effectuer toutes opérations d'assurance vie et de capitalisation ainsi que les opérations d'acceptation en réassurance vie. Au 31/12/2013, le capital social de cette société est détenu à hauteur de 98.74% par « GAT Assurances »
- La Société GAT immobilier (Ex-CODIT) : Créée en 1921, la société GAT immobilier est une société anonyme au capital social de 1.851.520 dinars détenu à hauteur de 99.54% par « GAT Assurances ». L'objet social de cette société est la gestion et le développement du patrimoine immobilier.
- La Société GAT investissement (Ex-SOFIGAT) : En 2013, la société SOFIGAT est une société d'investissement à capital fixe régie, notamment par la loi 88-92. Au 31/12/2011, le capital social de cette société est de 6.870.000 dinars détenu à hauteur de 99.94% par « GAT Assurances ». L'objet social de cette société est la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières au moyen de l'utilisation de ses fonds propres.
- La Société GAT Promotion Immobilière : Créée en 2013, cette société est une société anonyme au capital social de 7.150.000 dinars détenu à hauteur de 100% par « GAT Assurances ». L'objet social de cette société est la promotion immobilière.

1. Périmètre de consolidation :

Le périmètre de consolidation est défini en fonction du pourcentage de contrôle de la société mère directement ou indirectement par l'intermédiaire d'une filiale dans le capital des sociétés à consolider.

Le contrôle est le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entreprise afin d'obtenir des avantages de ses activités.

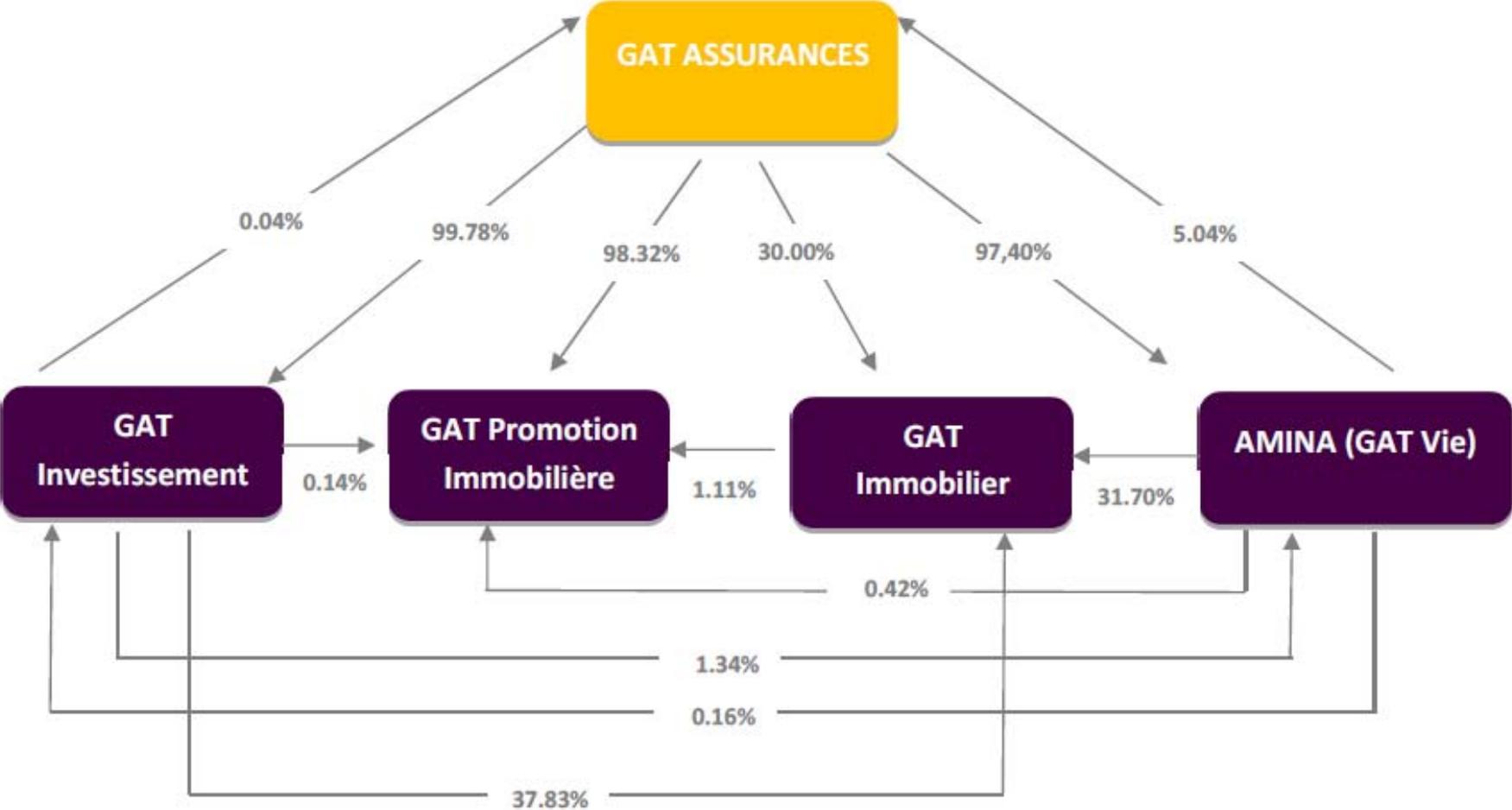
Les comptes consolidés de « GAT Assurances » comprennent ceux de la société consolidante, ainsi que ceux des filiales : GAT Investissement, GAT Immobilier, GAT VIE et GAT Promotion Immobilière.

Lors de la détermination du périmètre de consolidation, nous avons mis en œuvre l'hypothèse suivantes : Aucune participation n'est détenue à titre temporaire, dans l'unique perspective de sa sortie ultérieure dans un avenir proche.

a) LISTE DES SOCIETES CONSOLIDEES:

PARTICIPATIONS	Montant de la participation	Siège	Pays	Activité	% d'Intérêts	% Contrôle
Société consolidante	<i>GAT</i>	<i>92-94 AVENUE HEDI CHAKER</i>	<i>TUNISIE</i>	<i>L'Assurance dans toutes ses branches</i>	99,93%	100,00%
Société intégrée globalement	<i>GAT Investissement (Ex-SOFIGAT)</i>	<i>92 AVENUE HEDI CHAKER TUNIS</i>	<i>TUNISIE</i>	<i>Gestion de portefeuille de valeur mobilière</i>	99,87%	99,94%
	<i>GAT immobilier (Ex-CODIT)</i>	<i>15 bis rue GHANDI 1001 TUNIS</i>	<i>TUNISIE</i>	<i>Développement immobilier et touristique</i>	99,05%	99,54%
	<i>GAT Vie AMINA)</i>	<i>(Ex- 92-94 AVENUE HEDI CHAKER 1002 TUNIS</i>	<i>TUNISIE</i>	<i>Assurance sur la vie</i>	98,67%	98,74%
	<i>GAT Promotion Immobilière</i>	<i>92-94 AVENUE HEDI CHAKER</i>	<i>TUNISIE</i>	<i>Promotion Immobilière</i>	99,91%	100,00%

b) ORGANIGRAMME DU GROUPE:



II. MODALITES D'ETABLISSEMENT DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES:

1. Principes comptables:

Les états financiers consolidés de « **GAT Assurances** » sont établis selon les normes comptables nationales NCT applicables au 31 Décembre 2013.

Les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2013 sont élaborés selon les conventions comptables prévues par le cadre conceptuel telle que promulgué par le décret n°96-2459 du 30 Décembre 1996, portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité

Toutes les sociétés consolidées arrêtent leurs comptes au 31 décembre.

2. Les normes comptables nationales appliquées :

« GAT Assurances » a élaboré et présenté ses comptes consolidés 2013 en appliquant les normes comptables tunisiennes NCT, telles que définies par la loi N° 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises et par le décret N° 96-2459 du 30 décembre 1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité.

3. Première Consolidation

« GAT Assurances » a élaboré et présenté ses comptes consolidés pour la première fois au 31/12/2005.

De ce fait les opérations intergroupes ayant impact sur le résultat et qui sont antérieures à l'exercice 2005 ne sont pas prises en compte.

Lors de la consolidation d'une filiale pour la première fois, un écart de première consolidation est constaté.

L'écart de première consolidation est définie comme étant la différence entre le coût d'acquisition des titres et la part d'intérêts de l'acquéreur dans la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables acquis à la date de l'opération d'échange.

Cet écart est défalqué en :

- Un premier écart qui correspond à la quote part dans les plus values sur les actifs immobilisés. Cet écart est réparti sur la durée de vie de l'actif concerné.
- Un deuxième écart qui correspond au reliquat entre l'écart de première consolidation et l'écart d'acquisition et qui est définie comme étant un good will, amorti sur une durée de 20 ans.

3.1 Ecart d'acquisition sur GAT IMMOBILIER (EX-CODIT) :

La consolidation de la société GAT IMMOBILIER (EX-CODIT) fait apparaître un écart de première consolidation de 1 439 457 DT qui s'explique comme suit :

<i>VALEUR D'ACQUISITION DES TITRES</i>	<i>PART DU GROUPE DANS LES CAPITAUX PROPRES DE CODIT EN 2002</i>	<i>ECART DE PREMIERE CONSOLIDATION</i>
4 063 600	2 624 143	1 439 457

L'écart de première consolidation qui s'élève à 1 439 457 DT est a été défalqué comme suit :

<i>ECART DE PREMIERE CONSOLIDATION</i>	<i>ECART D'EVALUATION</i>	<i>GOOD WILL</i>
1 439 457	1 077 770	361 687

L'écart d'évaluation est composé d'une plus-value sur terrain de 60 347 DT et une plus-value sur construction de 2 685 797 DT.

Les justes valeurs du terrain et des constructions sont déterminées en 2002, l'exercice au cours duquel est effectuée l'acquisition des titres, en se basant sur les évaluations effectuées respectivement en 1998 par Mr Raouf GUIGA et en 2005 par Mr Mohieddine DJERAD.

Les plus-values se détaillent comme suit

	<i>VCN</i>	<i>JV 31/12/2002</i>	<i>PLUS VALUE</i>	<i>PART GROUPE</i>
Terrains	4 454 767	4 515 114	60 347	23 684
Constructions	898 102	3 583 899	2 685 797	1 054 086
TOTAL	5 352 869	8 099 013	2 746 144	1 077 770

Par ailleurs, **GAT Assurances** a acquis 4 lots supplémentaires en 2007, en 2008 et en 2010.

- L'acquisition supplémentaire en 2007 à augmenter le pourcentage de participation du GAT dans la société GAT IMMOBILIER (EX-CODIT) de 39,25% à 62,95%, et a engendré un Goodwill supplémentaire de 1 027 804 DT, détaillé comme suit :

<i>VALEUR D'ACQUISITION DU DEUXIEME LOT DE TITRE</i>	<i>PART DU GROUPE DANS LES CAPITAUX PROPRES DE CODIT EN 2007</i>	<i>Goodwill</i>
2 633 400	1 605 596	1 027 804

- L'acquisition supplémentaire en 2008 augmenté le pourcentage de participation du GAT dans la société GAT IMMOBILIER (EX-CODIT) de 62,95% à 66,37%, et a engendré un Goodwill supplémentaire de 146 750 DT, détaillé comme suit :

<i>VALEUR D'ACQUISITION DU DEUXIEME LOT DE TITRE</i>	<i>PART DU GROUPE DANS LES CAPITAUX PROPRES DE CODIT EN 2008</i>	<i>Goodwill</i>
380 160	233 410	146 750

- L'acquisition supplémentaire en 2010 a augmenté le pourcentage de participation du GAT dans la société GAT IMMOBILIER (EX-CODIT) de 68.89% à 99.56%, et a engendré un Goodwill supplémentaire de 937 079 DT, détaillé comme suit :

<i>VALEUR D'ACQUISITION DU Troisième LOT DE TITRE</i>	<i>PART DU GROUPE DANS LES CAPITAUX PROPRES DE CODIT EN 2010</i>	<i>Goodwill</i>
3 068 252	2 131 173	937 079

3.2 Ecart d'acquisition sur GAT VIE (Ex-AMINA) :

La consolidation de la société GAT VIE fait apparaître un écart d'acquisition de 181 080 DT. Cet écart d'acquisition provient de l'acquisition de titres effectuée en 2009 qui a augmenté le pourcentage de participation du GAT dans la société GAT VIE de 56,17 % (de 33,43% à 89,6%). le Goodwill ainsi dégagé de l'opération se présente comme suit :

<i>VALEUR D'ACQUISITION DES TITRES</i>	<i>PART DU GROUPE DANS LES CAPITAUX PROPRES DE AMINA EN 2009</i>	<i>Goodwill</i>
1 906 202	1 725 122	181 080

L'acquisition supplémentaire en 2010 à augmenter le pourcentage de participation du GAT dans la société GAT VIE de 89,9 % à 94.47%, et a engendré un Goodwill négatif de 27 282 DT, détaillé comme suit :

<i>VALEUR D'ACQUISITION DES TITRES</i>	<i>PART DU GROUPE DANS LES CAPITAUX PROPRES DE AMINA EN 2010</i>	<i>Goodwill</i>
137 000	164 282	-27 282

Ce goodwill a été directement comptabilisé en résultat de l'exercice 2010.

L'acquisition supplémentaire en 2012 a augmenté le pourcentage de participation du GAT dans la société GAT VIE de 94.47%, % à 94.67%, et a engendré un Goodwill de 467 DT. Ce Goodwill a été directement comptabilisé en résultat de l'exercice 2012.

En 2013, le GAT a participé à l'augmentation de capital de GAT Vie de 40 000 actions et a procédé à l'acquisition de nouveaux titres portant ainsi son pourcentage de contrôle de la société GAT Vie de 94.67%, % à 97.4%. Cette opération a généré un Goodwill négatif de 72.295 DT détaillé comme suit :

<i>VALEUR D'ACQUISITION DES TITRES</i>	<i>PART DU GROUPE DANS LES CAPITAUX PROPRES DE AMINA EN 2013</i>	<i>Goodwill</i>
191 000	263 295	-72 295

Ce goodwill a été directement comptabilisé en résultat de l'exercice 2013.

3.3 Ecart d'acquisition sur GAT INVESTISSEMENT (EX-SOFIGAT) :

L'opération d'augmentation de capital de la GAT INVESTISSEMENT (EX-SOFIGAT) de 38 700 actions à la quelle seule le GAT a participé a engendré une augmentation du pourcentage de participation du GAT dans la société GAT INVESTISSEMENT (EX-SOFIGAT) de 99,78% à 99,9%, et a engendré un Goodwill négatif de 2 636 DT, détaillé comme suit :

<i>Coût attribuable aux actions de contrôle</i>	<i>PART DU GROUPE DANS LES CAPITAUX PROPRES DE SOFIGAT EN 2010</i>	<i>Goodwill</i>
7 523	10 159	-2 636

Ce goodwill a été directement comptabilisé en résultat de l'exercice 2010.

L'acquisition supplémentaire en 2013 a augmenté le pourcentage de participation du GAT dans la société GAT Investissement de 99,9 % à 99,94%, et a engendré un Goodwill de 2347 DT comptabilisé directement en résultat.

III. PRINCIPES COMPTABLES :

1. Méthode de consolidation :

Les comptes consolidés du Groupe intègrent l'ensemble des filiales, entreprises associées et co-entreprises de la société consolidante « **GAT ASSURANCES** »

I. Filiales : NCT 35

Les filiales sont toutes les entités (y compris les entités ad hoc) dont la société consolidante dirige les politiques financières et opérationnelles, ce qui correspond généralement à une participation supérieure à la moitié des droits de vote.

Les états financiers des filiales sont intégrés dans les comptes consolidés à partir de la date à laquelle ce contrôle s'exerce et jusqu'à la date à laquelle il prend fin.

Les intérêts des actionnaires minoritaires dans les fonds propres ainsi que dans le résultat figurent dans les rubriques appropriées des comptes consolidés.

Les transactions, soldes et plus-values latentes sur transactions intra-groupe sont éliminés. Les pertes latentes sont également éliminées sauf si la transaction indique une perte de valeur sur cession d'actif.

Les principes comptables retenus par les filiales ont été modifiés, le cas échéant, de manière à harmoniser les règles appliquées au sein du Groupe.

II. Entreprises associées : NCT 36

Les entreprises associées sont des entités sur lesquelles « **GAT ASSURANCES** » exerce une influence notable sans pour autant les contrôler. Il s'agit d'entités dans lesquelles la société consolidante détient généralement une participation de 20 % à 50 % des droits de vote.

Les participations dans les entreprises associées sont mises en équivalence et sont initialement comptabilisées au coût. Elles intègrent les goodwills constatés au moment de l'acquisition (nets du cumul des pertes de valeurs).

La quote-part de la société consolidante dans les résultats des entreprises associées constatés après l'acquisition est comptabilisée au compte de résultat jusqu'à la date à laquelle l'influence notable cesse. Les plus-values latentes sur transactions entre le Groupe et ses entreprises associées sont éliminées à hauteur de la participation du Groupe dans ces dernières.

Les pertes latentes sont également éliminées sauf si la transaction indique une perte de valeur sur cession d'actif.

III. Co-entreprises : NCT 37

Les co-entreprises sont des entités ayant des activités dans lesquelles la société consolidante exerce un contrôle conjoint conformément à un accord contractuel.

L'intégration proportionnelle est appliquée aux sociétés détenues, contrôlées et gérées conjointement avec des partenaires (coentreprises). Les actifs, passifs, revenus et charges sont consolidés au prorata de la participation au capital.

IV. Autres Participations

Les participations dans des sociétés autres que des filiales, entreprises associées ou co-entreprises ne sont pas consolidées.

Elles sont comptabilisées dans les actifs financiers.

2. Information sectorielle :

L'information sectorielle est fournie en fonction de la nature des activités exercées par les sociétés faisant partie du groupe.

- Un secteur d'activité est une composante distincte d'une entité engagée dans la fourniture de produits ou de services soumis à des risques et des rentabilités différents de ceux des autres secteurs.
- Un secteur géographique est engagé dans la fourniture de produits ou de services dans un environnement économique particulier qui est exposé à des risques et des rentabilités différents de ceux des autres secteurs d'activité opérant dans d'autres environnements économiques.

3. Immobilisations incorporelles : NCT 06

Les actifs incorporels sont immobilisés dans la mesure où les avantages économiques futurs associés à ces actifs iront au Groupe et les coûts correspondants peuvent être identifiés de façon fiable.

Ils sont amortis selon la méthode linéaire sur leur durée d'utilité.

4. Immobilisations corporelles : NCT 05

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au bilan du Groupe à leur coût diminué du cumul des amortissements et, s'il y a lieu, du cumul des pertes de valeur.

Les coûts de réparation et d'entretien courants sont enregistrés en charges au fur et à mesure qu'ils sont encourus.

Les immobilisations corporelles sont amorties suivant la méthode linéaire, à l'exception des terrains, qui ne sont pas amortis. L'amortissement des immobilisations corporelles reflète le rythme selon lequel les avantages économiques futurs liés à l'actif sont estimés être consommés.

Les durées d'amortissement appliquées par le Groupe, basées sur la durée d'utilité prévue des actifs correspondants, sont les suivantes :

Libellé	Taux
Logiciel informatique	20%
Frais de recherche et développement	33%
Construction	5%
Equipements de bureau	10%
Matériels de transport	20%
Installations générales	10%
Matériel informatique	15%
Autres immobilisations	10%

5. Impôt sur le résultat :

Les passifs d'impôt différé sont les montants d'impôts sur le résultat payables au cours d'exercices futurs au titre de différences temporelles imposables.

Les actifs d'impôt différé sont les montants d'impôts sur le résultat recouvrables au cours d'exercices futurs au titre de différences temporelles déductibles ou du report en avant de pertes fiscales non utilisées.

La charge d'impôt au compte de résultat comprend l'impôt exigible et l'impôt différé :

- l'impôt exigible est basé sur les bénéfices des sociétés du Groupe. Il est calculé conformément aux règles locales.
- l'impôt différé est calculé, selon la méthode du report variable, sur les différences temporelles existant entre les bases fiscales des actifs et passifs et leur valeur figurant dans les comptes consolidés, en utilisant les taux d'imposition applicables comme devant être applicables à la date à laquelle ces différences temporelles sont supposées se résorber.

Les impôts différés actifs ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable que des résultats futurs taxables permettront d'absorber les différences temporelles et les déficits reportables.

6. Provisions pour risque et charges : NCT 11

La société constate une provision lorsque :

- Elle a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé
- Il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économique sera nécessaire pour régler cette obligation, et
- Le montant de cette obligation peut être mesuré de façon fiable

7. Provisions techniques : NCT 26

Les sociétés d'assurance constatent les provisions techniques prévues par la NCT 28 et selon l'arrêté du ministre des finances du 27 février 2001, fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation

Le calcul de la provision mathématique au cours de l'exercice 2013, pour les sociétés GAT et la société AMINA, a eu lieu en application de l'arrêté du ministre des finances du 05 Janvier 2009 modifiant l'arrête du ministre des finances du 27 février 2001, fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques des entreprises d'assurances et les conditions de leur représentation.

I. Notes d'information relatives aux principaux éléments des états financiers consolidés:

A. EXPLICATION DES COMPTES D'ACTIFS

1) Actifs Incorporels

Les immobilisations incorporelles nettes consolidées accusent un solde au 31 Décembre 2013 de 3 338 057 DT.

Les immobilisations incorporelles brutes consolidées s'élèvent au 31 Décembre 2013 à 8 601 904 DT détaillées comme suit :

CODE RUBRIQUE	RUBRIQUES	31/12/2012	Acquisitions	Cessions	31/12/2013
AC11	Investissements de recherche & de développement	1 279 163		-	1 279 163
AC12	Logiciels	3 660 376	972 965	-	4 633 341
AC12	Droit au bail	0	35 000	-	35 000
AC13	Good will	2 654 400	-	-	2 654 400
TOTAL		7 593 939	1 007 965	-	8 601 904

Les dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles consolidées s'élèvent pour l'exercice 2013 à 5 263 847 DT détaillées comme suit :

CODE RUBRIQUE	RUBRIQUES	31/12/2012	Dotation 2012	31/12/2013
AC11	Amt Investissements de recherche & de développement	1 279 163	0	1 279 163
AC12	Amt Logiciels	2 675 277	455 953	3 131 230
AC13	Amt good will	720 734	132 720	853 454
TOTAL		4 675 174	588 673	5 263 847

2) Autres Actifs d'exploitation

Les Autres Actifs d'exploitation nets consolidés accusent un solde au 31 Décembre 2013 de 5 811 490 DT.

La valeur brute consolidée des Autres Actifs d'exploitation s'élève au 31 Décembre 2013 à 13 889 543 DT est détaillée comme suit :

CODE RUBRIQUE	RUBRIQUES	31/12/2012	Acquisitions	Cessions	31/12/2013
AC21	Installations Agencements Aménagements	4 940 524	1 965 007		6 905 531
AC21	Matériel de transport	1 560 184	-	49 717	1 510 467
AC21	Matériel de bureau et informatique	3 029 006	535 096		3 564 102
AC22	Mobilier de bureau	1 253 724	90 683	-	1 344 407
AC22	Autres immobilisations corporelles	533 568	31 467		565 035
	TOTAL	11 317 006	2 622 253	-49 717	13 889 542

Les amortissements des autres actifs d'exploitation nets consolidés accusent un solde au 31 Décembre 2013 de 8 078 054 DT.

CODE RUBRIQUE	RUBRIQUES	31/12/2012	Dotations/ Reprises	31/12/2013
AC21	Amort Installations Agencements Aménagements	2 827 091	274 763	3 101 854
AC21	Amort Matériel de Transport	855 422	205 152	1 060 574
AC21	Amort Matériel de Bureau informatique	3 142 993	316 656	3 459 649
AC23	Amort des Autres immobilisations Corporelles	411 178	44 799	455 977
	TOTAL	7 236 684	841 370	8 078 054

3) Placements

Cette rubrique figure au niveau du bilan consolidé 31 Décembre 2013 pour un montant net de 231 948 561 DT.

Cette rubrique figure au niveau du bilan consolidé 31 Décembre 2013 pour un montant brut de 251 192 466 DT.

CODE RUBRIQUE	RUBRIQUES	31/12/2012	Acquisitions/ Cessions	31/12/2013
AC31	Terrains et Constructions	37 006 363	251 072	37 257 435
AC33	Autres placements	180 025 887	31 574 796	211 600 683
AC 34	Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	3 051 710	- 717 362	2 334 348
	TOTAL	220 083 960	31 108 506	251 192 466

Les provisions pour dépréciation des titres s'élèvent à 19 243 905 DT, se détaillant comme suit :

CODE RUBRIQUE	RUBRIQUES	31/12/2012	Dotations/Reprises 2013	31/12/2013
AC31	Amortissement des immeubles d'exploitation	13 814 479	929 404	14 743 883
AC33	Provision pour dépréciation des placements financiers	3 291 602	393 428	3 685 030
AC33	Provision pour dépréciation des obligations et autres titres à revenu fixe	1 138 705	-323 713	814 992
TOTAL		18 244 786	999 119	19 243 905

4) **Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en UC**

Cette rubrique figure au niveau du bilan consolidé 31 Décembre 2013 pour un montant net de 2 725 048 DT contre 1 238 777 DT

5) **Part des réassureurs dans les provisions techniques**

Cette rubrique figure au niveau du bilan consolidé 31 Décembre 2013 pour un montant net de provisions de 49 842 082 DT, se détaillant comme suit :

CODE RUBRIQUE	RUBRIQUES	31/12/2013	31/12/2012	VAR	VAR %
AC510	Provision pour primes non acquises et primes à annuler	7 287 827	5 957 140	1 330 687	22,34%
AC 530	Provision pour sinistres vie	94 360	493 472	-399 112	-81%
AC 531	Provision pour sinistres non vie	40 788 739	53 407 783	-12 619 044	-24%
AC 550	Provision d'égalisation et d'équilibrage	1 179 181	1 135 091	44 090	4%
AC 561	Autres provisions techniques	491 975	0	491 975	100%
TOTAL		49 842 082	60 993 486	-11 151 404	-18,28%

6) **Créances**

Cette rubrique figure au niveau du bilan consolidé 31 Décembre 2013 pour un montant brut de provisions de 104 049 052 DT, se détaillant comme suit :

CODE RUBRIQUE	RUBRIQUES	31/12/2013	31/12/2012	VAR	VAR %
AC61	Créance nées d'opérations d'assurance directe	59 899 503	53 407 764	6 491 739	12%
AC62 a	Créances nées d'opérations de réassurance	27 590 848	43 515 257	-15 924 409	-37%
AC 62 b	Créances des autres activités	60 210	51 393	8 817	17%
AC63	Autres créances	16 498 491	6 757 622	9 740 869	144%
Total		104 049 052	103 732 036	317 016	0%

Les autres créances sont détaillées comme suit :

CODE RUBRIQUE	RUBRIQUES	31/12/2013	31/12/2012	VAR	VAR %
AC631	Personnel	192 063	208 014	-15 951	-8%
AC632	Etat et comptes Rattachés (1)	6 847 001	5 323 706	-1 523 295	-29%
AC 633	Débiteurs divers	9 459 427	1 225 902	-8 233 525	-672%
TOTAL		16 498 491	6 757 622	-9 772 771	-145%

(1) Au niveau de la rubrique Etat et comptes rattachés figurent un montant d'actif d'impôt différé pour 92 091 DT qui correspond à l'effet d'impôt au niveau des écritures de retraitement et d'élimination.

Les provisions pour dépréciation des créances s'élèvent au 31/12/2013 à 16 951 625 DT.

CODE RUBRIQUE	RUBRIQUES	31/12/2013	31/12/2012	VAR	VAR %
AC61	Provision pour dépréciation des créances nées d'opérations d'assurance directes	15 971 844	14 908 296	1 063 548	7%
AC62b	Provision pour dépréciation des créances des autres activités	31 312	29 437	-1 875	-6%
AC633	Provision pour dépréciation des débiteurs divers	948 469	731 118	-217 351	-30%
TOTAL		16 951 625	15 668 851	844 322	5%

7) Autres éléments d'actifs :

Cette rubrique figure au niveau du bilan consolidé 31 Décembre 2013 pour un montant net de provisions de 16 851 688 DT, se détaillant comme suit :

CODE RUBRIQUE	RUBRIQUES	31/12/2013	31/12/2012	VAR	VAR %
AC71	Avoirs en banques, CCP, chèques en caisse	6 804 769	3 743 928	3 060 841	82%
AC72	Charges reportées	6 598 851	6 516 478	82 373	1%
AC73	Compted de régularisation Actif	3 448 068	3 302 303	145 765	4%
TOTAL		16 851 688	13 562 709	3 288 979	20%

Les comptes de régularisation sont détaillés comme suit :

CODE RUBRIQUE	RUBRIQUES	31/12/2013	31/12/2012	VAR	VAR %
AC731	Intérêts et loyers acquis non échus	3 030 616	2 742 671	287 945	10.50%
AC733	Autres comptes de régularisation Actif	417 452	559 632	-142 180	-25%
TOTAL		3 448 068	3 302 303	145 765	4%

B. EXPLICATION DES COMPTES DE PASSIF

8) Capitaux propres

Les capitaux propres consolidés s'élèvent au 31 Décembre 2013 à 39 237 446 DT.
Ils présentent le détail suivant :

CODE RUBRIQUE	RUBRIQUES	31/12/2012	Augmentation	Diminution	31/12/2013
CP1	Capital Social	35 000 000	10 000 000		45 000 000
CP2	Réserves consolidés	-813 441		-4 490 852	-5 304 293
CP3	Résultat consolidé	-9 632 396	9 174 135		-458 261
TOTAL		24 554 163	19 174 135	-4 490 852	39 237 446

Intérêts minoritaires

Les intérêts minoritaires s'élèvent au 31 Décembre 2013 à 54 653 DT contre 66 544 DT en 2012 et se défalquent comme suit :

RUBRIQUES	31/12/2012	31/12/2013	VAR	VAR%
Intérêts des minoritaires dans les réseves	57 767	59 108	1 341	2%
Intérêts des minoritaires dans lesrésultat	8 777	-4 455	-13 232	-151%
	66 544	54 653	-11 891	-18%

Il est à signaler que les pertes revenant aux minoritaires ne sont pas devenues supérieures aux intérêts minoritaires dans les capitaux propres des filiales (Conformément au paragraphe 24 de la NCT 38).

9) Provisions techniques brutes

Le solde consolidé des provisions techniques brutes s'élève au 31 Décembre 2013 à 268 755 018 DT. Elles présentent le détail suivant :

CODE RUBRIQUE	RUBRIQUES	31/12/2013	31/12/2012	VAR	VAR %
PA310	Provisions pour prime non acquise	32 844 263	31 219 414	1 624 849	5%
PA320	Provisions d'assurance vie	50 713 108	48 058 491	2 654 617	6%
PA330	Primes pour sinistre à payer vie	1 029 792	1 954 200	-924 408	-47%
PA331	Provisions pour sinistre à payer non vie	174 279 220	177 863 888	-3 584 668	-2%
PA340	Primes pour participation aux bénéfices et ristournes vie	72 462	129 372	-56 910	-44%
PA341	Primes pour participation aux bénéfices et ristournes non vie	2 070 579	1 501 893	568 686	38%
PA350	Provision pour égalisation et équilibrage	1 914 131	1 602 642	311 489	19%
PA360	Autres Provisions techniques vie	0	0	0	
PA361	Autres Provisions techniques non vie	5 831 463	5 407 201	424 262	8%
TOTAL		268 755 018	267 737 101	1 017 917	0%

10) Provision technique de contrats en unités de compte

Le solde consolidé des provisions techniques des contrats en unités de compte s'élève au 31 Décembre 2013 à 2 973 141 DT contre 1 532 827 DT au 31 Décembre 2012.

11) Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires

Le solde consolidé des dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires s'élève au 31 Décembre 2013 à 46 157 790 DT contre 60 169 854 DT au 31 Décembre 2012.

12) Autres Dettes

Les autres dettes consolidées accusent un solde au 31 Décembre 2013 de 33 067 670 DT.

CODE RUBRIQUE	RUBRIQUES	31/12/2013	31/12/2012	VAR	VAR %
PA61	Dettes nées d'opérations d'assurance directe	7 712 542	6 318 352	1 394 190	22%
PA62	Dettes nées d'opérations de réassurance	76 215	96 644	-20 429	-21%
PA63	Autres Dettes	25 278 913	6 467 437	18 811 476	291%
TOTAL		33 067 670	12 882 433	20 185 237	157%

Les autres dettes sont détaillées comme suit :

CODE RUBRIQUE	RUBRIQUES	31/12/2013	31/12/2012	VAR	VAR %
PA631	Dépôt e cautionnement reçus	6 100	5 060	1 040	21%
PA632	Personnel	43 758	31 595	12 163	38%
PA633	Etat et compte rattachés	3 240 944	2 743 691	497 253	18%
PA634 a	Dettes des autres activités	2 548	1 958	590	30%
PA634b	Créditeurs divers	21 965 621	3 679 190	18 286 431	497%
PA634c	Concours bancaires	19 942	5 943	13 999	236%
TOTAL		25 278 913	6 467 437	18 811 476	291%

13) Autres Passifs

Les autres passifs consolidés accusent un solde au 31 Décembre 2013 est de 5 104 982 DT contre 4 192 317DT en 2012.

Ils sont constitués principalement par les comptes de régularisation Passif.

C. EXPLICATION DES COMPTES DE RESULTAT

14) Primes Acquisées

Les primes acquises consolidées accusent un solde de 99 324 564 DT au 31 Décembre 2013 contre 95 162 037 DT en 2012, et se détaillent comme suit :

RUBRIQUES	Assurance NON VIE	Assurance VIE	31/12/2013
Primes émises et acceptées	88 992 547	10 716 522	99 709 069
Variation de la provision pour prime non acquise	-384 505		-384 505
TOTAL des Primes Acquisées	88 608 042	10 716 522	99 324 564
%	89%	11%	100%

La valeur des cessions consolidées s'élève à 35 064 588 DT.

15) Les produits d'exploitation

Les produits d'exploitation consolidés accusent un solde de 9 321 770 DT au 31/12/2013 contre 10 359 733 DT en 2012 et se détaillent comme suit :

	Assurance NON VIE	Assurance VIE	Autres Activités	31/12/2013	31/12/2012	Variation en valeur	Variation en %
Produits des placements des sociétés d'assurance (vie)		3 398 290		3 398 290	4 149 897	-751 607	-18%
Autres Produits techniques	186 536	0		186 536	0	186 536	100%
Produits de placements alloués transférés à ER	5 081 785			5 081 785	5 590 913	-509 128	-9%
Produit d'exploitation des autres activités			649 735	649 735	610 817	38 918	6%
Produits financiers des autres activités			5 424	5 424	8 106	-2 682	-33%
Produits d'exploitation	5 268 321	3 398 290	655 159	9 321 770	10 359 733	-1 037 963	-10%

16) Les charges d'exploitation

Les charges d'exploitation consolidées accusent un solde de 112 090 360 DT au 31/12/2013 contre un montant de 116 158 211 DT au 31/12/2012 et se détaillent comme suit :

	Assurance NON VIE	Assurance VIE	Autres Activités	31/12/2013	31/12/2012	Variation en valeur	Variation en %
Charges financières			9 118	9 118	5 077	4 041	80%
Charges de prestations d'assurance: Sinistres	73 597 748	3 667 086		77 264 833	82 752 204	-5 487 371	-7%
Charges de prestations d'assurance: Provision technique	914 552	4 321 050		5 235 601	3 903 882	1 331 719	34%
Charges de prestations d'assurance: Provision PB		128 087		128 087	140 791	-12 704	-9%
Charges de prestations d'assurance: Frais d'exploitation	17 291 694	1 527 736		18 819 430	18 332 356	487 074	3%
Autres charges techniques	8 033 875	767 895		8 801 770	7 569 956	1 231 814	16%
Charges d'exploitation des autres activités			919 948	919 948	1 159 963	-240 015	-21%
Charges des placements des sociétés d'assurance		673 023		673 023	2 213 629	-1 540 606	-70%
Produits de placements alloués transférés à ER		238 550		238 550	80 353	158 197	197%
Total Charges d'exploitation	99 837 869	11 323 426	929 066	112 090 360	116 158 211	-4 067 851	-4%

I. Evénements postérieurs à la clôture de l'exercice:

Aucun événement significatif de nature à affecter l'activité et la situation financière du groupe n'est intervenu entre la date de clôture et celle d'établissement des états financiers.

Groupe GAT ASSURANCES
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
Etats financiers consolidés- Exercice clos le 31 décembre 2013

Messieurs les actionnaires du groupe GAT ASSURANCES,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers consolidés du groupe GAT ASSURANCES relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2013, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

I- Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés du groupe GAT ASSURANCES, comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2013, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres de 39 237 446 dinars, y compris le déficit de l'exercice s'élevant à 458 261 dinars.

1. Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers consolidés, conformément au Système Comptable des Entreprises. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2. Responsabilité des commissaires aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers consolidés contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserves.

3. Justification de l'opinion avec réserves

La compagnie GAT ASSURANCES a fait l'objet en 2011 d'un contrôle fiscal approfondi couvrant les exercices 2007, 2008, 2009 et 2010. Le résultat de la notification a fait ressortir un montant de 2 609 KDT (montant n'incluant pas les éventuels intérêts et pénalités de retard relatifs à l'exercice 2012 et 2013) et un crédit d'impôt nul contre un crédit comptabilisé de 2 852 KDT. La compagnie a répondu à ladite notification dans les délais légaux et a constaté une provision à ce titre pour un montant de 523 KDT. La position définitive de l'administration fiscale n'étant pas encore parvenue, son impact sur les états financiers arrêtés au 31 décembre 2013, ne peut être raisonnablement mesuré.

Il convient de signaler que, pour bénéficier de l'amnistie fiscale en vigueur en 2012, la compagnie a procédé à la liquidation partielle d'un montant de 294 KDT représentant les chefs de redressements acceptés.

4. Opinion avec réserves

A notre avis et sous réserve des incidences des questions évoquées au paragraphe « Justification de l'opinion avec réserves », les états financiers consolidés sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du groupe GAT ASSURANCES ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

5. Paragraphe d'observation

Sans remettre en cause notre opinion exprimé ci-dessus, nous estimons, par ailleurs, utile d'attirer votre attention sur le fait que les sociétés du groupe doivent se conformer aux dispositions de l'article 466 du code des sociétés commerciales traitant des participations croisées au sein des sociétés de groupe.

II- Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles, et nous avons noté que :

- Le taux de représentation des provisions techniques par des placements, au niveau de la compagnie GAT ASSURANCES, à la clôture de l'exercice 2013, se situe en deçà du seuil réglementaire.
- Le principe de cantonnement tel que prévu par l'article 30 de l'arrêté du ministre des finances du 27 février 2001 n'est pas appliqué par la compagnie GAT Assurances.
- Le taux de représentation des provisions techniques par des placements, au niveau de GAT VIE, à la clôture de l'exercice 2013, se situe en deçà du seuil réglementaire.

A l'exception des points ci-dessus exposés, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice.

Tunis, le 02/05/2014

Les commissaires aux comptes

**AMC Ernst & Young
Fehmi Laourine**

**ECC MAZARS
Mohamed Ali ELAOUANI**

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS

SOCIETE IMMOBILIERE ET DE PARTICIPATIONS

« SIMPAR »

Siège social : 14, rue Masmouda 1082 Tunis

La société immobilière et de participations « SIMPAR » publie, ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2013 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 27 juin 2014. Ces états sont accompagnés du rapport général des commissaires aux comptes : Mr Abderrazak GABSI et Mr Raouf MENJOUR.

GROUPE SIMPAR

**BILAN CONSOLIDE
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2013**

<i>Actifs</i>	Notes	31/12/2013	31/12/2012 (*)	<i>Capitaux Propres & Passifs</i>	Notes	31/12/2013	31/12/2012 (*)
<u>ACTIFS NON COURANTS</u>				<u>CAPITAUX PROPRES</u>			
<u>Actifs Immobilisés</u>							
Immobilisations incorporelles		105 390.832	101 132.092	Capital		4 500 000.000	4 500 000.000
Amortissements cumulés	-	94 427.453	87 201.022	Avoir du Groupe	-	605 864.454	609 516.294
	3.1	10 963.379	13 931.070	Réserves consolidées		52 736 539.979	47 035 179.517
				Résultats consolidés		12 653 612.139	7 321 044.608
Immobilisations corporelles		6 770 083.820	6 702 802.824	Total des capitaux propres du groupe		69 284 287.665	58 246 707.831
Amortissements cumulés	-	3 070 619.435	2 628 816.279				
	3.1	3 699 464.384	4 073 986.545	Intérêts minoritaires		15 763 085.335	13 524 846.655
Immobilisations financières		25 222 350.678	19 813 760.897	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	3.8	85 047 373.000	71 771 554.486
Provisions	-	1 826 608.312	1 430 585.506				
	3.2	23 395 742.366	18 383 175.391	<u>PASSIFS</u>			
				<u>Passifs non courants</u>			
Titres mises en équivalence		1 825 729.113	1 972 725.820	Emprunts	3.9	69 278 468.484	42 746 913.000
				Autres passifs financiers	3.1	15 821 889.422	7 945 851.841
				Provisions	3.1.1	2 552 913.201	2 646 092.504
Total des Actifs non courants		28 931 899.242	24 443 818.826	Total des Passifs non courants		87 653 271.107	53 338 857.345
<u>Actifs courants</u>				<u>Passifs courants</u>			
Stocks		169 103 824.543	146 159 131.463	Fournisseurs et comptes rattachés	3.1.2	13 325 125.645	10 909 920.606
Provision Stocks	-	1 075 162.216	1 009 821.287				
	3.3	168 028 662.327	145 149 310.176				
Clients et comptes rattachés		12 558 882.738	4 559 812.461				
Provisions	-	209 515.709	176 484.811	Autres passifs courants	3.1.3	15 993 447.402	12 949 627.791
	3.4	12 349 367.029	4 383 327.650				
Autres actifs courants		5 514 564.247	7 174 935.416	Emprunt et autres dettes financières courantes	3.1.4	30 199 182.386	41 454 560.173
Provisions	-	164 747.785	-				
	3.5	5 349 816.462	7 174 935.416	Concours bancaires et autres passifs financiers	3.1.5	557 781.219	3 757 981.068
Placements et autres actifs financiers		12 702 448.714	9 611 819.275				
Provisions	-	10 560.000	-	Total des passifs courants		60 075 536.652	69 072 089.638
	3.6	12 691 888.714	9 611 819.275				
Liquidités et équivalents liquidités	3.7	5 424 546.985	3 419 290.126	TOTAL DES PASSIFS		147 728 807.759	122 410 946.983
Total des actifs courants		203 844 281.517	169 738 682.643	Total des Capitaux Propres et des Passifs		232 776 180.759	194 182 501.469
Total des Actifs		232 776 180.759	194 182 501.469				

(*) Le total bilan 2012 est modifié pour des besoins de comparabilité, l'impact est enregistré au niveau de la liquidité et équivalent de liquidité et du concours bancaires (voir note 3.7 page 13)

GROUPE SIMPAR

ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE
Exercice clos au 31 DECEMBRE 2013

Désignations	Note	2013	2012 (*)
Produits d'Exploitation			
- Chiffre d'affaire immobilier	3.16	86 687 378.901	65 851 335.012
- Produits des participations	3.17	777 010.326	740 643.246
- Autres produits d'exploitation	3.18	374 473.980	423 537.670
Total des produits d'Exploitation		87 838 863.207	67 015 515.928
Charges d'Exploitation			
- Variation des stocks des produits finis et des encours	3.19	- 22 806 164.021	- 21 358 443.848
- Achats stockés terrains		35 836 934.149	27 472 576.191
- Achats d'études et de prestations de services		492 807.484	575 914.496
- Achats de matériel, équipements et travaux		39 427 963.515	35 115 253.396
- Charges de personnel	3.20	5 127 895.672	5 716 251.389
- Dotations aux amortissements et provisions	3.21	1 013 876.326	1 140 754.389
- Autres charges d'exploitation	3.22	2 545 698.495	2 522 687.259
Total des charges d'Exploitation		61 639 011.620	51 184 993.272
Résultat d'Exploitation			
		26 199 851.587	15 830 522.656
- Charges financières nettes	3.23	- 7 274 930.092	- 4 945 176.255
- Produits des placements		-	-
- Autres gains ordinaires nets		707 295.306	878 908.115
Résultat des activités ordinaires avant impôt		19 632 216.802	11 764 254.516
Gain Extraordinaire			
Impôt sur les Bénéfices			
		4 051 465.900	2 292 812.207
Résultat net des sociétés intégrées		15 580 750.902	9 471 442.309
Quote-part du résultat mis en équivalence		- 167 839.799	- 111 817.010
Résultat net du groupe		15 412 911.103	9 359 625.299
Part du Groupe			
Intérêts minoritaires		2 759 298.963	2 038 580.691

**ETAT DE FLUX CONSOLIDE
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2013**

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE (Montants exprimés en dinars)	2013	2012
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION	12 653 612.139	7 321 044.608
<i>OPERATIONS D'EXPLOITATION</i>		
<i>RESULTAT NET</i>		
<i>Part des minoritaires dans le résultat des sociétés intégrées</i>	2 759 298.963	2 038 580.691
<i>Elimination de la quote-part dans les résultats des sociétés ME</i>	167 839.799	111 817.010
▪ Ajustements pour :		
- Amortissements & provisions	1 013 876.326	886 622.825
▪ Variations des :		
- Stocks	- 22 944 693.080	- 21 358 443.848
- Clients	- 7 999 070.277	602 771.900
- Autres actifs & Placements	- 3 878 319.347	- 1 079 560.352
- Fournisseurs et autres passifs	15 175 145.398	- 2 090 308.946
▪ Plus ou moins values de cession	- 27 707.650	- 83 247.509
Flux de trésorerie provenant des / affecté aux activités d'exploitation	- 3 080 017.729	- 13 650 723.621
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	119 766.000	146 818.332
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles & incorporelles		
Décaissements pour acquisition d'immobilisations corporelles & incorporelles	- 191 305.736	- 465 845.488
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	977 825.000	382 711.730
Décaissements pour acquisition d'immobilisations financières	- 6 239 418.074	- 3 111 296.435
Flux de trésorerie affecté aux activités d'investissement	- 5 333 132.809	- 3 047 611.861
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	- 1 657 569.924	- 2 686 328.337
Dividendes et autres distributions		
Encaissement provenant des emprunts	66 496 701.000	42 370 000.000
Remboursements d'emprunts	- 51 220 523.658	- 25 696 797.000
Flux de trésorerie provenant des / affecté aux activités de financement	13 618 607.418	13 986 874.663
VARIATION DE TRÉSORERIE	5 205 456.880	- 2 711 460.819
Trésorerie au début de la période	- 338 690.942	2 372 769.877
Trésorerie à la clôture de la période	4 866 765.938	- 338 690.942

NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

AU 31 DECEMBRE 2013

1- . INFORMATION GENERALE DE LA SOCIETE MERE

La Société Immobilière et de Participations "SIMPAR" est la Société mère ayant le statut d'une Société Anonyme exerçant son activité dans les domaines de la promotion immobilière et la prise des participations. Son siège social est au 14, Rue Masmouda-Mutuelleville- 1082 Tunis.

La SIMPAR est le premier promoteur immobilier en Tunisie dont les actions sont cotées à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis (B.V.M.T).

Actionnaires	Nombre d'actions	Valeur nominale en DT	% d'intérêt
Banque Nationale Agricole(BNA)	270 000	1 350 000	30,00%
CTAMA	94 500	472 500	10,50%
Société ZIED sarl	91 867	459 335	10,21%
AFRIQUE AUTOS	24 032	120 160	2,67%
STRATEGIE ACTIONS SICAV	14 952	74 760	1,66%
Autres actionnaires	404 649	2 023 245	44,96%
TOTAL	900 000	4 500 000	100%

2- RÉFÉRENTIEL D'ÉLABORATION DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS :

Les états financiers consolidés du groupe de la Société Immobilière et des Participations (SIMPAP) sont établis conformément aux dispositions de la loi n°96-112 du 30 décembre 1996, relative au Système Comptable des Entreprises, du décret n°96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du Cadre Conceptuel de la Comptabilité, et des Normes Comptables Tunisiennes dont notamment les Normes Comptables Sectorielles n°21 à 25 publiées par l'arrêté du Ministre des Finances du 25 mars 1999 ainsi que les Normes Comptables Techniques n° 35 à 38 publiées par l'arrêté du Ministre des Finances du 1^{er} décembre 2003.

Les principales règles et méthodes du groupe sont les suivants :

2.1- . Principes de base :

Les états financiers consolidés ont été préparés en accord avec les normes comptables Tunisiennes en la matière.

2.2-. Consolidation :

a) Filiales

Les filiales correspondent aux entreprises dans lesquelles le Groupe possède, directement ou indirectement, un intérêt de plus de la moitié des droits de vote ou à le pouvoir d'exercer un contrôle des activités. Elles sont consolidées le cas échéant à compter de la date du transfert effectif du contrôle au Groupe et ne sont plus consolidées à compter de la date de leur cession.

Toutes les transactions intra-groupes, soldes, pertes et profits latents sur ces transactions à l'intérieur du groupe ont été éliminées.

Le cas échéant, les méthodes comptables des filiales sont modifiées afin d'assurer une homogénéité avec les méthodes du Groupe. Une présentation distincte est faite des intérêts minoritaires.

Les filiales sont consolidées par intégration globale (I.G).

Sont exclues du périmètre de consolidation les entités pour lesquelles les titres de participation ont été acquis uniquement en vue d'une cession ultérieure dans un avenir proche. Lorsque des restrictions sévères et durables mettent en cause la capacité du groupe à contrôler la politique d'exploitation et les actifs d'une filiale ou d'une participation, celle-ci est également exclue du périmètre de consolidation. Tel est le cas des filiales en liquidation ou placées sous le contrôle d'un administrateur judiciaire. La valeur de la participation dans ces entreprises est reprise sous la rubrique "Participations et parts dans les entreprises liées non consolidées".

b) Entreprises associées :

Les participations dans les entreprises associées (TIS et SOIVM-SICAF) sont comptabilisées par mise en équivalence (M.E).

La comptabilisation par mise en équivalence implique la constatation dans le compte de résultat du groupe de la quote-part de résultat de l'année des entreprises associées. Les participations du groupe dans les entreprises associées sont comptabilisées au bilan pour un montant reflétant la part du groupe dans l'actif net de chaque entreprise associée.

c) Entreprises sous contrôle conjoint :

Il n'existe pas au sein du groupe SIMPAR de Sociétés ou d'entreprises sous contrôle conjoint.

2.3- Actions propres et d'auto- contrôle

Conformément aux dispositions de la Norme Comptable Tunisienne NC 02, relative aux capitaux propres :

- *Les actions émises par la BNA et rachetées dans l'optique de régulariser les cours ou encore celles qui sont détenues par les autres filiales du Groupe sont présentées, au bilan, en soustraction des capitaux propres dans la rubrique "Actions propres et d'auto-contrôle" ;*
- *Les plus ou moins-values réalisées sur les actions propres rachetées sont comptabilisées directement en capitaux propres dans la rubrique "Actions propres et d'auto-contrôle" sous l'intitulé "Plus ou moins-values sur actions propres et d'auto-contrôle" ;*
- *Les dividendes perçus sur les actions propres rachetées sont portés au niveau de la rubrique "Actions propres et d'auto-contrôle" sous l'intitulé "Dividendes sur actions propres et d'auto-contrôle".*

2.4. Monnaies étrangères :

Le périmètre de consolidation n'inclut pas de filiales étrangères.

Les transactions en monnaies étrangères effectuées par les Sociétés du groupe sont comptabilisées au taux de change en vigueur à la date des transactions.

2.5. Immobilisations incorporelles :

Les dépenses liées à l'acquisition de logiciels sont immobilisées et amorties sur une période de trois ans.

Ces dépenses sont comptabilisées aux prix de revient hors T.V.A pour les entreprises dont la T.V.A est déductible en totalité et au prix de revient T.T.C après déduction de la quote-part de T.V.A déductible conformément à la note commune n°19 de l'année 2000 pour les filiales exerçant dans le domaine de la promotion immobilière.

2.6. Immobilisations corporelles :

Toutes les immobilisations corporelles sont initialement comptabilisées à leur coût hors T.V.A pour les entreprises dont la T.V.A est déductible en totalité et pour les entreprises dont la T.V.A. est partiellement déductible :

- à leur coût de revient TTC pour celles acquises avant l'entrée en vigueur de la note commune n°19/2000 (Mars 2000).
- à leur coût de revient T.T.C après déduction de la quote-part de la T.V.A déductible conformément à la note commune n°19 de l'année 2000 pour celles acquises après l'entrée en vigueur de la dite note commune.

Toutes les immobilisations corporelles sont valorisées au coût historique diminué de l'amortissement.

L'amortissement est calculé linéairement, de manière à ramener le coût de chaque actif à la valeur résiduelle, sur la durée d'utilisation estimée.

Les terrains ne sont pas amortis et sont supposés avoir une durée de vie infinie.

Les gains et les pertes dégagés lors de la cession d'immobilisations corporelles sont déterminés par référence à leur valeur nette comptable et rentrent dans la détermination du résultat d'exploitation.

2.7. Titres de participations :

Les titres de participation sont comptabilisés à leur prix d'acquisition.

A la fin de chaque exercice, ces titres sont évalués.

Une provision pour dépréciation des titres de participations est constatée en fin d'exercice lorsque la valeur mathématique ou le cours moyen boursier du mois de Décembre (pour les titres cotés en bourse) se situe en deçà de leur valeur historique.

Les plus-values constatées ne sont pas comptabilisées.

2.8. Stocks :

Pour les sociétés de promotion immobilière, les stocks sont valorisés en employant les méthodes suivantes :

a) Terrains à bâtir ou à lotir :

Les acquisitions de terrains à bâtir ou à lotir sont comptabilisées à leur prix d'acquisition augmenté des frais et des charges financières éventuellement supportés par ces acquisitions à la date d'arrêté des états financiers.

b) Travaux en cours :

Les travaux en cours afférents aux projets de promotion immobilière sont évalués à leur prix de revient à la date d'arrêté du bilan y compris les charges financières spécifiques supportées pour le financement de ces éléments, courues à la date de clôture.

c) Travaux terminés :

Les travaux terminés sont comptabilisés au prix de revient tel que déterminé par la comptabilité analytique par projet.

d) Traitement spécifique des charges facturées par la SOGEST (intégrée globalement):

Pour les besoins d'homogénéisation, les charges facturées par la SOGEST aux sociétés de promotion immobilière du groupe, sont assimilées à des frais de personnel et sont par conséquent éliminées des coûts des stocks des biens immobiliers étant donné que toutes les sociétés du groupe n'intègrent pas leurs charges du personnel dans les coûts des stocks.

2.9. Provisions :

Les provisions pour risques et charges sont comptabilisées lorsque le groupe a une obligation actuelle résultant d'événements passés.

Les sociétés de promotion immobilière constituent annuellement une provision pour réparation et maintenance au titre des projets construits.

Cette provision est calculée sur la base du chiffre d'affaires réalisé, relatif à chacun des projets achevés.

Son taux qui varie de 1 % du chiffre d'affaires est fixé en fonction des spécificités de chaque projet.

Les droits aux congés payés acquis et non consommés à la date de clôture sont comptabilisés parmi les autres passifs courants "Personnel charges à payer".

2.10. Constatation des produits :

Le chiffre d'affaires des sociétés de promotion immobilière est constitué par des cessions définitives matérialisés par des contrats de ventes signés et ayant donné lieu à la liquidation intégrale du prix de vente et des cessions financées en partie par des crédits et dont l'accord de principe du financement partiel est formellement notifié.

Les ventes réalisées par les autres sociétés sont constatées lors de la livraison des produits et après acceptation du client ou lorsque des services sont rendus, nettes des taxes sur les ventes et des rabais et après élimination des ventes à l'intérieur du groupe.

2.11 Impôts sur le résultat

Conformément aux principes généralement admis en Tunisie, le Groupe distingue les impôts courants et les impôts différés

2.11.1 Impôt courant :

La charge d'impôt sur le bénéfice exigible est déterminée sur la base des règles et taux en vigueur propres à chacune des sociétés du Groupe sur la période à laquelle se rapportent les résultats

2.11.2 Impôt différé :

Des impôts différés sont comptabilisés lorsque des différences temporelles existent entre les valeurs comptables des actifs et passifs du bilan et leurs valeurs fiscales

Des passifs d'impôts différés sont reconnus pour toutes les différences temporelles taxables à l'exception:

- *des différences temporelles taxables générées par la comptabilisation initiale d'un écart d'acquisition ;*
- des différences temporelles taxables relatives aux investissements dans des entreprises sous contrôle exclusif, dans la mesure où le Groupe est capable de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera et qu'il est probable que cette différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Des actifs d'impôts différés sont constatés pour toutes les différences temporelles déductibles et les pertes fiscales reportables dans la mesure où il est probable que l'entité concernée disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces différences temporelles et ces pertes fiscales pourront être imputées.

Les impôts différés actifs et passifs sont évalués selon la méthode du report variable (prévue par la norme comptable internationale IAS 12, Impôts sur le résultat, n'ayant pas d'équivalente en Tunisie) par référence au taux d'impôt dont l'application est présumée sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé sur la base des taux d'impôt et réglementations fiscales qui ont été adoptés ou le seront avant la date de clôture de la période. Ils ne font pas l'objet d'une actualisation

2.12- INFORMATIONS RELATIVES AU PERIMETRE DE CONSOLIDATION :

Le Groupe SIMPAR englobe onze Sociétés opérant en Tunisie à travers cinq domaines d'activités :

- Promotion Immobilière
- Prises de participations et placements boursiers
- Capital risque
- Services informatiques
- Grandes cultures et élevage intensif.

Les entreprises retenues dans le périmètre de consolidation, le pourcentage de contrôle, et le pourcentage d'intérêt revenants au groupe se présentent comme suit :

Sociétés	% de contrôle	% d'intérêts	Méthode d'intégration.
SIMPAR	100,00	96,679	I.G.
ESSOUKNA	69,63	67,399	I.G.
SOGEST	74,71	72,251	I.G.
SIVIA	99,98	77,934	I.G.
EL MADINA	99,99	80,458	I.G.
Im.DES OEILLETS	70,60	57,134	I.G.
S.A.I.	97,99	80,184	I.G.
SIP-SICAR	93,99	79,732	I.G.
ZIED -SARL	98,58	70,767	I.G.
SOIVM-SICAF	36,28	29,964	M.E
TIS	42,00	36,683	M.E

2.13- Reclassements et retraitements au niveau de certains postes des états financiers

Afin de s'harmoniser avec la présentation des états financiers de la société mère et d'améliorer la présentation de la situation financière consolidé du groupe SIMPAR et des résultats de ses opérations, et de s'harmoniser avec la présentation des états financiers de la société mère, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, certains changements de méthodes de présentation ont été opérés.

Les principaux reclassements se présentent comme suit :

Libellé du compte	Ancien poste	Nouveau poste	Montant au 31/12/2013	Montant au 31/12/2012
Prêt au personnel à long terme	Autres Immobilisations financières	Immobilisations financières	654 137.375	532 870.820
Prêts au personnel à moins d'un an	Autres actifs courants	Placements et autres actifs financiers courants	163 744.874	144 628.287
Actif d'impôt différé	Actif d'impôt différé	Autres actifs courants	429 973.251	351 477.268
Liquidités et équivalents de liquidités (*)	concours bancaires	liquidités et équivalents de liquidités		928 709.757
Droits d'enregistrement des terrains	Autres charges d'exploitation	Achat des terrains	959 067.900	442 416.000
Reprises sur provision	Autres gains ordinaire	Dotation aux amortissements	1 184 775.868	512 064.548

Afin de mieux présenter les revenus des différents secteurs d'activité dans le groupe, nous avons réparti les revenus comme suit :

- chiffre d'affaire Immobilier	- Chiffre d'affaires provenant de la vente des appartements et des magasins ainsi que les loyers
- produits de participations	- Produits provenant de l'activité de placement à long terme
- Autres produits d'exploitation	- Chiffre d'affaire provenant de la SIP SICAR et la SOGEST

3- Analyse des principaux postes des états financiers consolidés au 31 Décembre 2013 :

3.1. Immobilisations incorporelles et corporelles :

Libellés	31/12/2013	31/12/2012
LOGICIELS	105 390.832	101 132.092
AMORTIS. LOGICIELS	- 94 427.453	- 87 201.022
sous total 1	10 963.379	13 931.070
TERRAINS	621 374.902	621 374.902
MATERIEL DE TRANSPORT	1 215 354.172	1 139 728.532
BATIMENTS ADMINISTRATIFS	2 382 839.155	2 428 656.333
BATIMENTS DE RAPPORT	1 047 981.631	1 047 981.631
INSTALLA.GEN.A.A.CONSTRUCTION	649 349.881	355 462.172
INSTALLA.GEN.A.A.DIVERS	155 499.989	441 516.067
EQUIPEMENTS DE BUREAU	329 545.273	305 174.044
EQUIPEMENT INFORMATIQUE	368 138.817	362 909.143
AMORTIS.BATIM.ADMINISTRATIFS	- 914 959.655	- 744 334.193
AMORTIS.BATIM.RAPPORT	- 314 831.945	- 293 872.312
AMORTIS.MAT.TRANSPORT	- 585 448.251	- 428 916.480
AMORTIS.INST.GEN.A.A.DIVERS	- 118 765.453	- 368 686.741
AMORTIS.EQUIPEMENTS DE	-218 052.612	- 260 069.811
AMORTIS.EQUIP.INFORMATIQUE	- 296 090.921	- 177 474.570
AMORTIS.INST.GEN.A.A.CONSTRUCT	- 622 470.598	- 355 462.172
sous total 1	3 699 464.384	4 073 986.545
Total des immobilisations incorporelles & corporelles nets	3 710 427.763	4 087 917.615

3.2. Immobilisations financières :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012
TITRES DE PARTICIPATION	24 484 493.127	19 280 890.077
DEPOTS CAUT.VERSEES	83 720.176	22 059.165
PRETS AU PERSONNEL	654 137.375	510 811.655
total brut	25 222 350.678	19 813 760.897
PROVISI.DEPREC.T.PARTICIPATIONS	- 1 817 818.312	-1 430 585.506
PROVISION SUR PRÊT AU PERSONNEL	- 8 790.000	
total provision	- 1 826 608.312	- 1 430 585.506
total des immobilisations financières nettes	23 395 742.366	18 383 175.391

3.3. Stocks:

Libellés	31/12/2013 (*)	31/12/2012
TERRAINS A BATIR	71 769 691.440	47 617 756.382
TRAVAUX EN COURS	57 541 512.476	82 880 077.262
TRAVAUX TERMINES	39 792 620.627	15 661 297.819
total brut	169 103 824.543	146 159 131.463
PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES TERRAINS A BATIR OU A LOTIR	-36 817.612	
PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES TRAVAUX TERMINES	-1 038 344.604	- 1 009 821.287
total provision	- 1 075 162.216	- 1 009 821.287
stock net	168 028 662.327	145 149 310.176

(*) Détail du stock au 31/12/2013

libellé	EL MADINA	ESSOUKNA	ŒILLETs	SIMPAR	SIVIA	TOTAL
Terrains à bâtir	9 459 798.076	21 103 820.943	3 735 810.497	23 901 948.406	13 568 313.518	71 769 691.440
Travaux en cours	12 598 939.939	17 444 429.570		13 640 664.278	13 857 478.689	57 541 512.476
Travaux terminés	1 676 488.162	9 266 994.552	1 980 819.017	18 790 158.282	8 078 160.614	39 792 620.627
Provision pour dépréciation terrains à bâtir				- 36 817.612		-36 817.612
Provision sur dépréciation des travaux terminés		-121 287.978	-3 614.577	-840 363.914	-73 078.135	-1 038 344.604
total stock net	23 735 226.177	47 693 957.087	5 713 014.937	55 455 589.440	35 430 874.686	168 028 662.327

3.4. Clients et comptes rattachés.

Libellé	31/12/2013	31/12/2012
CLIENTS ACQUEREURS	11 988 140.413	3 976 402.861
CLIENTS-EFFETS A RECEVOIR	570 742.325	583 409.600
total brut	12 558 882.738	4 559 812.461
PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES COMPTES CLIENTS	- 209 515.709	- 176 484.811
total provision	- 209 515.709	-176 484.811
total net	12 349 367.029	4 383 327.650

3.5. Autres actifs courants

Libellé	31/12/2013	31/12/2012
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	19 627.393	221 061.785
FOURNISS.AV/AC. V./COMMANDES	-	200 534.516
ARCHITECTES AV./AC. VERS. /COMMANDES	19 000.000	28 656.329
ENTREPR. AV./AC. VERS. /COMMANDES	629 329.020	2 425 554.630
BUR.ETUD. AV./AC. V./COMMANDES	6 362.223	1 282.884
PERSONNEL AVANCES ET	101 379.484	58 979.699
R/S (SUR NOTRE COMPTE)	347 914.929	310 755.188
ACOMPTES PROVISIONNELS	2 341 536.796	2 229 482.822
IMPOT DIFFERE ACTIF	429 973.251	351 477.268
AUTRES COMPTES DEBITEURS	1 046 307.744	719 745.055
PRODUITS A RECEVOIR	449 497.673	295 252.405
TVA DEDUCTIBLE	123 635.734	332 152.835
total brut	5 514 564.247	7 174 935.416
Provision pour dépréciation des autres actifs	- 164 747.785	
total provision	- 164 747.785	-
total	5 349 816.462	7 174 935.416

3.6. Placements et autres actifs financiers

Libellé	31/12/2013	31/12/2012
PRET A PLUS D'UN AN	163 744.874	144 628.287
PLACEMENTS LIQUIDITES	913 428.752	1 500 000.000
TITRES DE PLACEMENT SICAV	11 625 275.088	7 967 190.988
total brut	12 702 448.714	9 611 819.275
PROV POUR DEP	-10 560.000	
total provision	- 10 560.000	-
total	12 691 888.714	9 611 819.275

3.7.. Liquidités et équivalents de liquidités

Libellés	31/12/2013	31/12/2012 (*)
CAISSES	1 244.707	2 994.556
CHEQUES A ENCAISSER	1 575 957.543	927 388.728
EFFETS A L'ENCAISSEMENT	35 506.798	
BANQUE S	3 811 837.937	2 488 906.842
Total	5 424 546.985	3 419 290.126

(*) Le solde des comptes banques est retraité pour des besoins de comparabilité, l'impact de ce retraitement s'élève à 928 709.757 DT. Il s'agit d'un reclassement du concours bancaires à la rubrique liquidité et équivalents de liquidité.

3.8. Capitaux propres

Libellé	31/12/2013	31/12/2012
CAPITAL SOCIAL	4 500 000.000	4 500 000.000
Avoirs groupe	-605 864.454	- 609 516.294
Réserves groupe	52 736 539.979	47 035 179.517
Résultat groupe (*) (**)	12 653 612.139	7 321 044.608
TOTAL CAPITAUX PROPRES DU GROUPE	69 284 287.665	58 246 707.831
Intérêts minoritaires (*)	13 003 786.372	11 486 265.964
Résultat des minoritaires	2 759 298.963	2 038 580.691
TOTAL CAPITAUX PROPRES HORS GROUPE	15 763 085.335	13 524 846.655
TOTAL CAPITAUX PROPRES	85 047 373.000	71 771 554.486

(*)Le retraitement du partage du résultat entre la part groupe et la part des minoritaires se détaillent comme suit :

Rubrique	Avant retraitement	Après retraitement	Ecart
Résultat groupe	7 425 247.325	7 321 044.608	104 202.717
Résultat des minoritaires	1 934 377.974	2 038 580.691	- 104 202.717
Total	9 359 625.299	9 359 625.299	0.000

(**) la contribution dans le résultat du groupe par chaque société est la suivante :

Société	2013	2012 retraité	2012 avant retraitement
SIMPAR	6 717 532.638	2 687 049.385	3 117 295.633
ESSOUKNA	2 991 149.829	2 819 873.449	2 960 916.997
SIVIA	2 000 986.069	829 930.913	953 010.292
SOGEST	254 924.349	127 706.262	- 551 219.713
LES ŒILLETS	407 756.374	123 813.381	157 473.664
EL MADINA	628 458.525	966 511.979	1 021 352.822
SIP SICAR	- 29 440.627	- 119 400.723	-119 400.723
IFRIKIA	- 169 361.418	- 2 928.396	- 2 928.396
ZIED	19 446.199	305.368	563.759
TIS	- 31 722.521	- 20 726.371	-20 726.371
SOIVIM SICAF	- 136 117.278	-91 090.639	-91 090.639
Total	12 653 612.139	7 321 044.608	7 425 247.325

3.9. Emprunts

Libellé	31/12/2013	31/12/2012
EMPRUNT ASSORT.SURETES PRINCIPAL	69 278 468.484	42 746 913.000
Total	69 278 468.484	42 746 913.000

3.10. Autres passifs financiers non courant

Libellés	31/12/2013	31/12/2012
CAUTIONNEMENTS RECUS	833 512.566	626 051.893
DEPOTS RECUS POUR LOTISSEMENT	604 357.686	493 015.091
DEPOTS RECUS POUR ENREGISTREMENT	536 990.405	509 926.949
DEPOTS RECUS RED.ACTES	35 470.115	30 488.995
DEPOTS RECUS SYNDICS BATIMENTS DE RAPPORT	42 969.566	40 907.349
DEPOT RECU POUR FOND GERE	13 768 589.084	6 245 461.564
Total	15 821 889.422	7 945 851.841

3.11. Provisions

Libellé	31/12/2013	31/12/2012
PROVISIONS POUR LITIGES	2 006 819.147	1 903 901.925
PROVISIONS POUR RETRAITES	546 094.054	742 190.579
Total	2 552 913.201	2 646 092.504

3.12. Fournisseurs et comptes rattachés

Libellé	31/12/2013	31/12/2012
FOURNISSEURS D'EXPLOITATION-EFFETS A PAYER	-	1 647 574.641
FOURNISS.FRES NON PARVENUES	426 192.927	539 397.173
FOURNISSEURS ORDINAIRES	1 477 758.767	586 213.006
ENTREPRENEURS	3 317 952.654	1 681 827.174
ARCHITECTES	148 643.240	154 270.243
BUREAUX D'ETUDES	60 242.770	79 599.795
ENTREPR.RET.GARANTIE	7 894 335.287	6 221 038.574
Total	13 325 125.645	10 909 920.606

3.13. Autres passifs courants

Libellé	31/12/2013	31/12/2012
ETAT, IMPOTS ET TAXES R/S	381 083.406	319 704.332
GROUPE	146 721.407	815 097.620
ASSOCIES - DIVIDENDES A PAYER	19 645.196	15 750.781
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	47 452.238	3 824.889
CLIENTS AV./AC. " APP." EHC70 EL YES AIN ZAGHOUAN	6 672 036.111	6 606 928.896
PERSONNEL REMENERATIONS DUES	11 198.084	82 442.268
PERSONNEL CHARGES A PAYER	1 383 141.568	1 177 602.625
I/R -R/S (PERSONNEL)	134 449.588	93 260.709
ETAT IMPOTS SUR LES BENEFICES	4 411 642.666	2 649 048.044
IMPOTS REDEVANCES	2 311.463	
IMPOT DIFFERE PASSIF	10 850.139	
TAXES SUR LE CHIFFRE D'AFFAIRES	61 157.957	
AUTRES CHARGES A PAYER	81 867.289	69 752.774
ORGANISMES SOCI.CHARG.A	168 526.482	
AUTRES COMPTES CREDITEURS	1 375 396.982	224 211.010
PRETS CNSS	1 623.474	834.324
CHARGES A PAYER	305 350.363	
TVA A PAYER	309 615.018	178 270.607
CREDIT DE TVA A REPORTER	131 050.533	
ORGANISMES SOCIAUX	274 761.688	563 966.835
R.C.CNSS	63 565.750	148 932.077
Total	15 993 447.402	12 949 627.791

3.14. Emprunts et autres dettes financières courantes

Libellé	31/12/2013	31/12/2012
Intérêts courus	268 868.386	170.597
EMP.-1 AN ASSOR. SURE. /PRINCIPAL	29 930 314.000	41 454 389.576
Total	30 199 182.386	41 454 560.173

3.15. Concours bancaires et autres passifs

Libellés	31/12/2013	31/12/2012
CONCOURS BANCAIRES	557 781.219	3 757 981.068
Total	557 781.219	3 757 981.068

3.16. Chiffre d'affaire immobilier

Libellé	31/12/2013 (*)	31/12/2012
VENTES D'IMMOBILIERS	85 869 919.371	65 806 804.688
VENTES DE TERRAINS LOTIS	720 338.982	
LOYERS IMMOBILIERS	97 120.548	44 530.324
Total	86 687 378.901	65 851 335.012

(*) le chiffre d'affaire immobilier 2013 est réparti entre les sociétés du groupe comme suit :

Libellé	SIMPAR	ESSOUKNA	SIVIA	EL MADINA	LES ŒILLETS	TOTAL
VENTES D'IMMOBILIERS	36 871 530.981	21 526 689.917	18 161 617.200	6 111 872.100	3 198 209.200	85 869 919.398
VENTES DE TERRAINS LOTIS	360 169.492		360 169.490			720 338.982
LOYERS IMMOBILIERS	97 120.521					97 120.521
TOTAL	37 328 820.994	21 526 689.917	18 521 786.690	6 111 872.100	3 198 209.200	86 687 378.901

3.17. Produits des participations

Libellé	31/12/2013	31/12/2012
PRODUITS DE PARTICIPATIONS	649 809.709	378 871.871
REVENUS DES VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	127 200.617	361 771.375
Total	777 010.326	740 643.246

3.18. Autres Produits d'exploitation

Libellé	31/12/2013	31/12/2012
Etudes et prestations (SOGEST)	66 286.101	134 350.593
Commissions sur fond géré (SIP SICAR)	308 187.879	289 187.077
Total	374 473.980	423 537.670

3.19. Variation des stocks

Libellé	31/12/2013	31/12/2012
VARIATION DES STOCKS DES TERRAINS	- 36 471 242.991	- 27 057 083.842
VARIATION DES STOCKS TRAVAUX EN COURS	21 566 808.662	- 19 226 212.336
VARIATION DES STOCKS TRAVAUX TERMINES	- 7 901 729.692	24 924 852.330
Total	- 22 806 164.021	- 21 358 443.848

3.20. Charges du personnel :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012
APPOINTEMENTS ET COMPLEMENTS D'APPOINTEMENTS	4 025 161.558	4 525 412.156
CHARGES SOCIALES LEGALES	1 102 734.114	1 190 839.233
Total	5 127 895.672	5 716 251.389

3.21. Dotations aux amortissements :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS	478 977.499	380 301.837
DOTATIONS AUX PROVISION	1 719 674.695	1 272 517.100
REPRISES SUR PROVISIONS	- 1 184 775.868	- 512 064.548
Total	1 013 876.326	1 140 754.389

3.22. Autres charges d'exploitation

Libellé	31/12/2013	31/12/2012
Achats non stockés de matières et fournitures	285 352.325	273 266.573
Services extérieurs	204 290.664	270 755.969
Autres services extérieurs	1 193 329.338	851 332.907
Charge divers ordinaires	466 796.954	420 133.087
Impôts taxes et versements assimilés	395 929.214	707 198.723
Total	2 545 698.495	2 522 687.259

3.23. Charges financières nettes

Libellé	31/12/2013	31/12/2012
CHARGES FINANCIERES LIEES A DES PROJETS IMMOBILIERS	6 878 460.840	4 824 943.254
PRODUITS FINANCIERS	- 62 870.611	-73 181.963
CHARGES FINANCIERES HORS PROJETS IMMOBILIERS	459 339.863	193 414.964
Total	7 274 930.092	4 945 176.255

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2013

**MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE LA SOCIETE
IMMOBILIERE ET DE PARTICIPATIONS (SIMPAR)**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale ordinaire, nous vous présentons notre rapport sur les états financiers consolidés de la Société Immobilière et de Participation (SIMPAR) arrêtés au 31 décembre 2013, ainsi que notre rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires.

Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la Société Immobilière et de Participations (SIMPAR), comprenant le bilan au 31 décembre 2013, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir un total net de bilan de **232.776.181 D** et un résultat consolidé bénéficiaire net de **12.653.612 D**.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers consolidés, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité des commissaires aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers consolidés contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la

présentation sincère des états financiers consolidés afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation de l'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du **Groupe de la "Société Immobilière et de Participations"** au 31 décembre 2013, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Observations

Sans remettre en cause notre opinion, nous estimons utile d'attirer votre attention sur le fait que la Banque Nationale Agricole (BNA) détient une participation de 30% dans le capital de la SIMPAR, alors que la SIMPAR détient une participation de 0,3% dans le capital de la BNA. Cette situation n'est pas conforme aux dispositions de l'article 466 du code des sociétés commerciales qui stipule qu'une société par actions ne peut posséder d'actions d'une autre société par actions si celle-ci détient une fraction de son capital supérieure à dix pour cent.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires :

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers consolidés des informations données dans le rapport de gestion du groupe et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes consolidés.

P/ HLB GSAUDIT&ADVISORY
Raouf MENJOUR

P/ GÉNÉRALE D'EXPERTISE ET DE
MANAGEMENT – GEM
Abderrazak GABSI